Port-Daniel–Gascons

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

Inventaire du patrimoine paysager

VOLUME 2

Olivier Beaudin
Stagiaire
2021

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

RECHERCHE ET RÉDACTION
Olivier Beaudin

PATRIMOINE PAYSAGER
Olivier Beaudin

RÉVISION ET CORRECTION
Olivier Beaudin, Aline Briand et
Suzanne Langlois

CONCEPTION GRAPHIQUE
Olivier Beaudin

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
Olivier Beaudin, Françoise Briand,
Suzanne Langlois, Roxane Beaudin
et Frank Sweetman

Sauf mention contraire, les photographies sont la
propriété de Olivier Beaudin.

TABLE DES MATIÈRES

4 Photographie ton paysage et lauréats du concours

7 Mise en contexte et description du travail

8 Méthodologie

9 Fiches paysagères

10 Gestion des paysages

11 Acteurs

12 Éléments du paysage

13 Guide du paysage

14 Définitions

16 Vision stratégique d'aménagement et de développement

17 Extrait du Plan d'urbanisme : les orientations, objectifs et stratégies de mise en œuvre

33 Inventaire

Conclusion et Plan d'action général

Remerciements

PHOTOGRAPHIE TON PAYSAGE ET LAURÉATS DU CONCOURS

Le concours Photographie ton paysage, a permis de recevoir les photographies de trente quatre citoyens à travers la Municipalité. L'objectif principal de ce concours était d'initier la population à la dimension paysagère, ainsi que de les amener à développer une conscience envers leur importance et protection. Les photographies ont été sélectionnées par un comité composé de dix membres, selon ces critères :

- Qualité de la photographie;
- L'originalité;
- La mise en valeur des paysages;
- La représentation de l'une des trois communautés;
- Le respect des règles.

PORT-DANIEL OUEST

La tête d'indien

Par Suzanne Lavoie

« À quelques instants précédant le crépuscule sur la Baie-des-Chaleurs, la tête de l'Indien généreux nous invite à méditer sur les lois immuables de la nature. »

120 / 150

PORT-DANIEL

Au quai sous la lune

Par Andrée Langlois

« Photo prise lors de notre séjour au lac Laroche II à la réserve faunique de Port-Daniel. »

130 / 150

GASCONS

La Dame à Pierre

Par Denise Allain

« Autrefois, la dame servait à loger le bois coupé en forêt afin de le faire descendre au printemps, jusqu'au village. Aujourd'hui, c'est un lieu de rencontre pour la relaxation et la baignade. »

145 / 150

Les paysages et les éléments qui les
composent, sont des biens culturels et
patrimoniaux qui ont une valeur économique,
il importe d'assurer leur protection pour
préserver l'identité de la Municipalité.

MISE EN CONTEXTE ET DESCRIPTION DU TRAVAIL

Ce deuxième volume, l'Inventaire du patrimoine paysager, fut élaboré lors de mon deuxième stage d'été, en 2021. Le premier volume étant consacré au patrimoine bâti, celui-ci traite de tous les paysages de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons. Les deux inventaires se complètent, les éléments bâtis de notre territoire font partie intégrante des paysages, c'est pourquoi il était important d'avoir une première documentation, afin d'analyser leur importance et leur rôle.

Ce document est inspiré de la Charte des paysages de la Ville de Gaspé, datant de 2015. La Ville ayant osé et étant avant-gardiste, elle figure dans la liste des premières municipalités à se doter d'une documentation sur les paysages annexée à leur réglementation municipale.

L'Inventaire permettra d'atteindre plusieurs objectifs en regard de l'aménagement du territoire.

OBJECTIFS

- Reconnaître et mettre en valeur les éléments remarquables des paysages qui forment l'identité;
- Documenter les éléments caractéristiques de chacun des paysages;
- Comprendre les enjeux et analyser les mécanismes en place;
- Déterminer et protéger les endroits sensibles;
- Créer un outil de référence lors de la prise de décisions;
- Élaborer un Plan d'action selon le Plan d'urbanisme de la Municipalité et de ses orientations et objectifs.

MÉTHODOLOGIE

L'Inventaire du patrimoine paysager est fondé sur la méthode du plan paysage, un morcellement du territoire de la Municipalité en unités et sous-unités paysagères afin de mieux comprendre les différences entre les divers types de paysages et ce qui les caractérise.

Les unités, basées sur les limites existantes des six districts électoraux, sont subdivisées, autant que possible, selon les différents paysages. Leurs limites furent fixées par un comité constitué de citoyens et de professionnels. Pour reconnaitre ces divers paysages, il existe plusieurs caractéristiques à prendre en compte :

- Il existe un sentiment d'entrée ou de sortie de la zone, ce qui différentie deux paysages;
- Leurs limites peuvent être fixes (relief, cours d'eau, végétation, etc.) ou floues;
- Elles évoluent au fil des saisons et à long terme;
- Elles sont forgées depuis des siècles par les diverses communautés qui occupent le territoire.

Les noms donnés aux sous-unités sont inspirés de plusieurs sources :

- Le toponyme déjà connu et donné par la population;
- Les noms des routes se trouvant dans cette sous-unité;
- Le nom des premiers propriétaires des terres;
- La caractéristique principale de cette sous-unité.

Chaque fiche est identifiée selon son unité (district) et sa sous-unité, ainsi que référencée sur le plan de la Municipalité pour la localiser.

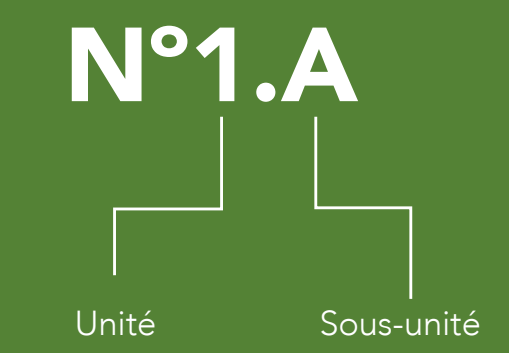

FICHES PAYSAGÈRES

Identification

Qualité paysagère et valeurs

- Description du paysage, ses caractéristiques principales, ce qu'il est possible d'apercevoir et les projets;

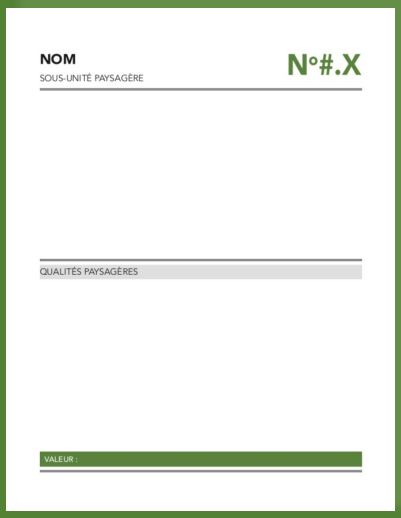

Enjeux et documentation

- Identification des enjeux passés, présents et futurs;
- Référence des enjeux dans la documentation municipale, régionale et gouvernementale;

Éléments remarquables

- Photographies des éléments du paysage, brève description historique du lieu et de son importance;

Plan d'action

- Identification des orientations, des objectifs et des stratégies concernés du Plan d'urbanisme de la Municipalité.

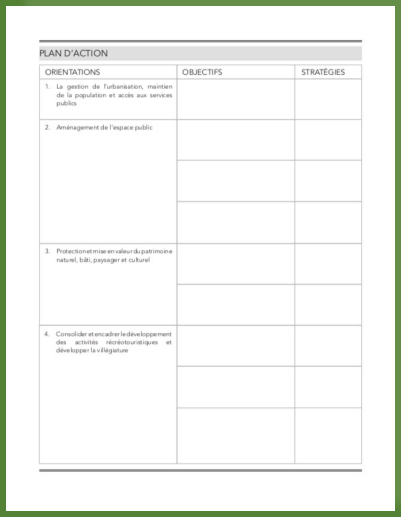

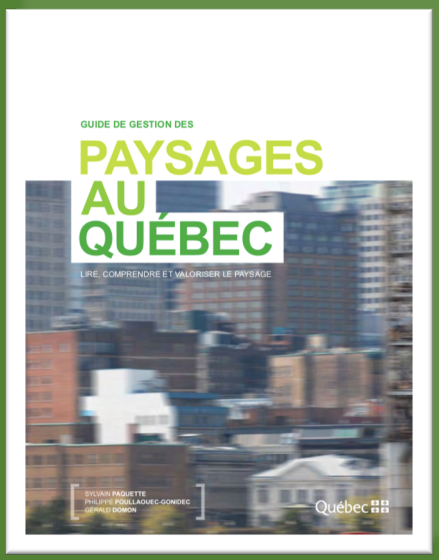

LE PAYSAGE

« Le paysage est une appréciation du territoire par un individu ou une collectivité qui se développe sur une base de valeurs [esthétique, patrimoniale, de nature, récréative, de tranquillité, identitaire, économique, sociale et environnementale] et d'usages [résidentiel, touristique, agricole, industriel, etc.] partagés.

En raison de sa valorisation économique dans les domaines du tourisme, des loisirs et de l'habitation, il implique à la fois des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires locaux et régionaux en relation aux valeurs et préoccupations des collectivités. » (CPEUM, 2008)

GESTION DES PAYSAGES

La prise en charge de la conservation et de la gestion des paysages sont en majorité issues d'initiatives locales. Dans la plupart des cas, l'intérêt envers les préoccupations paysagères est issu de démarches réactives face à la perte ou la dégradation d'un cadre et d'une qualité de vie. Comme c'est le cas à Port-Daniel–Gascons, le développement économique mène à une dégradation de l'identité villageoise et de l'oubli du patrimoine bâti et paysager. Ces deux outils pédagogiques que sont ces documents offerts à l'administration et à l'ensemble des citoyens permettront d'en apprendre davantage sur notre beau et diversifié patrimoine.

Dans le *Guide des gestions des paysages au Québec de 2008 (Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon)*, il existe plusieurs types de caractérisations des paysages, entre autres les caractérisations des dynamiques physico-spatiales, visuelles, de l'intérêt patrimonial, de la valorisation individuelle et collective, de la valeur économique, de l'évolution socioculturelle, etc.

Le Guide des paysages et l'Inventaire du patrimoine paysager de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons se veulent un mélange entre ces divers types de caractérisation, à l'image du territoire de la Municipalité.

ACTEURS

Nos paysages étant le reflet de notre société, de notre occupation et de nos besoins, il existe d'innombrables acteurs. C'est pour cette raison que la notion de paysage est toujours aussi incomprise. Aucune instance ou organisation ne gère la dimension paysagère et son importance. Comme il s'agit de notre environnement, de nombreuses instances, comme les ministères fédéraux et provinciaux, les divers paliers de planification du territoire (provinciaux, régionaux et municipaux) et les divers organismes issus de la société civile ou autres, sont des acteurs du paysage dont les actions ont des incidences volontaires ou involontaires.

Voici une liste exhaustive de plusieurs acteurs ayant des incidences sur les paysages de la Municipalité :

Ministères et organismes provinciaux

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Ministère de la Culture et des Communications ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère des Transports / Société des chemins de fer de la Gaspésie ;
- Hydro-Québec ;
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Ministères et organismes fédéraux

- Ministère de l'Environnement ;
- Ministère du Patrimoine canadien ;
- Ministère de Pêches et Océans ;
- Ministère des Ressources naturelles.

Instances municipales, organismes et autres

- Courant Culturel ;
- Municipalité de Port-Daniel–Gascons ;
- Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé ;
- Citoyennes et citoyens.

ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

Les paysages sont constitués de plusieurs composantes, ce qui fait en sorte qu'ils sont tous différents. Ces composantes rythment notre milieu de vie, en nous offrant des paysages diversifiés selon l'endroit où l'on se trouve. Elles sont composées de deux catégories principales :

- Les composantes naturelles comme la topographie, l'hydrographie, la faune et la flore, etc.;
- Les composantes anthropiques (construites par l'humain) comme les bâtiments, les structures, les ouvrages, les activités quotidiennes, etc.

À cela peut aussi s'ajouter l'action du temps :

- Les saisons et leurs caractéristiques spécifiques;
- La météo et son effet sur la lumière et les teintes du ciel;
- Le moment de la journée (matin, midi, soir et nuit).

NATURELLES

ANTHROPIQUES

TEMPS

GUIDE DU PAYSAGE

Le guide est un second outil qui servira à l'ensemble de la population qui désire s'informer sur les différents types de paysages de la Municipalité, leur caractérisation et leur évolution.

Le guide contient :

- Les composantes des paysages ;
- Une vue panoramique de la baie de Port-Daniel ;
- La caractérisation des sept types de paysages de la Municipalité ;
- L'évolution des paysages et des pratiques ;
- Les éléments de problématique du territoire ;
- La légende de la Dame de la brume ;
- Les conseils généraux ;
- Les remerciements et un hommage.

Le guide est disponible à tous sur le site internet de la Municipalité au munpdg.ca (onglet patrimoine), au point de services de Gascons et à la Bibliothèque Bonheur-d'Occasion.

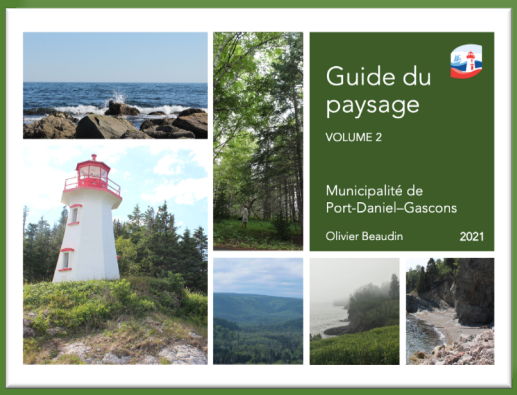

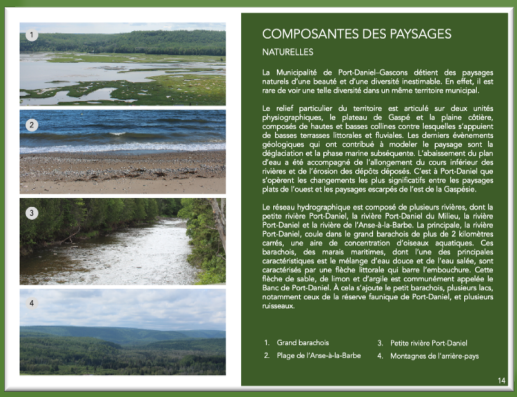

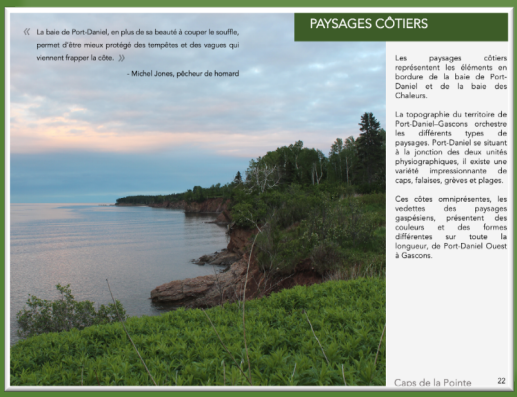

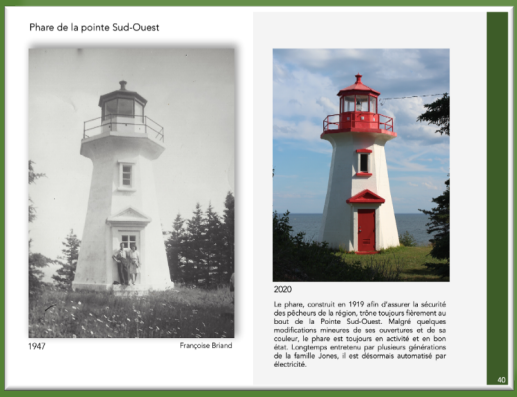

DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'une ambiance?

- L'ambiance du paysage traduit l'atmosphère matérielle de l'endroit, l'impression qu'il produit sur l'observateur. Le paysage possède une ambiance qui lui est propre et dont le degré de perception est fonction de son intensité. L'ambiance est le résultat global de notre perception. (Poullaouec-Gonidec et *al.*, 1993)

Qu'est-ce qu'un champ visuel?

- Se rapporte à l'espace réellement visible à partir d'un point précis à l'intérieur du bassin visuel et à la profondeur des vues qui y sont répertoriées. (Domon *et al.*, 1997)

Qu'est-ce qu'un inventaire?

- Un document afin d'estimer la valeur ou de donner la description d'éléments dans un territoire donné.
- État, description et estimation des biens appartenant à quelqu'un, à une collectivité ou situés dans lieu déterminé. (Larousse)

Qu'est-ce qu'un panorama?

- Vaste paysage que l'on peut contempler de tous côtés. (Gaudreau *et al.*, 1986)

Qu'est-ce que le patrimoine?

- Tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Conseil du patrimoine culturel du Québec)

Qu'est-ce qu'un paysage?

- Désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels ou culturels (c'est-à-dire humains) et de leurs interrelations. Cette définition s'appuie sur l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains, et met en évidence le fait que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels doivent être considérés simultanément. (Conseil de l'Europe, définition de la Convention européenne du paysage, 2000)

Qu'est-ce qu'un paysage culturel patrimonial?

- Tout territoire reconnut par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultats de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire. (Conseil du patrimoine culturel du Québec)

Qu'est-ce qu'une percée visuelle?

- Ouverture qui donne un point de vue. (Gaudreau *et al.*, 1986)

Qu'est-ce qu'un plan paysage?

- Le plan paysage illustre et transpose sur le territoire la vision et les interventions du projet de paysage. Il doit fournir tous les outils, programmes, politiques, critères, budgets, etc. permettant de planifier toutes interventions concernant le paysage, et ce, dans un horizon à long terme. (Paysages Estriens)

- Le plan paysage est avant tout un programme d'action dans les interventions quotidiennes sur le territoire. Ces actions peuvent être d'ordre opérationnel, réglementaire, consister en des recommandations ou encore des actions de sensibilisation et pédagogiques. (Ville de Baie-Saint-Paul)

- Le plan paysage se définit comme une démarche volontaire d'une collectivité qui repose sur des objectifs définis au préalable et en concertation à grande échelle. Un plan paysage formule des objectifs de qualité paysagère, généralement à l'échelle d'une unité de paysage, et les traduit en actions. Au Québec, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne définit pas cet outil. Malgré cela, quelques régions ont entrepris des démarches et mis en place cet outil. (Ville de Baie-Saint-Paul)

Qu'est-ce qu'un point de repère?

- Objet ou endroit susceptible d'être reconnu et choisi par l'observateur pour s'orienter. Un des paramètres de l'orientation. (Gaudreau *et al.*, 1986)

Qu'est-ce qu'un point de vue?

- Endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante. Il désigne à la fois l'objet regardé et les coulisses qui conduisent le regard. (Conan, Poullaouec-Gonidec *et al.*, 1993)

Qu'est-ce qu'un site patrimonial?

- Le statut de site patrimonial permet d'identifier et de protéger un lieu ou un territoire, en raison de la concentration d'immeubles ou de sites patrimoniaux qu'on y trouve ou encore en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle. (CPCQ)

Qu'est-ce qu'un type de paysage?

- Inventaire de masse relativement homogène dont l'image correspond à un concept reconnu d'organisation de l'espace pouvant servir de modèle. (Gaudreau *et al.*, 1986)

Qu'est-ce qu'une unité paysagère?

- Portion distincte de l'espace à l'intérieur d'un même bassin visuel et possédant une ambiance propre. (Domon *et al.*, 1997)

VISION STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà de la réflexion stratégique qu'il représente, le Plan d'urbanisme doit s'appuyer sur des éléments forts pour mettre en valeur et structurer le développement de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

Le territoire présente des atouts non négligeables :

- Un territoire caractérisé par un encadrement maritime et forestier enchanteur et typique de la Gaspésie;
- La présence de nombreux sites d'intérêt naturel ou bâti : noyaux villageois, bâtiments patrimoniaux, milieux naturels;
- Un potentiel de développement résidentiel et industriel;
- Une fragilité, mais un renouveau des industries en place;
- Un potentiel récréotouristique à structurer;
- Un milieu mobilisé et à mobiliser en faveur de projets structurants.

Ces atouts servent de repères à l'élaboration d'un énoncé d'une vision. Cette vision fournit une image globale indiquant où la collectivité souhaite se situer dans un horizon de planification à long terme, soit dans plus ou moins 20 ans. Elle lui indique le chemin à prendre entre le présent et l'avenir. L'énoncé de vision stratégique du présent Plan d'urbanisme projette donc la communauté de Port-Daniel–Gascons en 2035, avec la prémisse de départ suivante :

Vision Port-Daniel–Gascons 2035

Un centre villageois accueillant et convivial, où les paysages typiques de la Gaspésie, les bâtiments patrimoniaux et les sites écologiques sont mis en valeur, et où la trame urbaine est axée sur un développement réfléchi et responsable.

EXTRAIT DU PLAN D'URBANISME

CHAPITRE VI : LES ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les grandes orientations d'aménagement et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la Municipalité prendra en matière d'aménagement de son territoire et découlent de la vision stratégique. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du Plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment, par le cadre réglementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Outre le processus de consultation publique préalable, les stratégies municipales doivent être transparentes et accessibles aux citoyens. Elles peuvent faire l'objet d'une campagne d'informations générales et de campagnes d'information ciblées. La transparence et l'accessibilité à l'information favorisent l'adhésion des citoyens et des acteurs locaux aux processus et les impliquent dans la poursuite de la vision et des objectifs de la Municipalité.

GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations d'aménagement visent, avant toute chose, l'aménagement de milieux de vie de qualité, dans le respect des milieux naturels dans lesquels ils s'insèrent. Ainsi, les stratégies d'intervention qui en découlent sont interreliées et chacune d'elles peut répondre à plus d'une orientation à la fois. Les constats édictés sont un rappel des grands éléments du diagnostic territorial.

Les grandes orientations se déclinent en 4 thèmes :

1° Gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics ;

2° Aménagement de l'espace public ;

3° Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel ;

4° Développement récréotouristique et villégiature.

ORIENTATION 1

Gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics

La gestion de l'urbanisation constitue un enjeu majeur pour la Municipalité. Bon nombre de résidences sont clairsemées hors des périmètres d'urbanisation. Cet éclatement ne permet pas de prévenir les coûts en infrastructures et en services municipaux. Il ne permet pas non plus la consolidation des noyaux existants. Il est donc nécessaire que les autorités municipales assurent un meilleur contrôle et une meilleure gestion des nouveaux secteurs à développer, prioritairement à l'intérieur des périmètres urbains. Il est donc requis d'identifier des secteurs à développer dans le prolongement des zones déjà urbanisées, à proximité des services afin d'offrir une alternative viable aux résidents ou futurs résidents souhaitant s'établir à Port-Daniel–Gascons et éviter l'éparpillement sur le territoire.

Il est également important de soutenir la vitalité des commerces de Port-Daniel–Gascons. Les commerces consolident et dynamisent les différents milieux de vie. Leur proximité permet de maintenir la population en place. Cependant, malgré le fait que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons possède quelques commerces à portée locale, la structure commerciale et de services souffre quand même d'une offre peu diversifiée.

Objectif 1
Diversifier l'offre résidentielle

Le rythme de la construction domiciliaire permanente et saisonnière n'a pas été soutenu, puisque les 4 dernières années ont totalisé 18 nouvelles résidences permanentes et 11 résidences saisonnières (chalets).

Il semble clair que le manque de logements locatifs convenables et abordables est, pour de nombreuses personnes, une des principales difficultés à se trouver une demeure. À cet égard, il serait souhaitable de connaître quelles seraient les dispositions à prendre pour favoriser la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements locatifs.

Par ailleurs, il est fortement souhaité que la venue du projet de la cimenterie fasse en sorte de donner un regain de vie à la demande pour des constructions résidentielles neuves. Actuellement, on recense peu de projets domiciliaires sur le territoire de la Municipalité. Il s'agit d'une carence que plusieurs promoteurs pourraient combler au cours des prochains mois. Aussi, pour favoriser l'émergence d'une image résidentielle positive et porteuse d'avenir face aux défis stratégiques importants auxquels Port-Daniel–Gascons sera confrontée dans les années futures, un ensemble d'actions devraient être adoptées par la Municipalité, de concert avec ses partenaires résidentiels.

Le principal objectif ici est de protéger et de développer la fonction résidentielle dans la Municipalité afin de favoriser l'augmentation des résidents permanents et de maintenir ceux déjà présents sur le territoire. Développer une offre résidentielle de qualité permettrait de maintenir la population en place, mais aussi d'attirer de nouvelles familles.

Enfin, dans le cadre du travail de planification stratégique déclenché par les investissements générés par la cimenterie, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons doit encadrer l'ensemble des projets d'investissements qu'ils soient résidentiels, commerciaux, institutionnels ou industriels. Pour ce faire, une étude portant sur *l'Élaboration d'un plan d'investissement pour soutenir le développement résidentiel* a été réalisée et adoptée à l'automne 2015.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre le *Plan d'investissement pour soutenir le développement résidentiel;*

2. Élaborer une stratégie d'interventions municipales pour augmenter le nombre de résidents permanents. Favoriser prioritairement la venue de familles;

3. Favoriser la mixité sociale par la diversité des modes de tenures dans les projets résidentiels (locatif, propriété, coopérative, etc.);

4. Accompagner les investisseurs privés dans leur projets de développement;

5. Contrôler l'urbanisation en milieu rural;

6. Favoriser la densification et créer une réserve foncière destinée au logement locatif et créer des coopératives d'habitation où pourraient être partagés entre résidents les coûts de développement.

Objectif 2
Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie

La Municipalité de Port-Daniel–Gascons est fortement favorable à l'installation de la cimenterie sur son territoire, et ce, dans le respect de l'environnement. Il est donc important de s'assurer que cette industrie soit protégée et puisse compter sur un environnement propice à son expansion. Cependant, cette vision favorable à l'implantation industrielle ne doit en aucun temps se faire au détriment de la protection environnementale et d'un milieu de vie de qualité pour les résidants. La flexibilité ne doit pas être comprise comme permission sans norme. Les autorités municipales désirent assurer une intégration harmonieuse des installations, d'envergure multiple et occasionnant des contraintes de diverses intensités pour le milieu, par rapport aux secteurs voisins afin d'en atténuer les effets négatifs. La protection des paysages et des secteurs résidentiels existants demeure très importante.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Assurer une intégration harmonieuse des installations de la cimenterie dans le paysage;

2. Favoriser la concertation réunissant les acteurs locaux et potentiels;

3. Faire de la prospection auprès des acteurs socio-économiques pour transformer le secteur;

4. Encourager la diversification des usages du site.

Objectif 3
Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement de nouveaux secteurs

Les audits stratégiques ont permis d'établir que la population souhaite que les services d'aqueduc et d'égout soient étendus à l'ensemble du territoire. Pourtant, la majorité du territoire urbanisé du secteur de Port-Daniel est desservie par les services d'aqueduc et d'égout seul le secteur de Gascons est desservi sur une petite partie de son territoire par l'aqueduc.

La planification durable du développement et, de ce fait, la forme urbaine plus compacte soutiennent la pérennité des infrastructures et réduisent les coûts reliés à leur entretien.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Maximiser les infrastructures et investissements municipaux;

2. Contrôler de façon plus serrée, l'étalement urbain en périphérie des périmètres d'urbanisation;

3. Favoriser le développement résidentiel dans les zones d'aménagement prioritaires résidentielles;

4. Identifier des zones où les habitations de haute densité seront favorisées;

5. Accompagner tout projet domiciliaire qui se démarquerait des projets résidentiels des municipalités environnantes.

Objectif 4
Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité

Selon les dernières données reçues du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, seulement 4 nouveaux établissements commerciaux ont vu le jour entre 2010 et 2014, soit un nouveau commerce par année. Pourtant, le maintien des services de proximité fait partie des enjeux de la Municipalité, reconnu en tant que *centre local de services*. L'objectif est donc de créer un réflexe collectif afin de stimuler les citoyens à acheter plus souvent localement plutôt que dans les grands centres urbains tels que Chandler, et ce, pour assurer le maintien des commerces existants et le développement de l'économie locale. De plus, l'achat local permettra à la fois d'alimenter le secteur touristique tout en encourageant l'établissement de nouveaux citoyens.

Par ailleurs, les commerces présents à Port-Daniel–Gascons ne seront pas suffisants si la Municipalité souhaite insuffler un nouvel ensemble résidentiel. Il est donc aujourd'hui indispensable d'avoir un développement économique qui réponde autant aux besoins des résidents qu'à ceux des travailleurs, des villégiateurs et des touristes.

Pour sa part, bien que le secteur industriel présente des difficultés conjoncturelles et de recrutement de main-d'œuvre, il offre néanmoins de très bonnes possibilités de développement. À cet effet, la cimenterie et la croissance économique qui y sera associée pourraient assurer une plus forte rétention des jeunes et des familles sur le territoire, ce qui pourrait augmenter la demande en termes de services la population.

Les stratégie d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Prévoir la possibilité d'implanter un noyau de commerces de proximité par milieu de vie. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les dispositions réglementaires (usages, densité, normes, etc.) afin de favoriser la complémentarité et la mixité des usages commerciaux en fonction des deux (2) principaux pôles existants : le secteur de Port-Daniel et le secteur de Gascons;

2. Consolider les activités commerciales existantes;

3. Mettre en œuvre un programme d'embellissement avec des aménagements adaptés à chacun des deux (2) pôles commerciaux existants : affichage, aménagement paysager, etc.;

4. Favoriser la connexion entre les deux pôles commerciaux;

5. Encadrer des stratégies de recrutement et de localisation de commerces en partenariat avec les personnes référentes de la Municipalité : prospection en appui aux entreprises de la MRC;

6. Collaborer plus étroitement avec les intervenants locaux et les acteurs socio-économiques à la consolidation et au développement des secteurs commerciaux et d'affaires;

7. Appuyer le développement de services de proximité, complémentaires au développement résidentiel, qui constitueraient un atout au sein de la région et qui permettraient de réduire le navettage vers Chandler;

8. Encourager l'implantation de commerces et de services de créneaux visant à répondre aux besoins spécifiques des touristes, villégiateurs et excursionnistes.

ORIENTATION 2

Aménagement de l'espace public

Les entreprises et les résidents choisissent de plus en plus de s'installer dans un milieu de vie et d'affaires de qualité et dynamique. La programmation d'activités et d'événements récréoculturels, la qualité des parcs, les équipements sportifs et culturels, la présence d'établissements d'enseignement sont quelques- uns des avantages de Port-Daniel–Gascons qui doivent être diffusés pour attirer et retenir les jeunes familles et les investisseurs. Afin de mieux communiquer à la population l'offre de services unique, cette orientation propose une série de mesures visant à promouvoir le territoire, à soutenir les organismes qui travaillent à l'animation du territoire et à mieux renseigner le public sur les principales activités.

La 2e orientation du plan d'urbanisme se décline en 3 objectifs.

Objectif 1
Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité

Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté, à Port-Daniel–Gascons, en appuyant les activités mises en place par les membres de la communauté et en mettant en place une communication efficace avec les habitants.

Il faut s'appuyer sur le potentiel attractif de la Municipalité : faire connaître Port-Daniel–Gascons, sa position géographique intéressante, à proximité immédiate de Chandler, sa qualité de vie ; mettre en valeur ses nombreux attraits patrimoniaux et naturels.

La présence d'une vie communautaire forte est un facteur essentiel à la qualité de vie d'un milieu. Le milieu de vie est un facteur d'attraction et de rétention de la population.

Les stratégie d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Se doter d'outils de communication modernes pour présenter les attraits du territoire à la population et aux investisseurs;

2. Mieux faire connaître les événements de la Municipalité en accompagnant les intervenants locaux ayant pour mission de promouvoir leur secteur et leurs activités;

3. Promouvoir la nouvelle image de marque de Port-Daniel–Gascons et celle de ses secteurs d'emploi;

4. Favoriser la connaissance, l'appréciation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des lieux marquants de la Municipalité;

5. Accroître et promouvoir davantage les activités de loisirs adaptés aux besoins des gens;

6. Diffuser l'information relative aux moyens de transports collectifs;

7. Maintenir et développer un sentiment d'appartenance des résidents;

8. Offrir une connexion internet de qualité à l'ensemble de la population, indispensable pour garder la population en région et maintenir et développer les activités économiques.

Objectif 2
Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois

Le noyau villageois est un secteur important du tissu urbain de Port-Daniel–Gascons et constitue le lieu de concentration des grands équipements et services : santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens.

La population de Port-Daniel–Gascons est concentrée le long de la route 132, dans les deux noyaux villageois. Ces secteurs ont un potentiel de développement et de revitalisation certain. Il serait bénéfique de mettre en valeur ces noyaux villageois tant au niveau architectural qu'au niveau des fonctions commerciales et communautaires qu'ils possédaient auparavant. En effet, la mise en valeur de ces secteurs pourrait encourager l'implantation de commerces locaux de petit gabarit. Plusieurs moyens pourraient également être mis en place afin d'en améliorer le cadre bâti. La revitalisation des noyaux villageois permettrait un certain dynamisme au cœur de la Municipalité et engendrerait assurément une fréquentation plus importante des citoyens et donc potentiellement, aurait éventuellement un impact économique.

Cependant, Port-Daniel–Gascons est situé sur un axe stratégique important puisque la Municipalité est traversée par la route 132. Cette localisation induit un camionnage et un navettage important au cœur du noyau urbain ce qui peut entraîner des problèmes de sécurité majeurs pour les habitants, les jeunes et les travailleurs.

Les stratégie d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Créer un lien fort, par des aménagements et une signalisation adéquate, entre les deux noyaux villageois;

2. Améliorer la qualité et assurer la diversité des réseaux et des services de transport afin de répondre aux besoins spécifiques des familles;

3. Faciliter les déplacements actifs vers les points d'intérêt de la communauté (école, centre communautaire, parcs, commerces de proximité, etc.) par l'aménagement de trottoirs, de traverses piétonnes et cyclables sécuritaires notamment aux endroits stratégiques;

4. Rehausser la qualité des noyaux villageois par la mise en place d'un mobilier urbain distinctif et représentatif de Port-Daniel–Gascons, lui conférer une signature distinctive (éclairage, trottoirs, affichage, etc.);

5. Définir les secteurs problématique du territoire et les zones à risques d'accident.

Objectif 3
Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population

Le vieillissement de la population a une incidence directe sur les activités de sports et de loisirs qui sont pratiquées, l'âge étant une variable déterminante à cet égard. L'âge médian de la population a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies. Selon les prévisions de l'ISQ, l'accroissement du nombre de personnes âgées s'accélérera au cours de la prochaine décennie, à mesure que s'intensifiera le rythme auquel les membres de la génération du baby-boom atteindront 65 ans. Le phénomène du vieillissement devrait susciter une demande plus soutenue pour les espaces propices à la promenade, à la détente et à la socialisation. Il en est de même pour les aires de jeu pour les adultes, surtout dans les quartiers où le vieillissement sera le plus marqué provenant non seulement de Port-Daniel–Gascons, mais aussi d'ailleurs. En même temps il faut répondre aux besoins d'une plus jeune clientèle résidant sur place, dans la région, ou provenant de l'extérieur. Des infrastructures qui améliorent la qualité de vie pour l'ensemble de la population pourraient encourager une main-d'œuvre qualifiée à venir s'établir à Port-Daniel–Gascons et également influencer des petites et moyennes entreprises à choisir la Municipalité ou ses environs pour s'installer.

Les stratégie d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Prévoir l'aménagement de nouveaux parcs, îlots de verdure et équipements récréatifs pour les nouveaux secteurs résidentiels;

2. Aménager de nouveaux espaces verts ou parc de jeux à proximité des milieux de vie existants;

3. Assurer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité en favorisant l'accessibilité pour les citoyens aux arts, à la culture et aux loisirs en maintenant et améliorant les infrastructures et équipements existants;

4. Profiter de la présence de la mer et des espaces publics à proximité comme levier pour le développement d'une offre récréoculturelle, afin d'en faire bénéficier la population locale et régionale;

5. Animer les espaces publics et améliorer l'accès à l'eau;

6. Repérer les meilleurs sites pour localiser les infrastructures de loisirs et les parcs dans la Municipalité;

7. Déterminer le meilleur type d'aménagement à prioriser en tenant compte de la famille, des rapports intergénérationnels et des besoins en loisirs;

8. Aménager des parcs et des aires de repos à caractère intergénérationnel;

9. Aménager ou améliorer les infrastructures;

10. Assurer et maximiser l'utilisation des équipements existants;

11. Accompagner le développement de la Municipalité de manière qualitative en mettant en avant la qualité du cadre de vie;

12. Adapter l'offre en termes d'activités en fonction des besoins et de la réalité de familles;

13. Maintenir et développer des activités sportives familiales (soccer, patin à roues alignées, patinage libre, hockey, tennis, skateboard, sentiers pour la raquette et le ski de fond, sentiers pédestres, vélo de montagne, etc.);

14. Organiser des activités pour les jeunes et les ados;

15. Favoriser la participation aux activités et l'accessibilité aux services de loisirs pour tous les membres des familles et de la communauté;

16. Améliorer l'offre d'activités récréatives et sportives en développant une série d'incitatifs.

ORIENTATION 3

Protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel

La protection des paysages constitue un enjeu d'aménagement et de développement du territoire de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons. La protection des paysages concerne aussi bien la végétation, la topographie, l'utilisation du territoire, les bâtiments d'intérêt, etc. La route 132 et ses abords jouent également un rôle important sur la mise en valeur et la protection des paysages en tant que porte d'entrée de la Municipalité. Un tel patrimoine confère une valeur ajoutée au territoire. Il importe de miser sur cet atout pour le développement du territoire, afin d'en faire bénéficier la population locale et régionale.

La 3e orientation du plan d'urbanisme se décline en 2 objectifs.

Objectif 1
Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti

Port-Daniel–Gascons présente sur son territoire un patrimoine architectural intéressant et à préserver. La Municipalité se distingue en effet par la variété de son cadre bâti. Elle doit donc miser sur cet atout pour se doter de milieux de vie riches et captivants pour ses citoyens.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Assujettir certains secteurs à un Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégrations architecturale (PIIA) afin d'intégrer des objectifs et critères visant la préservation et la rénovation de bâtiments d'intérêts;

2. Développer une approche incitative auprès des citoyens pour encourager la rénovation et la mise en valeur du patrimoine bâti;

3. Maintenir et améliorer la qualité du bâti résidentiel en développant une approche incitative auprès des résidents;

4. S'assurer de respecter les objectifs de développement durable lors de tous travaux se faisant sur le territoire de la Municipalité.

Objectif 2
Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt

Dans le cadre de l'audit réalisé au printemps 2015 en amont de la réalisation du Plan d'urbanisme, les citoyens qui se sont prononcés ont reconnu que l'intégrité des principaux milieux naturels d'intérêt n'était pas respectée. Il ne semble pas y avoir de cadre normatif adéquat. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures favorisant la protection des espaces publics.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Évaluer la possibilité d'adopter des dispositions règlementaires adaptées afin de protéger les sites présentant le plus grand intérêt esthétique et identitaire;

2. Prévoir dans la Réglementation d'urbanisme des dispositions relativement à la protection des milieux sensibles : intervention dans la rive, le littoral, les plaines inondables ; les zones à risque de glissement de terrain et d'érosion ; les travaux de déblai et de remblai ; les constructions ; les activités forestières ; les usages autorisés ; etc.;

3. Aménager des points d'observation panoramique mettant en valeur les sites d'intérêt, notamment ceux visibles depuis le corridor touristique de la route 132, en concordance avec les grandes orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Rocher-Percé, et attirant et prolongeant le passage des visiteurs;

4. Demander à Transport Québec d'aménager de façon distinctive les entrées de la Municipalité.

ORIENTATION 4

Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature

Sur le plan récréotouristique, Port-Daniel–Gascons possède le potentiel pour devenir une destination touristique significative. On y retrouve en effet la présence de nombreux sites d'intérêt naturel ou bâti : anciens noyaux villageois, bâtiments patrimoniaux, milieux naturels.

Le potentiel de développement de la villégiature constitue un enjeu majeur pour la Municipalité.

Les potentiels existants :

- Des attraits paysagers naturels et culturels (la Baie de Port-Daniel, son havre, la rivière à saumon de Port-Daniel, le cap de l'Enfer et son belvédère, l'anse McInnis et sa plage aménagée, l'arrière- pays forestier, ses lacs et rivières, ainsi que ses accès au réseau de motoneige et de VTT);

- La Réserve faunique de Port-Daniel, d'une superficie de 57 kilomètres carrés, offrant des kilomètres de sentiers pédestres, de nombreuses activités de chasses, de pèche et d'observation de la faune, en plus de différents types d'hébergement en forêt (camping, chalet, formule « prêt-à- camper», etc.);

- Le parc Colborne offrant des activités terrestres (randonnées, vélo de montagne, observation) et marine (kayak de mer, planche à rame, plongée sous-marine);

- La gare centenaire de Port-Daniel et son tunnel ferroviaire opérationnel de 190 mètres dans le roc du cap de l'Enfer (le seul au Québec);

- La présence de produits d'appel : musée de la Maison LeGrand, église anglicane St. James et St. Philip's et son micromusée, centre de plein air La Souche, etc.

Les aspects à améliorer

Dans le cadre des audits stratégiques réalisés en amont du Plan d'urbanisme

- Un réseau d'hébergement et de restauration qui gagnerait à être diversifié;

- Des infrastructures d'accueil qui pourraient être davantage structurées et mises en valeur;

- Un patrimoine bâti qui devrait être davantage protégé et mis en valeur.

La 4e orientation du Plan d'urbanisme se décline en 4 objectifs.

Objectif 1 Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel–Gascons
Il apparaît pertinent de concevoir le développement touristique de Port-Daniel–Gascons en s'appuyant sur le potentiel attractif intrinsèque de la Municipalité afin de créer une « Image » positive du territoire et créer une véritable émulation autour de projets touristiques et communautaires porteurs pour attirer les touristes.

Le positionnement et l'image de marque de Port-Daniel–Gascons devraient être renforcés et nourris pour mettre en valeur son offre distinctive. D'autant plus que les visiteurs seront attirés par une offre de qualité qui mise sur des expériences qui se différencient des autres. Cette attractivité sera bénéfique en matière d'achalandage et de rétention des visiteurs, faisant de l'industrie touristique un acteur incontournable du dynamisme économique de la région.

La MRC du Rocher-Percé et la Municipalité de Port-Daniel–Gascons possèdent une base touristique très intéressante. Le défi réside davantage dans la commercialisation des produits que la région et la Municipalité ont à offrir.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Se positionner comme une destination offrant un produit distinctif et attrayant tant dans la MRC du Rocher-Percé que dans la région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madelaine et le Québec;

2. L'offre repose sur des produits d'appel qui nécessitent d'accroître leur attractivité.

Objectif 2
Encourager le développement de l'hébergement touristique

Un manque d'hébergement de qualité offrant une bonne capacité d'accueil est notable. L'offre d'hébergement touristique reste encore peu présente sur le territoire de la MRC. Les changements survenus dans les habitudes des touristes qui font des séjours plus courts et plus nombreux et qui louent un chalet, par rapport à ceux qui résident dans un établissement commercial (moins enclin à aller au restaurant, etc.), la nette progression du nombre d'excursionnistes dans la région, le vieillissement de l'infrastructure touristique, voilà autant de facteurs qui expliquent les difficultés que connaissent aujourd'hui les établissements d'hébergement touristique de la MRC. La situation de l'hébergement touristique dans la Municipalité de Port-Daniel–Gascons est également préoccupante. Elle ne peut compter sur une offre qui lui permettrait de développer des clientèles corporatives, de groupes qui se déplaceraient pour un produit d'appel majeur.

Les projets d'hébergement touristique doivent donc être favorisés. Il est important d'amplifier le réseau d'hébergement touristique par le biais notamment de résidences de tourisme. Cette nouvelle tendance en matière d'hébergement touristique permet de mettre à la disposition des différentes clientèles de passage des maisons ou des chambres en location. Cela favorise la rétention de touristes sur des périodes plus ou moins longues. Les propriétaires de ces résidences de tourisme deviendraient, par le fait même, des hôtes accueillants et des ambassadeurs touristiques permanents de leur Municipalité.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Évaluer l'opportunité de modifier le Règlement de zonage de la Municipalité afin de permettre l'usage de différents types d'hébergement touristique, notamment les résidences de tourisme ou les gîtes;

2. Évaluer la situation actuelle des espaces de villégiature à Port-Daniel–Gascons, les problématiques rencontrées et les potentiels de développement;

3. Permettre de développement de la villégiature sur le territoire en fonction de la capacité de support du milieu;

4. Accompagner les promoteurs dans le développement de futurs projets.

Objectif 3
Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif

Il est important d'accompagner et de soutenir le développement des projets ayant un fort potentiel attractif, on pense entre autres à plusieurs produits d'appel : le parc Colborne, l'église St. Philip's et son musée, le quai du ruisseau Chapados, le Centre de plein air La Souche de Gascons inc., la plage de l'anse McInnis et les havres de pêche, notamment celui de l'Anse-à-la-Barbe qui gagnerait à être mis en valeur, le tunnel ferroviaire, le belvédère de la route du Capitaine Fournier, la réserve faunique de Port-Daniel (chasse et pêche, hébergement en chalet, etc.), le kiosque touristique, la Maison LeGrand et son musée, la gare centenaire ainsi que la halte routière.

Il faut faire de l'offre touristique de Port-Daniel–Gascons, une valeur ajoutée, une offre complémentaire au principal produit d'appel de la région du Rocher Percé.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Créer un circuit patrimonial, avec l'aide d'un support informatique, pour faire découvrir les joyaux architecturaux (bâti, nature, etc.) de la Municipalité;

2. Supporter les entreprises à caractère touristique dans leurs efforts de leur développement marketing;

3. Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel qui génèreront un rayonnement et un positionnement régional.

Objectif 4
Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil

Cet objectif vise à faire de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, un accès récréotouristique de la MRC du Rocher-Percé. Cette entrée est retenue comme principal pôle d'accueil en raison de sa localisation géographique. Il est donc important d'aménager des espaces marquants de la Municipalité afin de créer une structure d'accueil et aussi un axe de développement le long du corridor qui traverse d'ouest en est la Municipalité.

L'objectif d'aménagement visé est de privilégier une concentration d'équipements d'accueil et d'hébergement dans ces secteurs. Sans oublier que certains points de vue offrant un panorama de qualité sur la région sont situés sur le territoire de Port-Daniel–Gascons. Ces sites peuvent servir de vitrine récréotouristique en plus de servir d'accueil sur le territoire.

Les stratégies d'intervention visant la mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

1. Améliorer les haltes panoramiques aux endroits stratégiques de la Municipalité;

2. S'assurer que le Bureau d'information touristique de Port-Daniel–Gascons possède toute l'information nécessaire pour promouvoir les attraits et les sites d'intérêt de la Municipalité et de la région;

3. Encourager le développement des attraits et des potentiels récréotouristiques qui soulignent les particularités de Port-Daniel–Gascons.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER

Municipalité de Port-Daniel–Gascons

2021

À noter que les inventaires du patrimoine bâti et paysager ne prétendent pas être complets et terminés. Les bâtiments et les paysages évoluent, ils doivent être mis à jour fréquemment.

UNITÉS PAYSAGÈRES

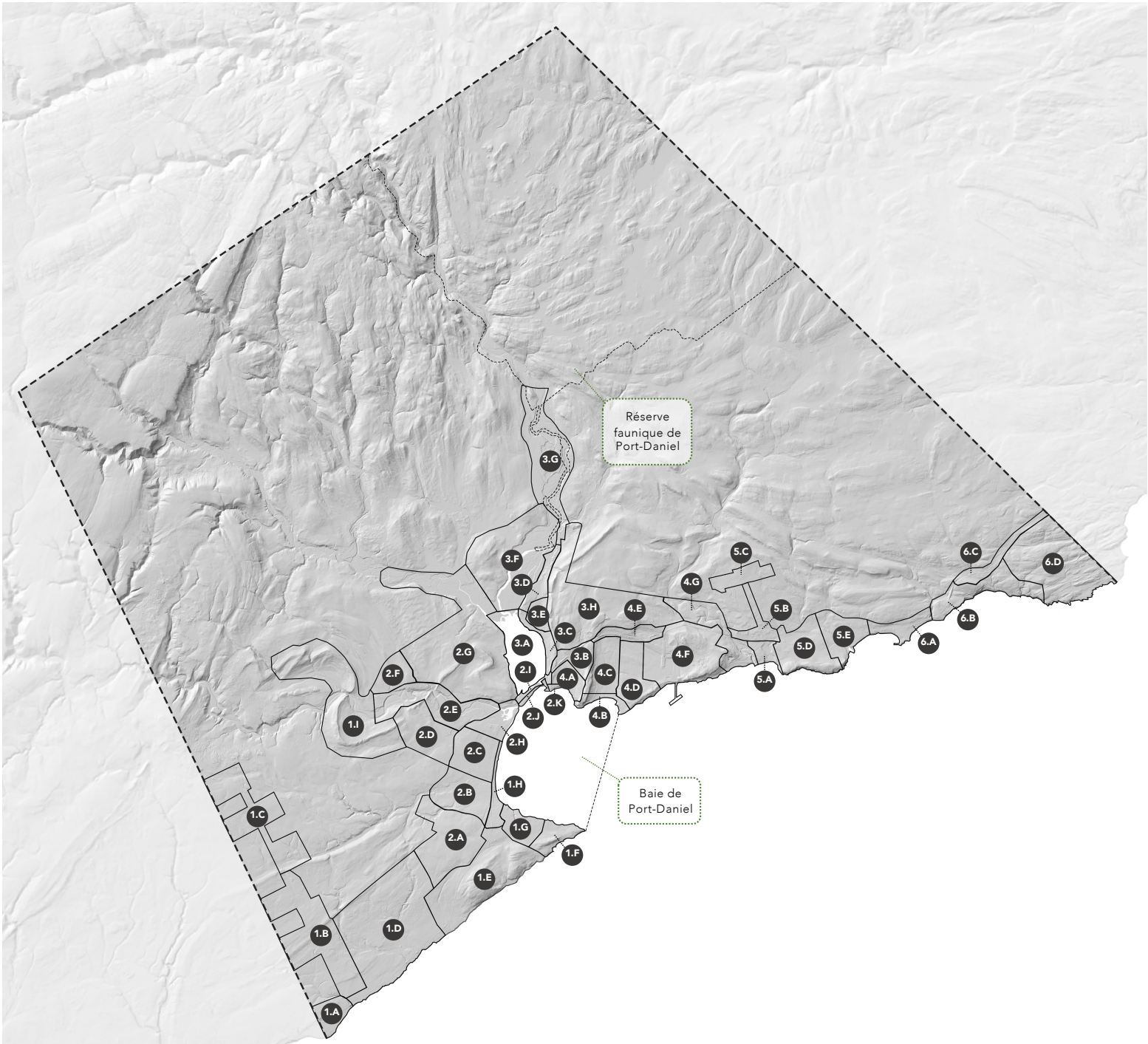

SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

District 1

1.A Entrée Ouest
1.B Marcil Sud
1.C Marcil Nord
1.D Port-Daniel Ouest
1.E Colline
1.F Pointe
1.G Caps
1.H Côte de l'ouest
1.I Dame-du-curé-Chenel

District 2

2.A	Jones	2.E	Petite rivière Port-Daniel	2.I	Banc Nord
2.B	Bellevue	2.F	Briand	2.J	Banc Sud
2.C	Centre	2.G	LeGrand	2.K	Anse-du-Quai
2.D	Clemville agricole	2.H	Petit barachois		

District 3

3.A	Grand barachois	3.D	Haut-de-la-Rivière Nord	3.G	Parc
3.B	Chenel	3.E	Prée	3.H	Commune
3.C	Haut-de-la-Rivière Sud	3.F	Cap d'ardoise		

District 4

4.A	Capitaine-Fournier	4.D	Hameau McInnis	4.G	Anse-à-la-Barbe
4.B	Anse-McInnis	4.E	Portage		
4.C	Blais	4.F	Cimenterie		

District 5

5.A	Morin Sud	5.C	Deuxième rang	5.E	Gascons Centre
5.B	Morin Nord	5.D	Gros Morne		

District 6

6.A	Anse-aux-Gascons	6.C	Portage Gascons
6.B	Chouinard	6.D	Pointe au Maquereau

Autres

Baie de Port-Daniel
Réserve faunique de Port-Daniel

DISTRICT

1

ENTRÉE OUEST

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.A

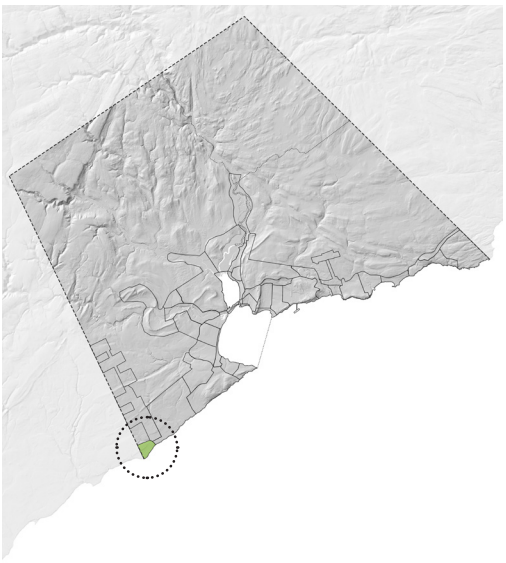

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de l'entrée ouest est délimitée par la Baie-des-Chaleurs, le ruisseau Dow, la crête des montagnes et la limite municipale.

Située à l'entrée du territoire municipal, la sous-unité de l'entrée ouest présente un paysage particulier. La colline, permettant de rejoindre la Municipalité de Shigawake, crée une vue panoramique sur la Baie-des-Chaleurs et les terres agricoles. Ces terres agricoles, du côté de la mer, rétrécissent progressivement jusqu'au ruisseau Dow.

C'est dans cette sous-unité qu'on retrouve l'école primaire Shigawake - Port-Daniel, desservant la communauté anglophone des deux municipalités.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, identitaire et économique

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Aménagement de l'entrée de la Municipalité.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A et 2-Af de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°001 Maison Hayes et N°002
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SAD de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Territoires agricoles, Loi sur la protection des terres et des activités agricoles

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132 vers l'est et champ visuel

- Bien que la colline se situe dans les limites municipales du village voisin, celle-ci offre un panorama sur la mer et sur les terres agricoles de Port-Daniel Ouest.

2021

Halte routière

- Le chemin vers la Baie-des-Chaleurs permettait de rejoindre un ancien quai situé en bordure du ruisseau Dow.

2021

Ruisseau Dow

- Le ruisseau Dow coule depuis la route Whalen, traverse la route Benwell et la voie ferrée, jusqu'à la halte au bord de la Baie-des-Chaleurs.

Aménagement de l'entrée de la Municipalité

- Les panneaux d'entrée de la Municipalité ont été ajoutés en 2017.

2021

École primaire Shigawake - Port-Daniel

- L'école primaire Shigawake - Port-Daniel dessert la population anglophone des deux municipalités. L'école fut l'objet d'un important investissement, par l'ajout d'un gymnase.

2021

Maison Hayes (fiche N°001)

- La Maison Hayes fut construite en 1947 dans un style vernaculaire industriel et d'influences « Wartime ».

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

MARCIL SUD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.B

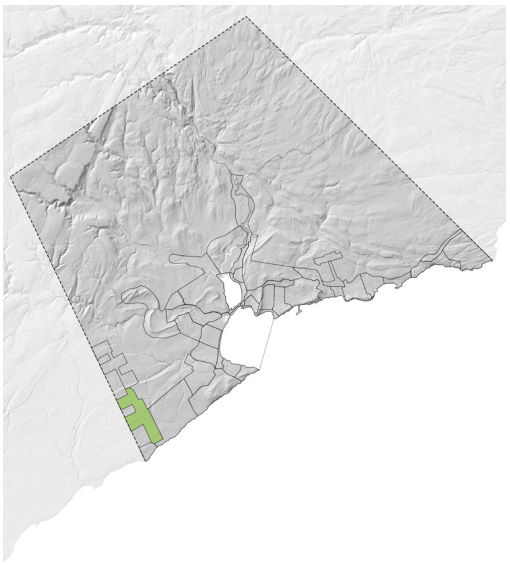

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de Marcil Sud est délimitée par les lisières boisées le long des champs agricoles et la crête des montagnes.

La route de Marcil fut divisée en deux sous-unités distinctes, les paysages étant légèrement différents. La partie sud de Marcil étant davantage agricole, les percées visuelles sont plus profondes. Le territoire est aussi traversé par plusieurs rangs, dont les routes Benwell, Whalen et Jones, ainsi que par la voie ferrée.

Le territoire vallonné s'accentue au fur et à mesure qu'on parcourt la route de Marcil, les grandes terres agricoles toujours en exploitation témoignent de l'importance de cette ressource pour la communauté anglophone.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Pavage des routes.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zone 1-A de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Territoire agricole, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de Marcil

- La route de Marcil, une pénétration dans le territoire, organisé par un système de rang, s'étend à plus de 6 kilomètres entre la route 132 et la route Hottot.

2021

Percées visuelles vers la Baie-des-Chaleurs

- La hauteur de la colline vers Marcil offre une vue panoramique sur la Baie-des-Chaleurs et les terres agricoles.

2021

Terres agricoles

- Il est toujours possible de voir les pâturages, rappelant l'importance de l'agriculture dans cette partie de la Municipalité.

2021

Route Benwell

- La route Benwell dessert le deuxième rang.

2021

Route Whalen

- La route Whalen dessert le troisième rang.

2021

Route Jones

- La route Jones, un chemin forestier, permet de rejoindre Port-Daniel Centre rapidement.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	2, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

MARCIL NORD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.C

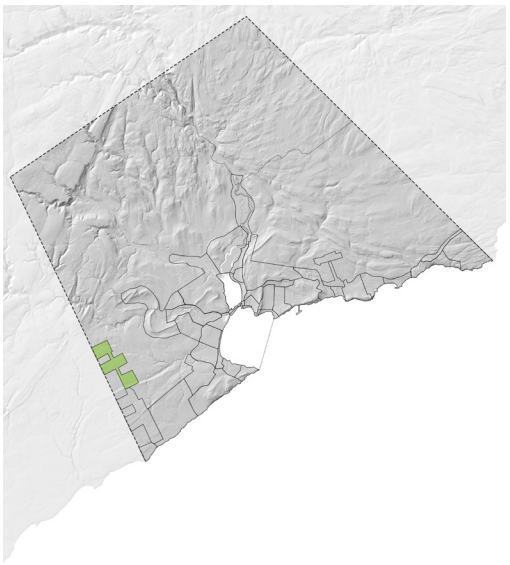

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de Marcil Nord est délimitée par les lisières boisées le long des champs agricoles et des terrains privés, ainsi que par la crête des montagnes.

La route de Marcil fut divisée en deux sous-unités distinctes, les paysages étant légèrement différents. La partie nord de Marcil étant moins agricole et davantage forestière, les percées visuelles sont moins profondes. Comme le territoire de Marcil Sud, le territoire est traversé par plusieurs rangs, dont les routes Walker, Fitzgerald et Hottot, ainsi que le ruisseau Castilloux et Hazel Hallow. Après la grande colline qui sépare les deux sous-unités, le champ visuel rétrécit et seulement la succession des différents rangs permet d'avoir une vue profonde sur le territoire.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Coupes forestières;
- Pavage des routes.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zone 1-A de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Territoire agricole, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de Marcil

- La route de Marcil, une pénétration dans le territoire, organisé par un système de rang, s'étend sur plus de 6 kilomètres entre la route 132 et la route Hottot.

2021

Colline

- La colline est un repère de la route de Marcil, elle marque la limite entre les deux sous-unités.

2021

Terres agricoles

- Malgré que la sous-unité de Marcil Nord soit davantage forestière, il est tout de même possible de voir le passé agricole.

2021

Route Walker

- La route Walker dessert le quatrième rang.

2021

Route Fitzgerald

- La route Fitzgerald dessert le cinquième rang.

2021

Route Hottot

- La route Hottot dessert le sixième rang.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	2, 4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

PORT-DANIEL OUEST

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.D

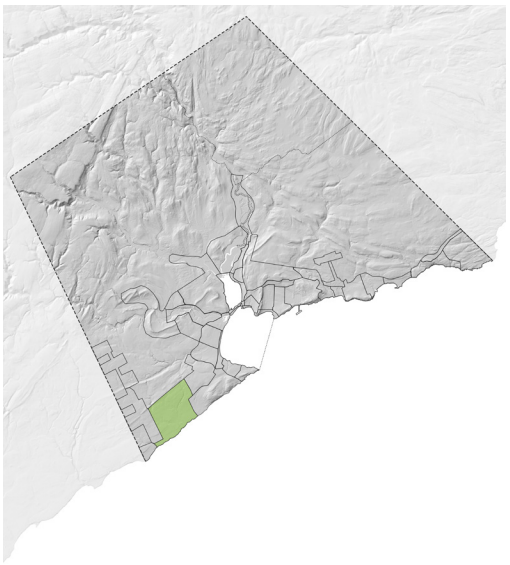

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de Port-Daniel Ouest est délimitée par la Baie-des-Chaleurs au sud, les champs agricoles de la route de Marcil à l'ouest, les lisières boisées à l'est et la route Jones au nord.

Port-Daniel Ouest présente des paysages très différents du reste de la Municipalité. En grande majorité agricoles, les paysages reflètent l'usage de terres par la communauté anglophone, et ce, jusqu'à nos jours. Les habitations sont quant à eux regroupées le long de la route 132 et de la route Gérard-D.-Lévesque, une portion de l'ancienne route 6. Cette sous-unité contient des bâtiments inclus dans l'inventaire du patrimoine bâti, la majorité étant des maisons de ferme.

Les caps présents dans cette sous-unité étant trop abrupts, les plages sont difficiles d'accès. On note cependant la présence de quelques ruisseaux, dont les ruisseaux Prince et Maddigan.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Érosion côtière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A et 2-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°003 Maison Bisson, N°004 Maison Bisson, N°024 Maison Day / Dea et N°106 Maison Gérard-D.-Lévesque
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SAD de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Territoires agricoles, Loi sur la protection des terres et des activités agricoles

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132 (vers l'est)

- La colline de Port-Daniel domine la percée visuelle qu'offre la longue portion droite de la route 132.

2021

route 132 (vers l'ouest)

- La route 6 ayant fortement été réaménagée, la route 132 telle qu'on la connait aujourd'hui, a des dimensions beaucoup plus importantes et des lignes plus adoucies. Les habitations qui se trouvaient le long de la route 6, sont toujours présentes.

2021

Route Gérard-D.-Lévesque

- La route Gérard-D.-Lévesque, une portion de l'ancienne route 6, présente un patrimoine bâti, agricole et paysager hors du commun. On y retrouve encore les allées de grands arbres matures.

2021

Terres agricoles

- Une particularité importante de Port-Daniel Ouest est l'étendue de la supercifie agricole le long de la Baie-des-Chaleurs, une caractéristique importante de la Gaspésie.

2021

Maison Gérard-D.-Lévesque (fiche N°106)

- La Maison, construite vers 1890-1900 dans un style cubique « Four-Square House » et d'influences Second Empire, est le lieu de naissance de Gérard Dea Lévesque (1926-1993). Ce dernier est un homme d'affaires et politique important de la région.

2020

Maison Dea / Day (fiche N°024)

- La Maison Dea / Day fut construite en 1896 dans un style cubique « Four-Square House » et d'influences québécoises. Avec sa grange et son bâtiment secondaire, elle domine le paysage de la route.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	2, 3, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

COLLINE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.E

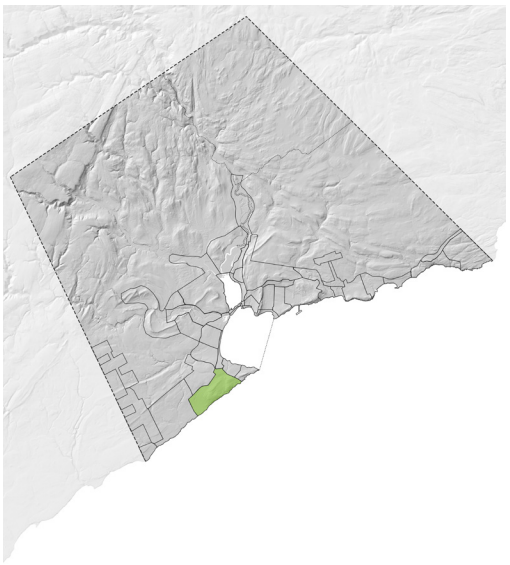

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de la colline est délimitée par la Baie-des-Chaleurs au sud, les lisières boisées à l'ouest, la voie ferrée au nord et la crête des montagnes à l'est.

La colline est une sous-unité où la topographie joue un rôle primordial. La colline de Port-Daniel, haute de 131 mètres, dessine l'horizon et est visible à partir de nombreux points de vue. Une majeure partie de cette sous-unité est intacte, les caps étant trop abrupts, les habitations se concentrent le long de la route 132.

Étant près de la sous-unité de Port-Daniel Ouest, les terres agricoles sont toujours présentes. Elles permettent des champs visuels vers la mer. Il est aussi possible d'apercevoir les vestiges de l'ancienne route 6 en parcourant ce décor. L'endroit étant particulièrement intéressant pour son patrimoine bâti, avec quelques maisons patrimoniales et son église anglicane St. James.

VALEUR : esthétique, patrimoniale et identitaire

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti, notamment l'église St. James;
- Route nationale 132 et ses nuisances.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A, 2-Af, 3-Af, 4-Af et 8-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°007 Maison Dow, N°011 Maison Hachey, N°023, N°026 Maison Dow et N°097 Église St. James
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SAD de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Territoires agricoles, Loi sur la protection des terres et des activités agricoles

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Colline de Port-Daniel

- La colline de Port-Daniel marque le changement de paysage entre les plaines de l'ouest et les montagnes escarpées de l'est de la Gaspésie.

2021

Percées visuelles vers la Baie-des-Chaleurs, plage Dow

- Par la plage Dow, il est possible de voir les caps impressionnants de la Pointe du Sud-Ouest.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Église St. James (fiche N°097)

- Construite en 1907, dans un style vernaculaire américain et d'influences néo-gothiques, l'église St. James est un lieu de culte anglican toujours en fonction. Elle domine le paysage du haut de la colline le long de la 132.

2021

Maison Dow (fiche N°007)

- La Maison Dow, construite en 1900 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises, est un repère important de cette sous-unité. Son emplacement sur la colline et son orientation avec la route 132 font de cette construction un élément important du paysage.

2020

Terres agricoles

- Les terres agricoles, peu visibles depuis cette portion de la route 132, retrécissent, laissant progressivement la place d'antan de la forêt.

2021

Voie ferrée

- Étant omniprésente dans le secteur de Port-Daniel, la voie ferrée est visible par de nombreux endroits. Le passage à niveau de la route Bellevue marque le début de la danse entre les routes et la voie ferrée.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	4, 5 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 ,3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	2 et 3

POINTE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.F

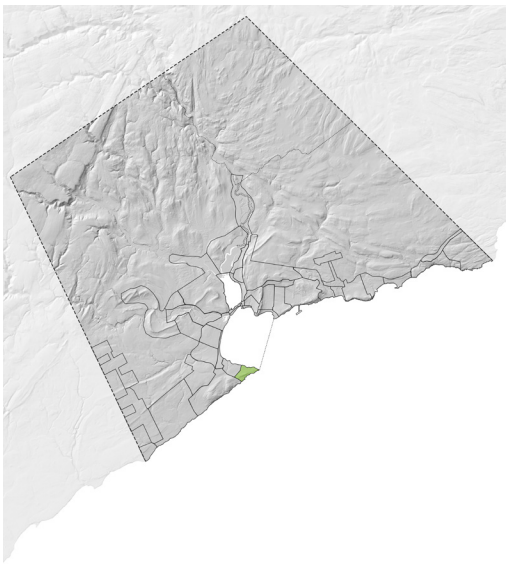

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la Pointe, englobe la quasi-totalité de la Pointe du Sud-Ouest. La Pointe, visible des berges qui contournent la baie de Port-Daniel, présente une géologie diversifiée. Son relief particulier et son avancée vers le large offrent des points de vue remarquables sur la baie de Port-Daniel et sur la Baie-des-Chaleurs.

Cette avancée était d'ailleurs un endroit stratégique pour la construction d'un phare pour l'aide à la navigation des pêcheurs de la région. Étant un élément important du paysage de cette sous-unité, le phare est un symbole pour la population de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, il est d'ailleurs l'élément central du logo municipal. Construit en 1919 en béton armé, dans un style maritime prémoderne, il trône toujours fièrement au bout de la Pointe. Le bâtiment est protégé par un règlement municipal empêchant sa démolition.

Bien que la superficie de la Pointe soit majoritairement boisée, elle fut autrefois parsemée de terres agricoles, toutes disparues aujourd'hui. La végétation est composée de conifères et d'un peu de feuillus. Bien qu'elles soient constituées de cailloux et de galets, les plages de la Pointe restent un attrait important du territoire.

Pour ses valeurs énumérées ci-dessous, les constructions de la zone 5-Af de la Pointe du Sud-Ouest, ne sont autorisées qu'avec la présentation d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

VALEUR : esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Valorisation de la Pointe du Sud-Ouest;
- Territoire visible de plusieurs endroits;
- Territoire privé aux multiples valeurs;
- Entretien du phare de Port-Daniel Ouest;
- Promotion des plages;
- Érosion côtière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 4-Af, 5-H et 6-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°081 le phare de Port-Daniel Ouest, et la fiche N°010.
- Dispositions spécifiques aux secteurs à protéger, section 18.4, La Pointe du Sud-Ouest 18.4.1. du Règlement de zonage 2017-06.
- Les Plans d'aménagement d'ensemble, section VII, 145.9. et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Chapitre A-19.1.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Le Phare de Port-Daniel Ouest

- La lumière du phare fut gardée par plusieurs générations de membres de la famille Jones jusqu'à son automatisation électrique vers la fin des années 1980. Le phare trône fièrement sur la Pointe du Sud-Ouest, où sa lumière est visible de plusieurs endroits.

Phare, 2020.

Sentiers le long du littoral

- Connu comme étant le « Lover's Lane (ou Land) », le sentier offre des vues incroyables sur la baie de Port-Daniel, jusqu'au phare.

Frank Sweetman, 2015

Anse Beebe

- L'anse Beebe est un endroit connu par les citoyens de Port-Daniel pour la tranquillité de sa plage.

2021

Route de la Pointe

- La portion de la route de la Pointe, marquant la séparation entre les deux sous-unités, détient sa propre atmosphère forestière, intime et mystérieuse.

2021

Chalets Chaleur

- Les Chalets Chaleur ont été, pour la plupart, érigés dans un style moderne et bord de mer. Les petits bâtiments pouvant être loués à des vacanciers, ceux-ci bénéficient d'une vue unique sur la baie de Port-Daniel et d'un calme incomparable.

2020

Rochers de la Pointe / Point Rocks

- L'anse Beebe contient une structure singulière, dont l'origine est inconnue. L'amas de pierres forme un angle droit, laissant croire que c'est un ancien quai. Certaines sources mentionnent plutôt qu'il s'agit d'un récif naturel.

Roxane Beaudin, 2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1, 2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

CAPS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.G

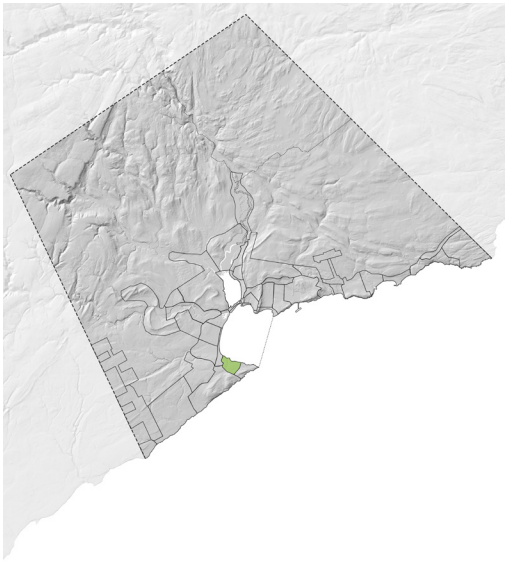

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité des caps est délimitée par les concentrations d'arbres rencontrées le long de la route de la Pointe. Au sud, la montagne délimite le champ visuel, au nord il s'agit de la baie de Port-Daniel.

Comme celle de la Pointe, la superficie de cette sous-unité était majoritairement agricole. Toutefois, la forêt reprend progressivement sa place d'antan, jusqu'aux bords des caps. Le ruisseau Hurry parcourt la colline de Port-Daniel jusqu'à la plage, où il crée une chute d'environ dix mètres. Celle-ci est visible à partir de quelques endroits à Port-Daniel. C'est à partir de cette zone que les chemins forestiers vers la colline sont accessibles.

À partir de la route de la Pointe, il existe peu de percées visuelles sur la baie, celles-ci sont perceptibles que sur des terrains privés. Cette zone entre la sous-unité de la Pointe et de la côte de l'ouest est entièrement résidentielle. Il s'agit d'un endroit très calme.

Au niveau de la plage accessible que par des terrains privés et à marée basse, il est possible d'apercevoir des colonies d'oiseaux aquatiques en falaises, dont des cormorans communs. Ceux-ci sont concentrés dans l'anse Elliott, la plus grande de ce secteur.

VALEUR : esthétique, nature, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Érosion côtière;
- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et protection du ruisseau Hurry;
- Présence de colonies d'oiseaux aquatiques;
- Topographie visible de plusieurs endroits (montagnes de la Pointe).

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 4-Af et 6-Af de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Caps

- Les caps de la Pointe du Sud-Ouest, du côté de la baie de Port-Daniel, peuvent atteindre 30 mètres de hauteur.

Roxane Beaudin, 2021

Chute du ruisseau Hurry

- Le ruisseau Hurry prend sa source dans la colline de Port-Daniel et coule jusqu'aux caps, formant une grande chute visible de plusieurs endroits du territoire.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Terres agricoles et colline de Port-Daniel

- La superficie des terres agricoles ayant considérablement diminuée, il ne reste plus beaucoup de traces de l'activité agricole dans cette sous-unité. La colline de Port-Daniel domine le sud du paysage. Elle marque la limite naturelle entre la Pointe et Port-Daniel Ouest.

2021

Colonie d'oiseaux aquatiques

- Les colonies d'oiseaux aquatiques se situent dans un endroit calme peu accessible, assurant leur protection.

2021

Route de la Pointe

- Cette partie de la route de la Pointe est bordée d'arbres des deux côtés, créant des tunnels.

Percée visuelle vers la baie

- Les arbres grandissant le long de la route de la Pointe, ou le long de la falaise, les percées visuelles vers la baie de Port-Daniel rétrécissent, laissant cette chance aux propriétaires des terrains privés.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2 et 5
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 4, 5, 7 et 8
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

CÔTE DE L'OUEST

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°1.H

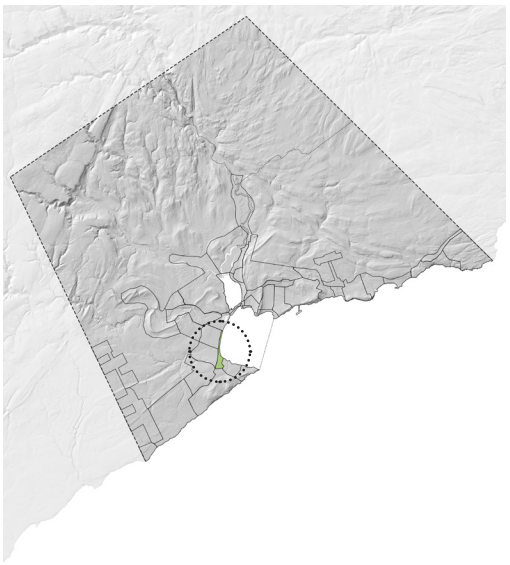

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la côte de l'ouest est l'un des endroits les plus connus et admirés par la population et les touristes. Ses limites sont définies en fonction des champs visuels possibles de la route 132, soit les bâtiments le long de la route et les bordures boisées.

Le virage de la route 132 au-dessus de la montagne laisse apparaitre tranquillement le paysage, dont le cap de l'Enfer. La topographie du territoire est une caractéristique importante de l'endroit, qui permet une vue presque panoramique sur le secteur de Port-Daniel et la baie. Les caps de la Pointe étant désormais moins abrupts, c'est dans cette sous-unité que l'altitude de la route 132 frôle celle de la plage et de la mer, et ce jusqu'à la prochaine montée près de l'ancien couvent.

Très différente de l'ancienne portion de la route 6 (route Bellevue), la route régionale 132 est large et comprend plusieurs voies. Elle assure le transit tout autour de la Gaspésie, on note une importante augmentation en période estivale.

C'est d'ailleurs à cet endroit que se situe la halte routière, de laquelle il est possible d'apercevoir la baie, malgré que la végétation sectionne désormais une partie du champ visuel vers celle-ci.

VALEUR : esthétique, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Transit routier important en période estivale;
- Accès à l'eau et mise en valeur des plages;
- Érosion côtière et enrochement;
- Vue panoramique de la halte routière;
- Délaissement du secteur commercial.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 3-Af, 8-Ch, 9-Ch, 12-H et 13-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°030 Maison Quinn, N°032 Maison Lepage, N°034 Moulin Assels, N°064 et N°082 Maison Lawrence.
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue panoramique de la baie

- La topographie singulière du secteur de Port-Daniel en forme de bol permet un panorama de part et d'autre de la baie. Cette vue est d'ailleurs l'une des plus appréciées de la Municipalité.

2021

Halte routière

- Construites durant les années 1990, les installations de la halte routière comportent les couleurs représentatives de l'ancienne Municipalité de Port-Daniel, le blanc et le bleu. Elle figure dans la longue liste des aménagements construits dans ce style représentatif du village.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Plages

- Les plages de Port-Daniel, composées de sable, de petit ou gros gravier, s'articulent tout le périmètre de la baie. La plage de cette sous-unité est particulièrement intéressante par la présence de sable et sa discrétion.

Roxane Beaudin, 2021

Maison Quinn (fiche N°030)

- La Maison Quinn fut construite entre 1871 et 1876, dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises. Elle est une des rares propriétés ayant toujours ses grandes terres, témoignant du riche passé agricole de Port-Daniel Centre.

2020

Maison Lawrence (fiche N°082)

- La Maison Lawrence fut construite en 1925, dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises. Par sa proximité avec la route 132, elle fut heureusement conservée.

2020

Côte

- La côte de la route 132, un endroit de transit important, vient sectionner la route de la Pointe en deux, isolant la portion près de la route Bellevue. Les quatre voies forment une importante coupure dans le territoire.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifer l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4 et 6
	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité d'accueil et la qualité des structures	1 et 3

DAME-DU-CURÉ-CHENEL

N°1.1

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

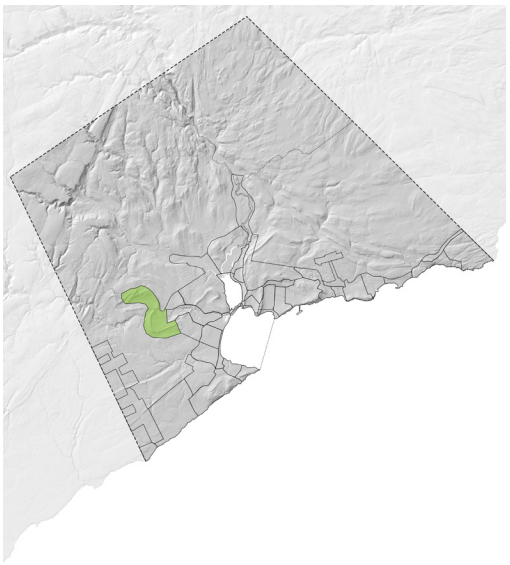

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la Dame-du-Curé-Chenel est délimitée par la route Assels, la crête des montagnes et les territoires environnants.

La Dame-du-Curé-Chenel, « dame » provenant de l'anglais « dam », était un barrage construit sur la petite rivière Port-Daniel. Il fut détruit en décembre 1950, lors d'une tempête. D'abord utilisé pour la fabrication de la chaux pour les terres agricoles, il fut ensuite utile pour contrôler le débit de l'eau pour la transportation des billots de bois jusqu'au petit barachois et les industries Nadeau. Aujourd'hui, plus aucune trace de ce barrage n'est visible, toutefois la rivière retrouve son aspect naturel protégeant ainsi la nature et la faune jusqu'à la mer. Le chemin qui mène à la « dame » existe toujours. Il est possible de remarquer l'impressionnante topographie propice à la construction du barrage.

Aujourd'hui, on y retrouve quelques résidences secondaires et chalets le long de la route Briand et Assels.

VALEUR : Esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Protection de la rivière et de sa faune;
- Érosion et inondations;
- Accès à la rivière;
- Valeur historique de l'ancien barrage.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 14-Pf, 61-Af, 62-Af, et 63-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06
- Règles particulières, section 12.2 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé (lisières boisées)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Petite rivière Port-Daniel

- La petite rivière Port-Daniel trouve sa source dans les montagnes de l'arrière-pays. Elle assuma un rôle économique dans le développement de Port-Daniel.

2021

Dame-du-Curé-Chenel

- La Dame-du-Curé-Chenel, aujourd'hui un endroit de baignade, ne comporte plus de traces de l'ancien barrage et de ses divers bâtiments et autres installations.

2021

Route Briand

- La route Briand, longue d'environ 4 kilomètres, présente des paysages variés. Cette portion de la route Briand permet de rejoindre la « dame » et les habitations secondaires.

2021

Pylônes électriques

- Clemville est l'un des territoires traversés par la ligne haute-tension d'Hydro-Québec. Elle permet de ressentir la grandeur du territoire et offre des percées visuelles vers les montagnes.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 5 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

DISTRICT

2

JONES

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.A

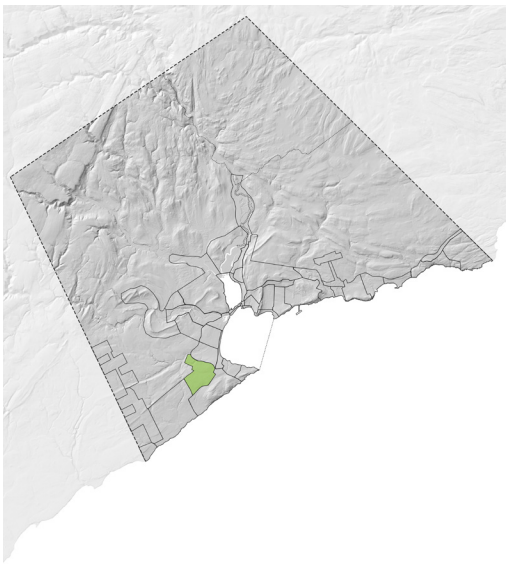

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère Jones est délimitée par la voie ferrée et l'étendue des terres agricoles.

Cette partie de territoire, davantage agricole que les sous-unités voisines, démontre toujours l'importance de l'agriculture et l'essor de Port-Daniel Ouest et de Port-Daniel Centre. Cet endroit marque aussi le changement d'orientation des terres agricoles de part et d'autre, et l'emplacement de l'église St. Andrew's et son cimetière, dans un triangle formé au centre. La forêt reprend progressivement sa place d'antan.

La route Bellevue, une portion de l'ancienne route 6, s'éloigne de la nouvelle route 132, laissant entrevoir des paysages différents. Le patrimoine bâti est riche, notamment l'église, mais aussi l'ancienne salle municipale de la Municipalité de Port-Daniel Ouest et quelques habitations.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Valorisation du patrimoine bâti existant;
- Conservation et mise en valeur de l'église St. Andrew's;
- Entretien des chemins forestiers municipaux;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zone 1-A de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°005 Maison Briand, N°053 Maison Jones, N°070 ancienne salle municipale de Port-Daniel Ouest et N°096 église St. Andrew's

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route Bellevue

- La portion de la route Bellevue de cette sous-unité comprend une allée de grands arbres matures devant les habitations qui modulent le paysage.

2021

Terres agricoles

- Comme à Port-Daniel Ouest, les terres agricoles font partie du paysage. Dans cette sous-unité, les champs sont mis en valeur par les collines et les rangées d'arbres qui les séparent.

2021

Sapinière

- Une partie de ces terres agricoles sont désormais utilisées pour la pousse de sapins. Progressivement, ils transforment le paysage, remplissant les champs. Leur cycle de vie qui prendra sa fin lors de leur coupe et leur mise en marché, les champs retrouveront pendant un instant leurs paysages d'antan.

2021

Église St. Andrew's (fiche N°096)

- Construite en 1896, dans un style vernaculaire américain et d'influences néo-gothiques, l'église St. Andrew's a perdu sa vocation religieuse (Église unie) et est laissée à l'abandon. Étant un élément majeur de nos paysages religieux, sa restauration rapide et sa sauvegarde sont des enjeux importants.

2021

Ancienne salle municipale de Port-Daniel Ouest (fiche N°070)

- Construite en 1940, dans un style vernaculaire industriel, l'ancienne salle municipale de l'ancienne Municipalité de Port-Daniel Ouest sert désormais d'entreposage. Son emplacement marque l'importance de la religion lors de sa construction.

2020

Maison Jones (fiche N°070)

- La Maison Jones fut construite en 1936 dans le style vernaculaire industriel. Son emplacement sur le haut de la colline lui permet d'être dans un décor agricole digne d'une carte postale.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifer l'offre résidentielle	5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	3 et 7
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1 et 4
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 6, 10, 11, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité d'accueil et la qualité des structures d'accueil	2 et 3

BELLEVUE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.B

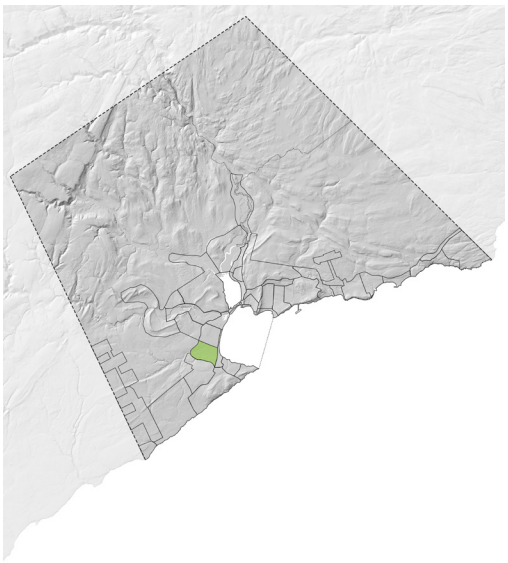

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère Bellevue est délimitée par la voie ferrée, l'alignement des terres agricoles et le ruisseau Castilloux, et les lots faisant dos à la route 132, du côté de la route Bellevue.

La topographie joue un rôle important dans cette sous-unité, son nom, comme celui de la route, rappelle que de cet endroit, il y a une belle vue sur Port-Daniel, la baie et le littoral. Port-Daniel Centre s'est progressivement développé aux coins de la route 6 (aujourd'hui Bellevue pour ce tronçon), de la route de la Pointe et de la route Clemville. À cette topographie remarquable s'ajoute l'hydrographie du ruisseau Castilloux, encore intact, qui draine une grande partie du territoire de Port-Daniel Ouest.

Cette sous-unité porte une âme particulière. Encore aujourd'hui, il est possible de ressentir l'héritage de la communauté anglophone. Le style des bâtiments et leur implantation sont uniques. C'était un endroit stratégique pour implanter des commerces de toutes sortes : magasin général, dépanneur, hôtel, motel, magasin de meubles, etc. Il reste seulement quelques traces aujourd'hui de cette effervescence. Port-Daniel Centre est un des rares endroits de la Municipalité où les terres agricoles sont encore bien présentes et toujours utilisées par des agriculteurs. Avec leur travail, ils forgent le paysage et ses percées visuelles vers le nord, en offrant une vue sur les montagnes. Il reste cependant très peu de bâtiments agricoles dus à l'évolution de la pratique.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, tranquillité, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Valorisation du patrimoine bâti existant;
- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et protection du ruisseau Castilloux;
- Proximité de la route nationale 132 et de ses nuisances.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A, 7-H et 8-H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°006 Maison Assels, N°008 Maison Sweetman, N°013 Maison Beaudin, N°014 Maison Langlois, N°016 Maison Gillis, N°041 Magasin général Sweetman, N°052 Maison Millar / Miller, N°098 Magasin Assels et N°109.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Terres agricoles et Maison Gillis (fiche N°016)

- La Maison Gillis, construite vers 1835-1840, dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises et néo-gothiques, présente ses atouts d'antan. Ses éléments architecturaux lui valent une valeur patrimoniale exceptionnelle. Localisée du côté nord de la route Bellevue, elle sise dans un décor incomparable, au milieu de terres agricoles toujours exploitées et des grands arbres matures.

2020

Ruisseau Castilloux

- Le ruisseau Castilloux, un important cours d'eau ayant un grand bassin d'écoulement, représente un atout environnemental indéniable de la Municipalité. Trouvant sa source dans les montagnes de l'arrière-pays, il draine la majeure partie du territoire de Port-Daniel Centre jusqu'à la mer, offrant des milieux naturels hors du commun. Ses rives avaient été mises en valeur par des aménagements municipaux, aujourd'hui détériorés et abandonnés.

2021

Route Bellevue

- La route Bellevue tire son nom de la vue qu'il est possible d'avoir à partir de celle-ci vers la baie de Port-Daniel. La végétation grandissante diminue progressivement le panorama qu'il était possible d'avoir il y a seulement deux à trois décennies.

2021

Magasin général Sweetman (fiche N°041)

- Le magasin général Sweetman, construit en 1898 dans un style cubique « Four-Square House » et d'influences « Boomtown », représente le fort entrepreneuriat que représentait Port-Daniel Centre et la communauté anglophone. Trônant toujours fièrement à la jonction de la route de la Pointe et Bellevue, il est un repère et un élément important des paysages du secteur de Port-Daniel.

2020

Percées visuelles vers les montagnes

- Par les champs agricoles qui composent les paysages de Port-Daniel Centre, les aires ouvertes permettent d'apprécier les montagnes de l'arrière-pays.

2021

Maison Millar / Miller (fiche N°052)

- La Maison Millar / Miller, construite en 1850 dans un style Second Empire, présente toujours ses éléments architecturaux d'antan, lui valant une valeur patrimoniale exceptionnelle. Le bâtiment est désormais visible par la route Bellevue, suite à la démolition du bâtiment situé devant.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux	2, 3 et 4
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 4 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	2 et 3

CENTRE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.C

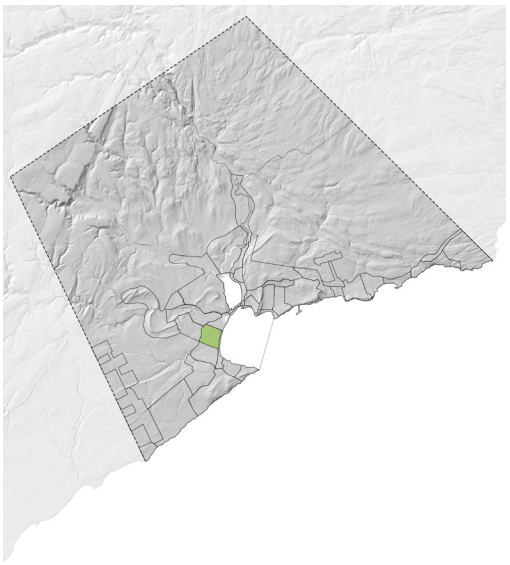

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du Centre est délimitée par le ruisseau Castilloux, les bordures d'arbres, la voie ferrée et le champ visuel de la route 132.

Elle est traversée par la route Clemville, du nom du pionnier qui fondit l'agglomération de Clemville, Clément Briand. Sur cette route, on y retrouve plusieurs services, comme l'école primaire Le Phare, le centre communautaire de la Municipalité dans l'ancien aréna de Port-Daniel, le poste de transformation électrique, etc. Étant situé à l'extrémité de l'ancienne portion de la route 6 (route Bellevue), il s'agissait d'un endroit stratégique pour l'implantation des commerces, hôtels et motels.

Cette sous-unité est en grand changement, de nouvelles habitations s'ajoutent progressivement à la route Clemville, diminuant ainsi les terres laissées à l'abandon jusqu'à la voie ferrée. De l'autre côté, derrière les habitations, il reste toujours de grandes terres agricoles toujours utilisées par les agriculteurs.

VALEUR : Patrimoniale, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Présence de l'école primaire Le Phare (sécurité routière);
- Présence du centre communautaire et de la caserne de pompier (sécurité routière);
- Présence du poste de transformation électrique (contrainte anthropique);
- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et protection du ruisseau Castilloux;
- Proximité de la route nationale 132 et de ses nuisances;
- Multiplication des habitations le long de la route Clemville;
- Îlot entre les routes 132, Bellevue et Clemville;
- Implantation et élaboration du projet des Habitations de Port-Daniel–Gascons (résidences des aînés).

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A, 9-Ch, 10-P, 11-H, 12-H, 13-Ch, 63-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°015 Maison Ahern, N°017 Maison McPherson et N°040

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route Bellevue

- Le ruisseau Castilloux marque la séparation entre les deux sous-unités. La dénivellation de la route Bellevue accentue la coupure entre les deux côtés.

2021

Route Clemville

- La route de Clemville, ainsi que les routes de Marcil et Morin Nord sont les seules routes qui pénètrent le territoire organisé en rang. La route de Clemville, longue de près de 4 kilomètres, présente des paysages variés. Dans ce cas-ci, elle est davantage résidentielle et comporte quelques services municipaux.

2021

École Le Phare et centre communautaire

- L'école Le Phare dessert la population francophone du secteur Port-Daniel. Derrière se trouve l'ancien aréna, remodelé en garage municipal, salle communautaire et caserne de pompier.

2021

Maison McPherson (fiche N°017)

- Construite en 1904, dans un style vernaculaire américain et d'influences pittoresques, la Maison McPherson se situe à l'intersection de la route Bellevue et de la route de Clemville, marquant son importance par son imposante implantation.

2020

Maison Ahern (fiche N°015)

- Construite en 1876, dans un style vernaculaire américain et d'influences néo-gothiques, la Maison Ahern sise toujours aux abords du ruisseau Castilloux. Elle est la plus vieille construction de cette sous-unité. Elle est désormais entourée de bâtiments de périodes plus récentes.

2020

Vue sur la Pointe

- Cette portion de la route Bellevue en parallèle avec la route 132, laisse peu de place pour des constructions. Celle-ci crée un panorama sur la baie et la Pointe.

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifer l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 2 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	2, 3, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	2 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3

CLEMVILLE AGRICOLE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.D

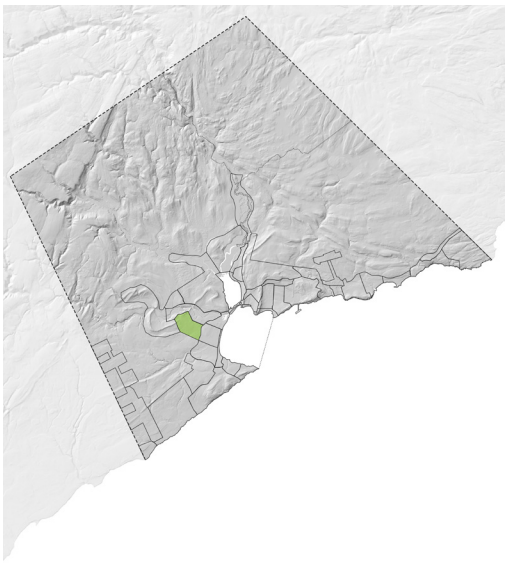

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de Clemville agricole est délimitée par la voie ferrée, la crête des montagnes et l'alignement des terres agricoles.

En continuité avec la sous-unité du Centre, la route de Clemville, du nom du pionnier qui fondit l'agglomération de Clemville, présente des paysages différents. Cet endroit étant davantage agricole et bordé par des lisières d'arbres, les percées visuelles sont encadrées. La topographie du territoire permet d'avoir des points de vue sur la baie de Port-Daniel et la Pointe.

La route McPherson, un chemin forestier municipal, permet de rejoindre rapidement les habitations secondaires, Port-Daniel Centre et Port-Daniel Ouest.

VALEUR : Esthétique, patrimoniale, nature, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et des clôtures, et évolution de la pratique;
- Sécurité routière;
- Présence de la station d'épuration des eaux usées, bassins de stabilisation des eaux usées à ciel ouvert (contrainte anthropique);
- Aqueduc et égout.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 1-A, 11-H, 61-F et 63-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°027 Maison Langlois
- Contraintes anthropiques, section 18.2 du Plan d'urbanisme

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route Clemville

- La route de Clemville, par sa configuration rectiligne et ses champs agricoles, offre un panorama sur la baie de Port-Daniel et la Pointe.

2021

Passage à niveau

- La voie ferrée servit longtemps de raccourci pour la population de Clemville durant les décennies précédant la Révolution tranquille et l'achat d'automobiles permettant de rejoindre le noyau villageois du Banc plus rapidement.

2021

Champs agricoles

- La route de Clemville représente plusieurs types de paysages. Les terres agricoles, progressivement remplacées par la forêt empêcheront d'avoir un panorama sur la baie, comme la portion nord de la route de Marcil, où les deux côtés sont bordés d'arbres.

2021

Clôtures

- Les clôtures, une trace de la division des terres agricoles, sont des éléments importants de nos paysages. Par leur présence, elles rappellent l'alignement logique des terres et le dur labeur des pionniers.

2021

Grange de la Maison Langlois (fiche N°027)

- La Maison Langlois, située avant la colline vers la petite rivière Port-Daniel, laisse entrevoir les traces du passé par la présence de sa grange, dépourvue de ses champs agricoles.

2020

Route McPherson

- Connue sous le nom de la route du Chômage, la route McPherson permet de rejoindre Port-Daniel Centre et Port-Daniel Ouest par l'arrière-pays forestier. Elle permet de rejoindre de nombreuses habitations secondaires et autres chemins forestiers.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	9 et 10
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1 et 2
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

PETITE RIVIÈRE PORT-DANIEL

N°2.E

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

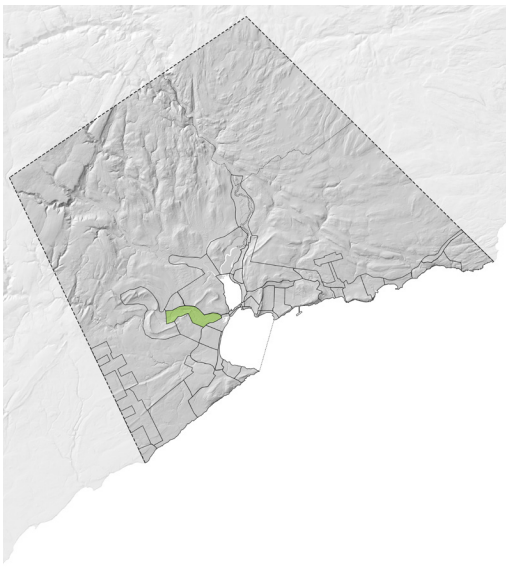

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la petite rivière Port-Daniel est délimitée par la vallée qu'elle crée entre les montagnes, la sous-unité de la Dame-du-curé-Chenel à l'ouest et le pont ferroviaire près du petit barachois à l'est.

Comme son nom l'indique, la sous-unité de la petite rivière Port-Daniel concerne l'une des quatre rivières du territoire. Celle-ci coule dans les montagnes de l'ouest, pour se faufiler à travers les formations géologiques particulières de Clemville jusqu'au petit barachois et la mer. Elle est franchie par le pont de la route de Clemville, où il est possible d'avoir des percées visuelles intéressantes sur celle-ci. Plus à l'est, la rivière demeure sauvage et intacte. Les hautes montagnes empêchent son développement jusqu'à la sous-unité du petit barachois.

La rivière fut jadis utilisée pour le transport des billots de bois jusqu'aux industries Nadeau en bordure du petit barachois. Aujourd'hui la rivière est un espace protégé par des lois gouvernementales et des règlements municipaux. Elle est un espace naturel, faunique et paisible qui fait plaisir aux baigneurs occasionnels.

Les rivières, dont la petite rivière Port-Daniel, représentent une richesse incomparable du territoire, d'autant plus qu'il est rare de noter la présence de quatre sur un même territoire municipal. Ces trois rivières du secteur Port-Daniel sont toutes des rivières abritant le saumon.

VALEUR : Esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Protection de la rivière et sa faune;
- Entretien du pont de la petite rivière Port-Daniel;
- Érosion et inondations;
- Accès à la rivière et sécurité.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 14-Pf, 61-Af, 62-Af, 63-Af et 64-H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06
- Règles particulières, section 12.2 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé (lisières boisées)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Petite rivière Port-Daniel

- La petite rivière Port-Daniel est la deuxième en importance par sa taille et son écoulement. Comme les autres rivières de Port-Daniel, elle est une rivière à saumon bien connue.

2021

Pont de la petite rivière Port-Daniel

- Le pont de la route de Clemville enjambe la petite rivière Port-Daniel. Il fut bâti après 1950, remplaçant le premier pont emporté par le bris du barrage de la Dame-du-Curé-Chenel.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Route de Clemville

- Dans cette sous-unité, la route de Clemville est sinueuse. Elle suit la petite rivière Port-Daniel pour rejoindre la route Briand, le cinquième rang.

2021

Côte de la rivière

- La topographie de Clemville est particulière. Il est possible de ressentir que l'ambiance de ce quartier est due à la rivière qui crée cette vallée.

2021

Embouchure avec le petit barachois

- La petite rivière Port-Daniel poursuit son court vers la baie de Port-Daniel, où elle se jette dans le petit barachois. La portion entre le pont de la route de Clemville et le petit barachois est un endroit escarpé et inaccessible, assurant alors la protection de sa faune et de sa flore.

2021

Fosse

- La petite rivière Port-Daniel compte quelques endroits de baignade. La fosse et la Dame-du-Curé-Chenel sont populaires auprès des baigneurs. La fosse est un bassin naturel suffisamment profond pour s'y baigner.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	3, 4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 4, 5, 6, 11, 13 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

BRIAND

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.F

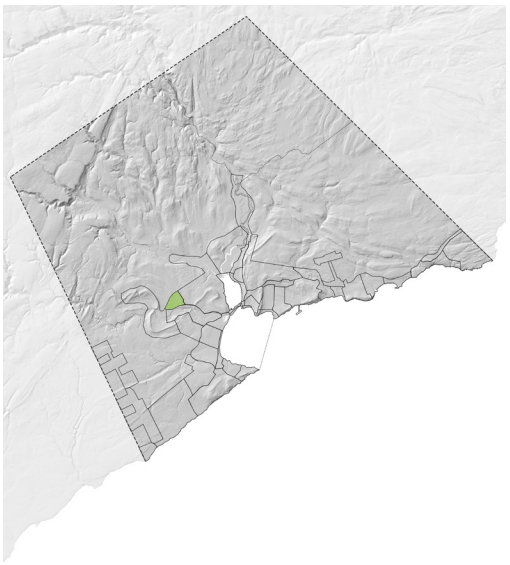

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère Briand représente la deuxième partie de l'agglomération de Clemville, elle est délimitée par la ligne haute tension d'Hydro-Québec, la portion boisée de la route Briand et la crête des montagnes.

Clemville est située à la hauteur du cinquième rang, ce quartier est l'exception de Port-Daniel, où il est le seul rang. Clemville est né par les ambitions d'un pionnier, Clément Brillant, qui s'y rendit pour les ressources naturelles. Le nom de famille déformé avec le temps, le nom de la route porte celui de Briand.

La topographie est importante dans cette sous-unité, la route Briand, de la Dame-du-Curé-Chenel jusqu'à la route LeGrand, parcoure les montagnes. En hauteur, il est possible de comprendre que Clemville est entourée de montagnes et que la rivière fait partie intégrante du paysage. De cet endroit, il est possible de rejoindre plusieurs chemins forestiers qui mènent un peu partout dans le village.

VALEUR : Patrimoniale, récréative, tranquillité, identitaire et sociale

ENJEUX

- Conservation et consolidation du milieu villageois;
- Conservation de la seule croix de chemin du territoire;
- Conflit entre les usagers de la route (véhicules tout-terrain);
- Nuisances auditives;
- Aqueduc et égout.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 62-F et 64H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de Clemville

- La route de Clemville, une pénétration dans l'arrière-pays forestier, traverse la petite rivière Port-Daniel et se poursuit jusqu'à la route Briand.

2021

Route Briand

- La route Briand comprend la majorité des habitations de Clemville construite sur la colline.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Montagnes

- Par l'altitude de cette portion de la route Briand, il est possible de voir les montagnes qui entourent l'agglomération de Clemville lui valant son climat singulier.

2021

Croix de chemin

- Datant de 1951, située au bout de la route de Clemville, la croix est la dernière assurant la fonction de croix de chemin : la christianisation d'un nouveau lieu, comme un repère important et pour signaler l'éloignement de l'ancienne église Saint-Georges (aujourd'hui Notre-Dame-du-Mont-Carmel).

2021

Ancienne école de Clemville (fiche N°028)

- Construite en 1940, l'ancienne école de rang Clemville desservait la population de l'agglomération de Clemville. Elle fut agrandie, preuve de la présence de grandes familles ayant plusieurs enfants.

2020

Ruisseau Langlois et branche Briand

- Les deux cours d'eau se joignent à la jonction avec la route de Clemville et se poursuivent jusqu'à la petite rivière Port-Daniel.

Frank Sweetman, 2015

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 3, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	2, 3, 7, 8, 11, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

LEGRAND

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.G

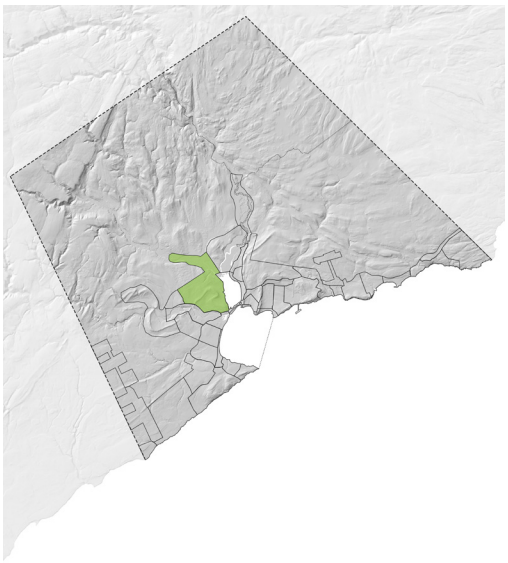

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère LeGrand est délimitée par le grand barachois, la crête des montagnes et comprend une partie de la rivière Port-Daniel du Milieu.

Étant entièrement forestier, le territoire de la sous-unité contient la route Legrand, Briand et plusieurs chemins forestiers. Ceux-ci permettent l'accès aux résidences secondaires et aux ressources. Les points d'intérêts de cette sous-unité sont les percées visuelles sur le Haut-de-la-Rivière et le grand barachois. Aussi, s'ajoutent quelques points de vue sur la rivière Port-Daniel du Milieu.

Étant autrefois des terres agricoles, le territoire de la sous-unité est désormais entièrement forestier, à l'exception de l'ancien dépotoir de Port-Daniel, une contrainte anthropique majeure. Le territoire se situant entre les montagnes, il est visible que par quelques rares endroits. Ces montagnes, une composante du panorama de Port-Daniel visible tout autour de la baie, sont reconnaissables par leurs silhouettes.

Le nom de famille LeGrand ayant progressivement perdu le « G » majuscule, il s'agit désormais de la route Legrand.

VALEUR : Esthétique, nature, récréative, tranquillité et environnementale

ENJEUX

- Protection de la rivière, du barachois et de leur faune;
- Territoire visible de plusieurs endroits;
- Érosion et inondations;
- Coupes forestières;
- Présence de l'ancien dépotoir de Port-Daniel (contrainte anthropique);
- Conflits entre les usagers de la route;
- Entretien du pont de la route Briand.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 18-H, 62-F, 65-Pf et 66-F, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage de 2017-06
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Contraintes anthropiques, section 18.2 du Plan d'urbanisme 2017-05

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route Legrand

- La route Legrand, le long du grand barachois, permet de rejoindre la route Briand.

2021

Route Briand

- Cette portion de la route Briand, très différente de l'agglomération de Clemville, permet de relier la route Legrand.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Percées visuelles sur le grand barachois

- La route Legrand suivant le grand barachois, des percées successives permettent des vues sur le Haut-de-la-Rivière.

2021

Percées visuelles sur le Banc

- La route Legrand permet aussi de voir le Banc et la colline d'un point de vue différent.

2021

Rivière Port-Daniel du Milieu

- La petite rivière Port-Daniel, un autre milieu naturel important, coule dans le grand barachois.

2021

Pont de la route Briand

- La route Briand s'étendant un peu plus vers l'est, un pont traverse la rivière Port-Daniel du Milieu.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	6, 13 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

PETIT BARACHOIS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.H

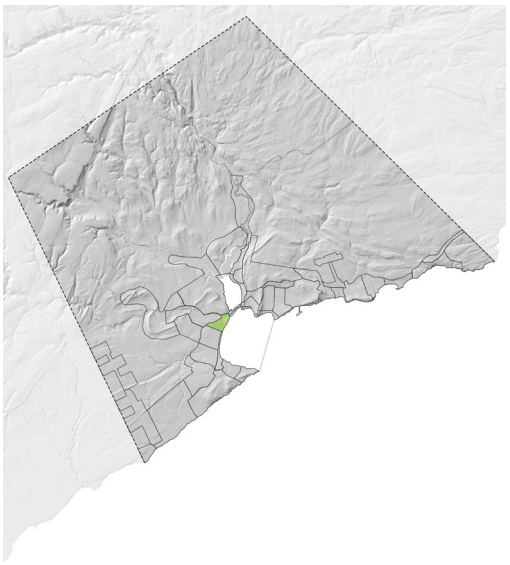

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du petit barachois est délimitée par la voie ferrée, la mer, la crête des montagnes de la Côte-de-la-Station et les lisières boisées de la route 132.

Ces marais, influencés par la marée et le cours des rivières, ont comme caractéristique principale d'être un mélange d'eau douce et salée. Ils représentent une richesse du territoire, par leur rareté et singularité sur le territoire québécois. Le petit barachois de Port-Daniel a une superficie d'environ 0,15 kilomètre carré. La petite rivière Port-Daniel, une rivière à saumon, coule dans celui-ci jusqu'à la baie. Il détient une faune et une flore importantes.

Le lieu est très important pour Port-Daniel, la présence de la gare ferroviaire depuis 1907 est venue changer le cours de l'histoire en permettant un développement économique majeur. La gare assumait le rôle de fin de ligne pendant quelques années, ce qui permit à Port-Daniel d'être une destination obligée pour les commerçants et touristes arrivant par le train. La Côte-de-la-Station juste en haut de la voie ferrée est intimement liée à celle-ci, certaines maisons sont celles des travailleurs du chemin de fer. En bas, le barachois de plus petite taille que celui des deux autres rivières de Port-Daniel servit pour la drave et les industries Nadeau anciennement située en bordure de celui-ci. Cette sous-unité comprend de nombreux bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Pour la plupart, il s'agit de grandes maisons issues du développement économique qu'ont permis l'arrivée du chemin de fer et la présence des Industries Nadeau.Le secteur, entre le barachois et la mer, a considérablement changé avec le temps, dû à quelques facteurs : fermeture de l'usine, travaux de réaménagement de la route 132, renaturalisation du petit barachois. Il présente désormais des paysages naturels et historiques de cet essor économique important.

VALEUR : Esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire, sociale et environnementale

ENJEUX

- Préservation et protection du petit barachois;
- Promotion du patrimoine bâti;
- Affichage commercial;
- Revalorisation et réutilisation de l'ancienne caserne;
- Mise en valeur des éléments historiques;
- Mise en valeur des plages et aménagements;
- Conflits entre les usagers du sentier et de la passerelle;
- Entretien de la passerelle.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 12-H, 13-Ch, 15-Co, 16-Ch, 17-Pf et 63-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°012, N°018, N°019, N°020, N°021, N°035, N°046, N°076, N°089, N°090 et N°110
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Territoires d'intérêt écologique, tableau 8.1.4 du SADR de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Petit barachois et pont ferroviaire

- Présent dans le paysage depuis le début du XXe siècle, le pont ferroviaire de la petite rivière Port-Daniel et du petit barachois, est situé en arrière-plan.

2021

Gare ferroviaire de Port-Daniel (fiche N°076)

- La gare ferroviaire de Port-Daniel est fièrement implantée dans le coeur du village, bénéficiant d'un emplacement unique à la vue de tous. Sa présence rappelle l'importance de la voie ferrée pour l'essor économique du village. Le bâtiment détient une protection patrimoniale par le gouvernement canadien et est répertorié par la MRC du Rocher-Percé.

2021

Côte-de-la-Station

- La Côte-de-la-Station détient des caractéristiques uniques. Elle est composée de très peu d'habitations, ayant une vue privilégiée sur le petit barachois et la baie de Port-Daniel. Ces habitations, la colline et le chemin de fer font partie d'un paysage important du secteur de Port-Daniel.

2021

Halte

- L'ancienne caserne de pompier étant désormais délaissée, on y retrouve désormais une halte permettant une vue panoramique sur la baie de Port-Daniel et ses quartiers le long du littoral.

2021

Brûleur Nadeau

- Le brûleur Nadeau est la seule trace du passé industriel de cet endroit. L'usine, les entrepôts et le magasin ont été démolis par des incendies ou détruits par le réaménagement de la route 132 durant les années 1980-1990.

2021

Forge McInnes (fiche N°046)

- La forge McInnes représente un repère important du secteur Port-Daniel. Étant située dans un grand virage de la route régionale 132, celle-ci est impossible à manquer. Heureusement les travaux du réaménagement de la route 132 ont épargné ce bâtiment historique.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	2, 3, 5, 6, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

BANC NORD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.I

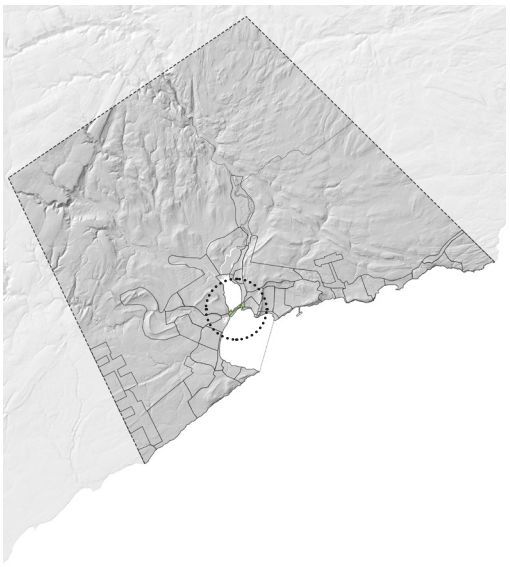

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du Banc Nord est délimitée par le talus du chemin de fer au sud, le grand barachois au nord, la côte du couvent à l'est et l'embouchure du petit barachois à l'ouest.

Le Banc de Port-Daniel étant sectionné en deux par le tracé du chemin de fer, il existe deux unités paysagères. La partie nord du Banc représente le noyau villageois du secteur Port-Daniel. Historiquement, il est le centre d'activités du village, là où il y avait le plus de commerces et de services. Il s'agit encore aujourd'hui du noyau villageois, dont on note la présence de l'hôtel de ville, la quincaillerie, l'épicerie, la cantine et d'autres services à la population.

Le Banc Nord offre des percées visuelles sur le grand barachois seulement, la baie étant cachée derrière le talus du chemin de fer. Il est ainsi possible d'apercevoir le Haut-de-la-Rivière et les montagnes de l'arrière-pays. Bien qu'il existe beaucoup de bâtiments le long de la route 132, les percées visuelles sur le grand barachois sont nombreuses.

Le Banc Nord comprend une diversité architecturale remarquable, un témoignage des différentes cultures qui interagissaient dans ce lieu. On y note la présence des styles Arts & Crafts, Second Empire, édouardien, moderne, Four-Square House, Queen Ann, vernaculaire américain, etc.

Bien que changé par le réaménagement de la route 132, le secteur laisse paraître son âme villageoise d'autrefois par la sauvegarde des bâtiments, de leur implantation et leurs styles, notamment par l'élaboration du site patrimonial en 1993.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti et paysager (PIIA);
- Insertion de nouveaux bâtiments;
- Conservation des éléments rappelant l'âme du passé villageois;
- Usage et affichage commercial de proximité;
- Aménagement du talus du chemin de fer;
- Mise en valeur et consolidation du parc Saint-Martin de la Maison LeGrand.
- Conflit d'usage (véhicules tout terrain et motoneiges) et aménagements du parc Saint-Martin de la Maison LeGrand.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 16-Ch, 19-Ch et 20-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°022, N°031, N°033, N°036, N°037, N°038, N°039, N°055, N°061, N°096 et N°101
- Dispositions spécifiques aux secteurs à protéger, bâtiments patrimoniaux sous-section 18.4.2 du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SAD de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132

- Le réaménagement de la route 132 lors des années 1980-1990 a fortement dénaturé le centre villageois du secteur de Port-Daniel. Les nouvelles marges imposées ont forcé l'expropriation de plusieurs bâtiments.

2021

Grand barachois

- Malgré la succession de bâtiment le long du grand barachois, il existe des percées visuelles vers le grand barachois et le Haut-de-la-Rivière.

2021

Hôtel de ville, Maison LeGrand (fiche N°061)

- La Maison LeGrand, construite en 1898-1899 est l'un des meilleurs exemples de rénovation patrimoniale en Gaspésie. Longtemps laissée à l'abandon, elle fut rénovée au courant des années 1990. Son inauguration en 2000 permit à la population de découvrir leur nouvel hôtel de ville, leur bibliothèque municipale et le musée mettant en vedette la famille LeGrand, l'hôtel et son rôle important pour la communauté. L'hôtel de ville ne cesse de faire tourner les têtes des citoyens et des touristes.

2020

Ensemble religieux

- La colline permettant de rejoindre le Portage comporte toutes les infrastructures religieuses de l'époque : l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1954), son ancien presbytère (1913-1914) et l'ancien couvent (1949). Ensemble, ils représentent l'importance de la religion par leur emplacement de choix. S'ajoutaient aussi la salle paroissiale et l'ancien couvent, aujourd'hui disparus. Derrière l'église, aujourd'hui accessible par la route du Capitaine-Fournier, se trouve le cimetière de la paroisse.

2021

Pont de la route 132

- Le pont de la route 132 eut plusieurs formes au courant de l'histoire. L'estuaire du grand barachois fut premièrement franchi par un petit pont de bois, il fut ensuite remplacé par un pont couvert en 1916. Ce dernier trop endommagé, il fut remplacé par ce pont de béton en 1959.

Maisons du site patrimonial de Port-Daniel

- Le site patrimonial de Port-Daniel, instauré en 1993, permet la protection des maisons patrimoniales du Banc. Il est composé de huit bâtiments : Gare ferroviaire de Port-Daniel (fiche N°076), la Maison LeGrand (fiche N°061), la Maison Brunet (fiche N°031), la Maison Enright (fiche N°022), la Maison Enright / Ouellet [Edgar McInnis] (fiche N°036), la Maison Langois [Jean-Benoît Langlois] (fiche N°037), la Maison Gagné [Simon McInnis] (fiche N°039) et la Maison Dorion [Gabrielle McInnis] (fiche N°055).

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 3 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

BANC SUD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.J

QUALITÉS PAYSAGÈRES

Le Banc de Port-Daniel étant sectionné en deux par le tracé du chemin de fer, il existe deux unités paysagères. Le talus permettant au chemin de fer de prendre de l'altitude et de rejoindre le pont ferroviaire crée une barrière entre le nord et le sud du Banc. La partie sud du Banc est avant tout caractérisée par la rive naturelle de la flèche littorale qui constitue le Banc. Le sol est composé de sable, de gravier, d'accumulation de sédiments de la baie et du barachois, et on y retrouve les plantes typiques des rivages gaspésiens.

Situé au centre du village, le sud du Banc offre une vue panoramique sur la baie de Port-Daniel et les caps qui l'entourent. À partir de cet endroit, il est possible d'apercevoir la Pointe, l'Anse-du-Quai et l'Anse-McInnis. De nombreux citoyens et vacanciers profitent de la plage située sous le pont ferroviaire, elle est l'une des plus populaires des environs avec son stationnement et la cantine à proximité.

Les limites de cette sous-unité comprennent aussi la partie basse près du quai des homardiers, ainsi que le bureau d'accueil touristique. De cet endroit, l'oeil se faufile à travers la structure du pont ferroviaire pour permettre des percées visuelles vers la baie. Toutefois, étant dans le paysage depuis le début du 20e siècle, le pont constitue à lui seul un élément important du paysage de cet endroit. Cette sous-unité fait aussi l'objet d'un aménagement issu du concours de la MRC du Rocher-Percé J'écoute la jeunesse. Intitulée l'Aire de plaisance de Port-Daniel, il s'agit d'installations sportives et récréotouristiques, dont un petit bâtiment pour l'entreposage et l'entretien des planches à pagaies. Le site permet ainsi aux utilisateurs d'accéder à la baie et au barachois.

VALEUR : esthétique, récréative, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Valorisation du bureau d'accueil touristique et du site qui l'entoure;
- Affichage signalant la plage derrière la cantine du Havre;
- Cohabitation du bureau d'accueil touristique avec les activités des pêcheurs de homards et les autres pêcheurs le long des quais;
- Mise en place de l'Aire de plaisance de Port-Daniel;
- Développement du site comme étant le centre d'activité historique du village de Port-Daniel;
- Mise en valeur du pont ferroviaire.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 16-Ch, 19-Ch, 23-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°068, Bureau d'accueil touristique
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé, 2009
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
-

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Plage du Banc

- La plage, connue comme étant celle derrière la cantine par la population, est l'une des plus achalandées durant la période estivale.

2020

Bureau d'accueil touristique (fiche N°068)

- Construit en 1991, le bureau d'accueil touristique reprend les lignes de l'ancien entrepôt frigorifique disparu dans un incendie en mars 1975. Ses couleurs, le blanc et le bleu sont représentatifs des aménagements effectués durant les années 1990, comme ceux de la plage de l'Anse-McInnis, du belvédère et de la halte routière.

2020

Scène de l'espace culturel et familial

- Ajoutée durant le période estivale de 2017, la scène accueille des événements musicaux, elle permet d'animer le quai.

Henri Grenier, 2018

Havre de pêche

- Le quai de Port-Daniel regroupe désormais les activités maritimes qu'il était possible de retrouver dans la baie de Port-Daniel, quelques quais ayant disparu avec le temps, dont celui du Cap de l'Enfer et près de la route Castilloux. Le Quai est un endroit où les citoyens et touristes aiment se retrouver, regarder les pêcheurs et apprécier le paysage.

2020

Pont ferroviaire de la rivière Port-Daniel

- Construit en 1908, par la Western and Atlantic Railway, le pont ferroviaire de la rivière Port-Daniel et se son embouchure dans la baie trône fièrement dans le paysage port-danielois. Sa restauration en 2020-2021 permit de conserver sa structure centrale initiale. Il représente une icône de Port-Daniel par l'étroite histoire qui unit l'essor de la Municipalité et la construction du chemin de fer.

2020

Quais

- La réfection du quai, à l'embouchure de la baie et du barachois, ainsi que l'installation de quais flottants, permet aux bateaux de plaisance et autres embarcations de bénéficier d'un endroit privilégié.

Henri Grenier, 2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et la complémentarité	2, 3 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, et 5
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 4, 5 et 10
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	2
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

ANSE-DU-QUAI

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°2.K

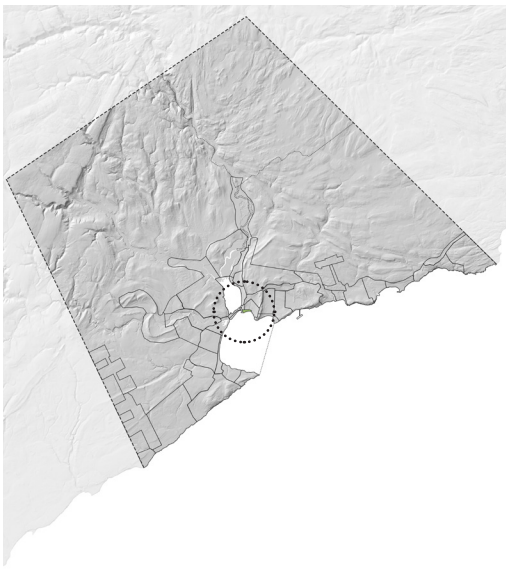

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de l'Anse-du-Quai comprend la route de l'Église entre les deux passages à niveau. Elle est délimitée par la baie de Port-Daniel au sud et la voie ferrée au nord.

Bien que le quartier de l'Anse-du-Quai représente plus que cette simple sous-unité, la route de l'Église, sectionnée au niveau de la voie ferrée, ne permet plus d'accéder à l'Anse-McInnis. La route du Capitaine-Fournier bâtie durant les années 1980-1990 assure désormais cette fonction. La sous-unité comprend la pointe à la Croix, où est toujours présente la croix en l'honneur de la première messe d'Amérique du Nord, du passage de Jacques Cartier le 15 juillet 1534. Une halte a été aménagée pour observer la croix et les paysages.

L'Anse-du-Quai permet un panorama incroyable sur la baie de Port-Daniel, la Pointe et Port-Daniel Centre. Une portion de la route est bordée d'arbres matures. La plage, accessible par un escalier, est fréquentée par les habitants du coin.

VALEUR : esthétique, nature, récréative, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Conservation de la croix de Jacques Cartier;
- Accès à la plage de l'Anse-du-Quai et entretien de l'escalier;
- Érosion côtière;
- Interaction de la route de l'Église et de la voie ferrée.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zone 22-H de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de l'Église

- Par l'aménagement de la route 132 et de la route du Capitaine-Fournier, cela permit à la route de l'Église de garder ses courbes et caractéristiques initiales.

2021

Croix de Jacques Cartier

- La croix de Jacques Cartier est mise en valeur par l'ajout d'aménagements municipaux comme des tables et un panneau descriptif. L'arrière de la croix est désormais illuminé, permettant de la voir le soir à partir du cap de l'Enfer.

2020

Voie ferrée

- La voie ferrée joue un rôle important dans cette portion de territoire. Les résidents tout près de celle-ci vivaient au quotidien avec les trains qui passaient plusieurs fois par jour. Elle permettait de se rendre plus rapidement au coeur du village ou dans l'Anse-McInnis.

2021

Extrémité de la route de l'Église

- Maintenant sectionnée, la route de l'Église est un cul-de-sac. C'est à cet endroit qu'étaient situées l'usine des Produits marins gaspésiens et la glacière Hachey. Aujourd'hui, la hauteur de la route surplombant la baie, permet un panorama sur les côtes qui l'entourent. L'endroit est une petite halte méconnue.

2021

Du belvédère

- Le belvédère permet des percées visuelles sur plusieurs quartiers de Port-Daniel, selon la hauteur des divers paliers. L'un d'entre eux offre une vue sur l'Anse-du-Quai, le grand barachois et une partie du Banc.

2020

Plage de l'Anse-du-Quai

- Au bas de la falaise se trouve une belle plage de sable, accessible par un escalier. De cet endroit, il est possible de sentir la forme caractéristique de la baie et les côtes des divers quartiers de Port-Daniel.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

DISTRICT

3

GRAND BARACHOIS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.A

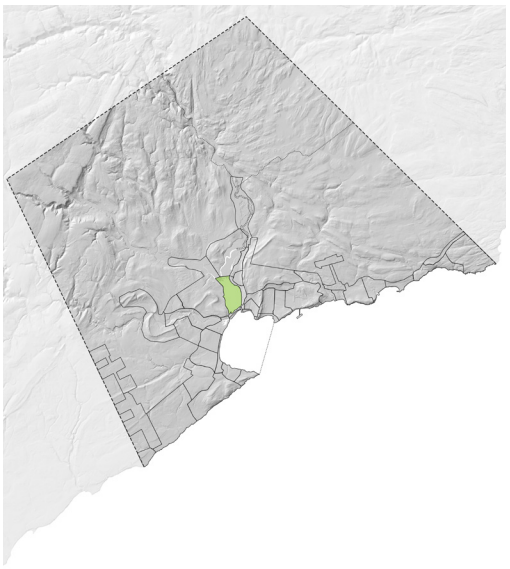

QUALITÉS PAYSAGÈRES

Les barachois sont une spécificité des paysages sud-gaspésiens. Ces marais, influencés par la marée et le cours des rivières, ont comme caractéristique principale d'être un mélange d'eau douce et salée. Ils représentent une richesse du territoire de par leur rareté et singularité sur le territoire québécois.

Le grand barachois de Port-Daniel a une superficie de plus de deux kilomètres carrés. La rivière Port-Daniel du Milieu et la rivière Port-Daniel, des rivières à saumon, coulent dans celui-ci jusqu'à la baie. Il détient une faune et une flore importante. En plus des saumons, il faut noter la présence d'omble de fontaine (truites mouchetées) et de bars rayés.

Le grand barachois est visible de plusieurs endroits. Bordé par le Haut-de-la-Rivière, le Banc et les différents milieux forestiers, sa beauté peut être appréciée sur pratiquement toutes ses rives.

Comme le plus petit barachois de la petite rivière Port-Daniel, il servit pour la drave et le flottage des billots de bois jusqu'à l'antenne ferroviaire, aujourd'hui disparue. Il est cependant toujours possible d'en voir les vestiges sur les images satellitaires. L'abandon de cette pratique permet de conserver l'intégrité du grand barachois, sa faune et sa flore particulière.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Préservation et protection du grand barachois;
- Mise en valeur du grand barachois par des aménagements respectueux de sa flore et de sa faune;
- Aménagements mettant en valeur la biodiversité du grand barachois (ornithologie);
- Développement d'activités récréotouristiques;
- Érosion et inondations;
- Coupes forestières.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 65-Pf, 66-F, 67-Co, 68-F, 86-Pf, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06
-

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Grand barachois depuis le Banc

- Le grand barachois, par son orientation et sa superficie, permet d'apprécier les couchers de soleil. Le calme de sa surface, en comparaison avec la mer, crée un effet miroir dans la majorité des moments.

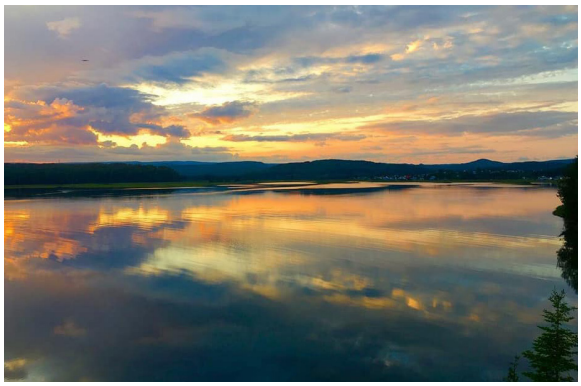

Frank Sweetman, 2015

Grand barachois depuis la tête du lion

- En hauteur, il est possible de sentir la grandeur impressionnante du grand barachois. Il représente une grande partie du territoire de la Municipalité, et représente une valeur environnementale inestimable.

.2020

Grand barachois (hiver)

- L'hiver, le grand barachois gèle et la neige s'accumule créant ainsi des paysages très différents des autres saisons où la marée crée des effets quotidiens.

Frank Sweetman, 2015

Faune

- Le grand barachois est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, dont des goélands argentés et à manteau noir, des cormorans à aigrette, des bihoreaux à couronne noire, de grands hérons bleus, des bernaches canadiennes, des canards noirs, des martins-pêcheurs, etc.

Frank Sweetman, 2015

Activités récréotouristiques

- L'Aire de plaisance de Port-Daniel, issue d'un concours organisé par la MRC du Rocher-Percé, permet à la population de profiter du barachois comme jamais auparavant. Les nouvelles installations incitent les citoyens et les touristes à pratiquer la planche à pagaies ou d'autres sports nautiques, pour ainsi découvrir le grand barachois d'une nouvelle façon.

Roxane Beaudin, 2020

Vestiges

- Encore aujourd'hui, il est possible de voir les restes des anciennes antennes ferroviaires s'allongeant dans le barachois pour la pratique de la drave. Les billots de bois étaient empilés sur des wagons.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 11 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

CHENEL

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.B

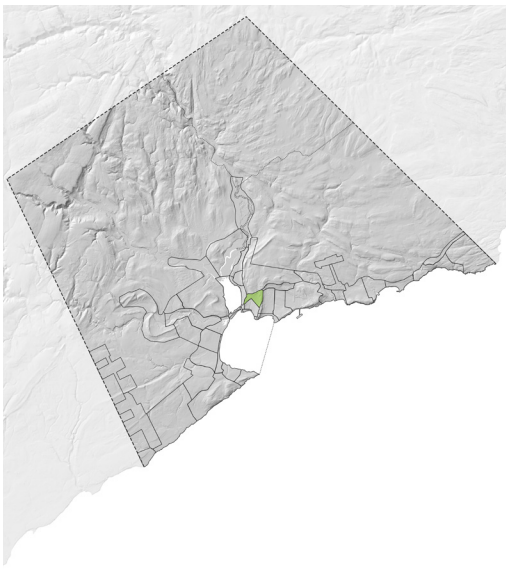

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité Chenel est délimitée par la crête des montagnes sur tout son périmètre.

En référence au Curé Chenel qui avait une maison dans la côte du même nom, la sous-unité Chenel est caractérisée par des dénivelés importants permettant des points de vue bien connus sur la baie de Port-Daniel et le grand barachois.

Ce secteur ayant bien changé avec le réaménagement de la route 132, la route Chenel est l'une des portions de l'ancienne route 6, mise en amnésie au profit de la sécurité routière et de l'efficacité des transports.

VALEUR : Esthétique et identitaire

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Mise en valeur des percées visuelles sur la baie de Port-Daniel et le grand barachois;
- Aménagements et mobilier urbain.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 20-H, 21-H, 24-I et 26-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Percées visuelles

- La hauteur de la montagne franchie par la route 132 permet des percées visuelles vers la baie de Port-Daniel. La végétation prenant de plus en plus de place, les percées se referment tranquillement.

2021

Montagnes sectionnées de la route 132

- Le réaménagement de la route 132 eut des répercussions un peu partout sur le territoire. À cet endroit, la montagne fut excavée, adoucissant ainsi la pente.

2021

Route Chenel et percées visuelles vers le grand barachois

- La pente abrupte de la route Chenel offre un spectacle sur le grand barachois.

2021

Côte du Curé Chenel

- Cette pente abrupte, connue sous le nom de la côte du Curé Chenel, est une portion de l'ancienne route 6.

2021

Route Chenel vers l'est

- Cette ancienne portion de la route 6 était reliée à l'actuelle route du Lac vers le Portage. Il est encore possible de sentir les courbes serrées et les dénivelés importants de cette ancienne route nationale.

2021

Carrière

- La carrière de marbre située dans les montagnes près du cap de l'Enfer était un projet entamé lors des années 1970. La présence de fossiles et l'initiative de citoyens permirent de conserver cette montagne caractéristique de Port-Daniel.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

HAUT-DE-LA-RIVIÈRE SUD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.C

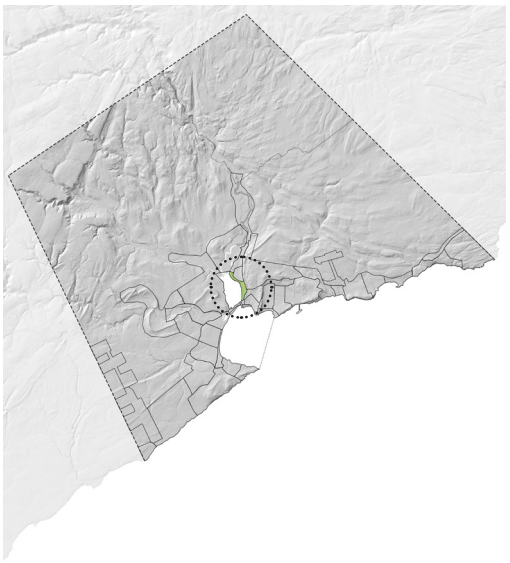

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du Haut-de-la-Rivière Sud est délimitée par la crête des montagnes et le grand barachois.

Le Haut-de-la-Rivière, un quartier bien connu de Port-Daniel, s'étale le long du grand barachois et de la rivière Port-Daniel. Celui-ci étant très allongé, deux sous-unités distinctes ont été créées. La sous-unité du Haut-de-la-Rivière Sud comprend la portion riveraine du grand barachois, la partie nord étant ainsi très différente.

Le Haut-de-la-Rivière, un des premiers territoires colonisés de la Municipalité, est avant tout caractérisé par une route vallonnée à laquelle les bâtiments sont implantés très près de la route. Une forte densité du bâti est aussi une caractéristique, notamment dans la portion de la route de la Rivière entre les routes 132 et de la Prée.

À plusieurs endroits le long de la route, il est possible d'apprécier les percées visuelles sur le grand barachois, sa faune et les couchers de soleil.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti et paysager (PIIA);
- Mise en valeur du grand barachois par des aménagements respectueux de sa flore et sa faune;
- Mise en valeur des percées visuelles sur le grand barachois;
- Aménagements et mobilier urbain;
- Érosion et inondations.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 20-H, 21-Ch, 70-Ch et 71-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°027 Maison Roy, N°056 Ancien magasin Roussy, N°062 et N°063 Maison McInnis
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Zones d'inondations, section 7.1 du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de la Rivière vers le nord

- Progressivement, la route de la Rivière rejoint presque le niveau de l'eau du grand barachois, créant ainsi un quartier construit sur des collines avec des bâtiments à différentes hauteurs.

2021

Route de la rivière vers le sud

- Cette portion de la route de la Rivière est plus près du grand barachois, offrant des vues exceptionnelles. La route étant située le long des berges, il y a peu de constructions obstruant la vue vers celles-ci.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Intersection route de la Rivière et Chenel

- L'intersection fut récemment réaménagée avec l'ajout de végétaux.

2021

Vue panoramique sur le grand barachois

- De cet endroit, le panorama sur le grand barachois est une vue exceptionnelle du territoire de la Municipalité. Il met en valeur l'église, le pont ferroviaire et le Banc.

2020

Vue d'ensemble du Haut-de-la-Rivière

- De l'autre côté du barachois, il est possible de sentir la longueur du Haut-de-la-Rivière et de l'implantation des bâtiments.

2021

Vue d'ensemble du Haut-de-la-Rivière Sud

- La densité du bâti et l'implantation des bâtiments près des uns des autres est une caractéristique hors du commun de cette sous-unité.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD

N°3.D

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

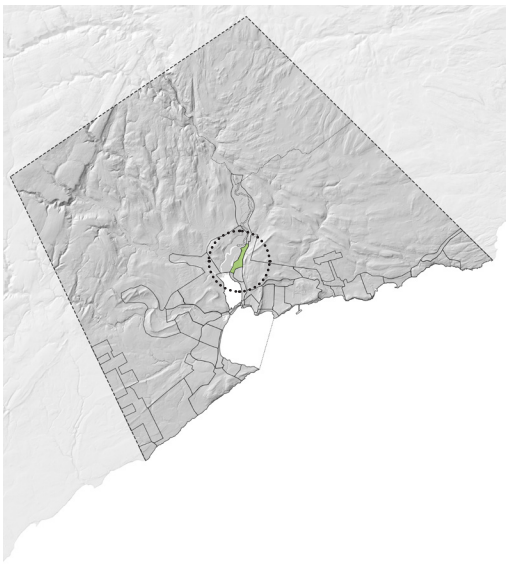

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du Haut-de-la-Rivière Nord est délimitée par la crête des montagnes et les lisières boisées.

Le Haut-de-la-Rivière, un quartier bien connu de Port-Daniel, s'étale le long du grand barachois et de la rivière Port-Daniel. Celui-ci étant très allongé, deux sous-unités distinctes ont été créées. La sous-unité du Haut-de-la-Rivière Nord comprend la portion s'éloignant du grand barachois vers les territoires forestiers.

Le Haut-de-la-Rivière, un des premiers territoires colonisés de la Municipalité, est avant tout caractérisé par une route vallonnée à laquelle les bâtiments sont implantés un peu plus loin de la route que la sous-unité Sud.

Étant situées entre des lisières boisées le long de la rivière Port-Daniel et des montagnes, les percées visuelles ne sont pas nombreuses, malgré la topographie particulière du lieu.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, récréative, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Présence de carrières (nuisances et esthétisme);
- Préservation des vues sur le grand barachois.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 68-F, 69-Ch, 70-Ch et 72-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°050 Maison Langlois, N°054 Maison Hachey, N°057 Maison Langlois, N°058, N°059 Maison Langlois, N°060 Maison Langlois, N°065 Maison Langlois, N°059 Maison Langlois, N°077 Maison Langlois et N°079 Maison Langlois
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de la Rivière vers le nord

- Cette portion du Haut-de-la-Rivière est très différente de celle près du grand barachois. La densité du bâti est moins intense et les repères géographiques s'atténuent.

2021

Route de la rivière vers le sud

- Appelée la « tablette », cette partie de cette sous-unité comprend de nombreuses habitations.

2021

Percée visuelle vers le grand barachois

- Par le dénivelé, il est possible d'avoir quelques percées visuelles vers le grand barachois, cependant la végétation remplit progressivement les derniers points de vue possibles par la route.

2021

Champ visuel vers les montagnes

- Cette portion de la route de la Rivière est située entre les montagnes de part et d'autre de la rivière Port-Daniel. C'est à cet endroit qu'il est possible de ressentir une fermeture progressive du territoire, jusqu'à la réserve faunique de Port-Daniel.

Maison Langlois (fiche N°050)

- La Maison Langlois (Joseph-Mathias Langlois), construite en 1940 dans un style cubique « Four-Square House » et d'influences néo-gothiques, domine le dessus de la colline. Les vues sur celle-ci par la route démontrent bien l'orientation et l'implantation singulière des maisons du Haut-de-la-Rivière.

2020

Maison Langlois (fiche N°077)

- La Maison Langlois (Théophile Langlois), construite en 1957 dans un style vernaculaire industriel, démontre les dimensions réduites des maisons du Haut-de-la-Rivière. Elle présente ses atouts architecturaux, des éléments de bois qui ornent les galeries et les murs.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5, 6, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	2 et 3

PRÉE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.E

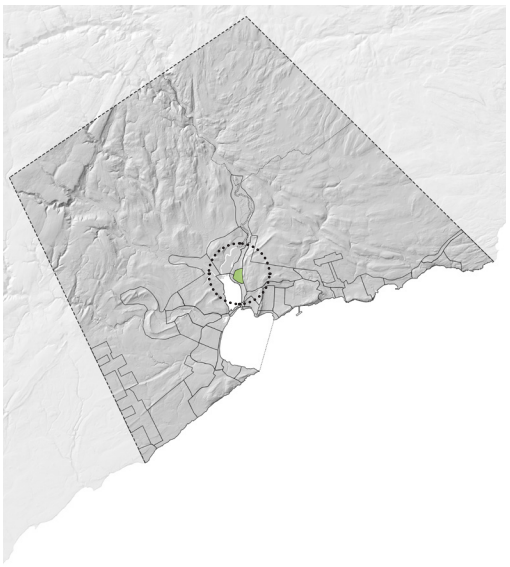

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de la Prée est délimitée par les lots les habitations le long de la route de la Rivière et la crête des montagnes.

La Prée, une nouvelle route ajoutée lors des années 1990-2000, permet d'éviter les virages et les habitations de la route de la Rivière. Cet endroit, située au bas de la montagne est très particulier dans le paysage du Haut-de-la-Rivière. En effet, il est toujours possible de ressentir le passé agricole de l'endroit, notamment par la route Amédée.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Sécurité routière;
- Vandalisme;
- Entretien du parc d'amusement;
- Aménagements et mobilier urbain.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 70-Ch et 71-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°069 Maison Déraiche

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue d'ensemble de la Prée

- La Prée est située entre la route de la Rivière et les montagnes. L'élément majeur de cette sous-unité est la nouvelle route, permettant de couper à travers les anciennes terres agricoles.

2021

Route Amédée

- La route Amédée est un prolongement du quartier du Haut-de-la-Rivière. Elle s'enfonce dans la portion de territoire située entre les routes de la Prée et de la Rivière.

2021

Parc d'amusement

- Un parc avec des modules pour enfants a récemment été réaménagé. Derrière se trouve la tête du lion, désormais déboisée.

2021

Champ visuel vers les montagnes

- Cet endroit particulier, où il y a très peu d'habitations, détient une ambiance calme et un microclimat différent.

2021

Maison Déraiche (fiche N°069)

- La Maison Déraiche, construite en 1915 dans un style vernaculaire américain et d'influences néo-Queen Anne, offre un paysage singulier. Implantée au bout de la route Amédée, elle est visible de plusieurs endroits.

2020

Activités agricoles

- Ce microclimat, favorable à l'agriculture, permet des activités agricoles comme ce verger.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

CAP D'ARDOISE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.F

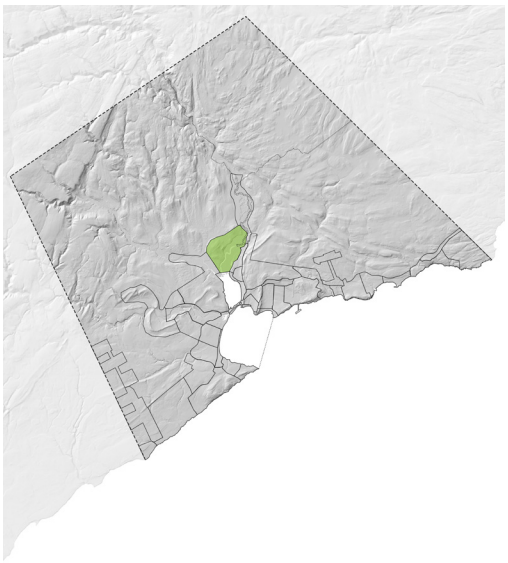

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du cap d'Ardoise est délimitée par la crête des montagnes et la route de la Rivière.

Le cap d'Ardoise est une montagne qui culmine à 108 mètres d'altitude. Son importance dans le paysage port-danielois est indéniable. Comme elle fait partie de l'ensemble paysager du grand barachois, la montagne est visible de plusieurs endroits. En bas, coule la rivière Port-Daniel, une rivière à saumon importante au niveau environnemental, mais aussi économique, de par sa relation avec la réserve faunique de Port-Daniel.

Quelques chemins forestiers parcourent la sous-unité, ce qui permet, là-haut, d'avoir une vue panoramique impressionnante sur le grand barachois et la baie de Port-Daniel.

VALEUR : esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Coupes forestières;
- Territoire visible de plusieurs endroits;
- Protection de la rivière, du barachois et de leur faune;
- Érosion et inondations;
- Aménagements et piste cyclable;
- Mise en valeur des percées visuelles sur la baie de Port-Daniel et le grand barachois.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 65-Pf, 66-F, 68-F, 84-F et 86-Pf, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue d'ensemble de la route 132

- Le cap d'Ardoise est une montagne importante du panorama de Port-Daniel.

2021

Vue d'ensemble à partir de la tête du lion

- Le Haut-de-la-Rivière est situé entre le grand barachois, la rivière et les montagnes. Le cap d'Ardoise dessine une majeure partie des paysages de cet endroit.

2021

Vue panoramique

- Le sommet offre un panorama surprenant sur Port-Daniel. De cet endroit, il est possible de voir et de sentir la fragilité du grand barachois, du Banc et de la baie.

Jo-Annie Castilloux, 2021

Rivière Port-Daniel

- La principale rivière du territoire de la Municipalité est une rivière à saumon bien connue, notamment par la présence de la réserve faunique de Port-Daniel. Cette portion de la rivière est cependant difficile d'accès, assurant sa protection.

2021

Chemin forestier

- Des chemins forestiers parcourent le secteur, permettant un lien entre le Haut-de-la-Rivière et Clemville.

2021

Coupe forestière

- Par son importance et sa place qu'il occupe, le cap d'Ardoise est visible de plusieurs endroits. Les coupes forestières sur celui-ci ont donc des conséquences visuelles majeures.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	13 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

PARC

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.G

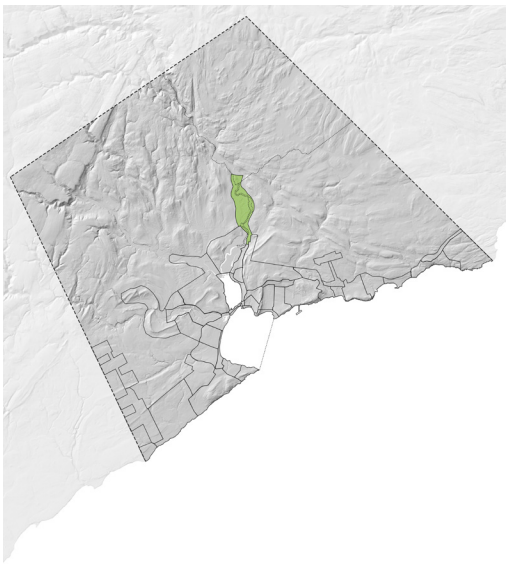

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du Parc, du même nom que la route qui permet de rejoindre la réserve faunique, est délimitée par les lisières boisées bordant la route.

La route qui serpente le paysage le long de la rivière Port-Daniel, permet quelques percées visuelles sur les montagnes et la rivière. Son importance au niveau esthétique et économique en lien avec la réserve faunique est indéniable. Des carrières, toujours en exploitation, sont situées le long de la route de la rivière et du Parc, viennent toutefois créer quelques nuisances.

VALEUR : Esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire, économique et environnementale

ENJEUX

- Coupes forestières;
- Présence de carrières (nuisances et esthétisme);
- Protection de la rivière, du barachois et de leur faune;
- Prise d'eau potable;
- Érosion et inondations;
- Accès à la rivière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 66-F, 72-Af, 85-Pf et 86-Pf, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Normes applicables à une carrière, une gravière ou une sablière, section 17.7 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du SADR de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route du Parc vers le sud

- La route du Parc permet des percées visuelles vers les différentes montagnes qui composent la vallée de la rivière Port-Daniel.

2021

Route du Parc vers le nord

- C'est en se dirigeant vers le nord qu'il est possible de sentir la fermeture des percées visuelles, la profondeur et l'altitude du territoire.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Rivière Port-Daniel

- La route du Parc franchit la rivière Port-Daniel par ce pont, qui remplace le dernier pont couvert du territoire de la Municipalité.

2021

Carrières

- Le territoire près de la route du parc comporte quelques carrières qu'il est possible de voir de la voie publique.

2021

Aménagements

- Une petite halte située avant le pont qui franchit la rivière fut aménagée avec les mêmes aménagements qu'ailleurs sur le territoire.

2021

Réserve faunique de Port-Daniel

- Port-Daniel se démarque au niveau provincial par la présence de la réserve faunique depuis sa création en 1948.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, 5 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 11, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

COMMUNE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°3.H

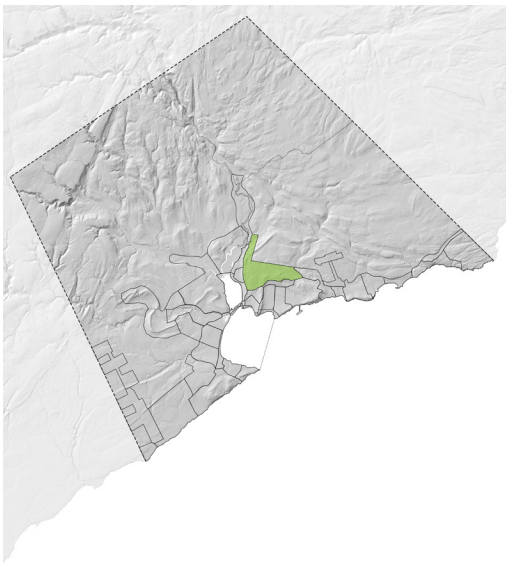

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la Commune, traversée par la route du même nom, est délimitée par la crête des montagnes entourant le Haut-de-la-Rivière et le Portage.

Les points culminants de ces montagnes sont visibles de plusieurs endroits du territoire. Les silhouettes qu'elles créent sont reconnues et font partie de l'horizon, elles représentent une forte valeur esthétique pour le Haut-de-la-Rivière.

Anciennement de grandes terres agricoles, la Commune est désormais couverte d'arbres sur la quasi-totalité. Un seul s'y trouve, le lac du Caribou, accessible que par la route du Lac, une ancienne portion de la route 6.

La sous-unité paysagère abrite aussi la tête du lion, un promontoire et belvédère naturel offrant une vue panoramique sur le grand barachois, le Banc et la baie de Port-Daniel. À cela s'ajoute une vue extraordinaire sur le secteur Port-Daniel par la route du Lac.

VALEUR : esthétique, nature, récréative, tranquillité et environnementale

ENJEUX

- Coupes forestières;
- Carrières;
- Zonage d'usage industriel;
- Territoire visible de plusieurs endroits;
- Développement d'activités récréotouristiques;
- Mise en valeur des champs visuels sur le grand barachois, le Banc et la baie de Port-Daniel;
- Entretien des chemins forestiers municipaux.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 21-H, 24-I, 25-I, 71-Ch et 72-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Normes applicables à une carrière, une gravière ou une sablière, section 17.7 du Règlement de zonage 2017-06
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du SADR de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue panoramique de la tête du lion

- La tête du lion est un promontoire rocheux créant un belvédère naturel. Elle offre une vue panoramique sur le grand barachois, les montagnes de l'arrière-pays et le Haut-de-la-Rivière.

2021

Vue panoramique de la route du Lac

- La route du Lac, une portion de l'ancienne route 6, est un endroit n'ayant plus l'achalandage passé depuis le réaménagement de la route 132 à travers la montagne. Au sommet, il y a une vue panoramique sur la baie de Port-Daniel et la Pointe.

2020

Route de la Commune

- La route de la Commune est un ancien chemin permettant aux propriétaires de rejoindre leurs terres agricoles. La végétation ayant remplacé les terres, il ne reste aucune trace de ce passé agricole. La route trouve son utilité comme chemin forestier.

2021

Route du Lac

- La route du Lac se poursuit dans la forêt, où elle côtoie le lac du Caribou.

2021

Lac du Caribou

- Même si le lac du Caribou est l'un des plus près du village, son accès est limité et plutôt difficile en comparaison avec les autres lacs, notamment ceux de la réserve faunique.

2021

Carrière

- L'endroit est aussi composé d'une carrière et d'installations industrielles.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projet de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	13 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

DISTRICT

4

CAPITAINE-FOURNIER

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.A

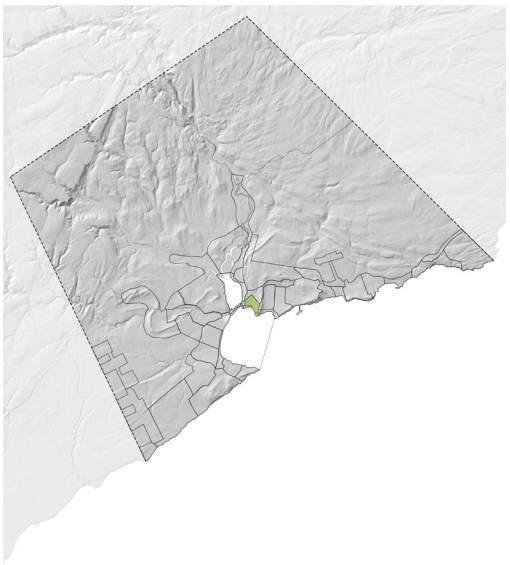

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité Capitaine-Fournier est délimitée par la baie de Port-Daniel, la crête des montagnes et la route 132.

La sous-unité comprend une partie de la route du Capitaine-Fournier. La moitié de celle-ci étant plus récente, les paysages sont différents. La portion du territoire plus près de la voie ferrée est plus ancienne, il était autrefois relié par la route du Quai (route de l'Église aujourd'hui, sectionnée par la voie ferrée). L'autre portion du territoire s'est développée avec la construction de la nouvelle route du Capitaine-Fournier.

Cette sous-unité comprend le parc intergénérationnel Marguerite-Rose et l'accès au cimetière de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Plus loin, près du cap de l'Enfer, on y retrouve le tunnel ferroviaire et l'accès au belvédère. Une bordure d'arbres le long de la route crée un écran qui empêche le panorama sur la baie de Port-Daniel. Cependant, quelques percées visuelles se présentent.

VALEUR : esthétique, nature, récréative, économique et sociale

ENJEUX

- Érosion côtière;
- Conservation et entretien du cimetière de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Conservation et entretien du belvédère;
- Interaction de la voie ferrée et de la route du Capitaine-Fournier;
- Sécurité et mise en valeur du tunnel ferroviaire (considérant le retour du trafic ferroviaire).

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 22-H et 23-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°042 et N°043 Maison Dorion
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Anse-du-Quai

- L'Anse-du-Quai désormais accessible par la route du Capitaine-Fournier est un quartier ancien de Port-Daniel. Sa relation avec la route de l'Église fut retirée, cependant il conserve ses caractéristiques de l'époque.

2021

Parc Marguerite-Rose

- Autrefois connu sous le nom du champ de boules, le parc Marguerite-Rose, en l'honneur d'une citoyenne impliquée, est un endroit de rassemblement et de loisirs.

2021

Entrée Nord du tunnel ferroviaire

- Le tunnel ferroviaire est un élément important de nos paysages. Construit au début du XXe siècle, lors de la construction du chemin de fer vers Gaspé, il conserve ses mêmes caractéristiques et dimensions. Le retour du trafic ferroviaire, la sécurité et la mise à niveau de la voie ferrée posent des questionnements sur l'avenir du tunnel ferroviaire.

Frank Sweetman, 2015

Belvédère

- Près du tunnel se situent les escaliers menant au sommet du cap de l'Enfer. Le belvédère est composé de paliers mettant en valeur plusieurs endroits de Port-Daniel : l'Anse-du-Quai, la Pointe et l'Anse-McInnis.

Frank Sweetman, 2015

Cimetière de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (fiche N°095)

- Le cimetière de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, désormais accessible par la route du Capitaine-Fournier était autrefois relié à l'église située derrière, au bas de la colline. La plus vieille pierre tombale du cimetière est datée de 1906.

2021

Maison Dorion (fiche N°043)

- La Maison Dorion, construite en 1939 dans un style vernaculaire industriel et d'influences « Wartime » et pittoresques, est l'une des maisons alignées le long de la route du Capitaine-Fournier. Son volume, ses formes et ses éléments architecturaux se démarquent dans le paysage de l'Anse-du-Quai.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 3, 4 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3, et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	

ANSE-McINNIS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.B

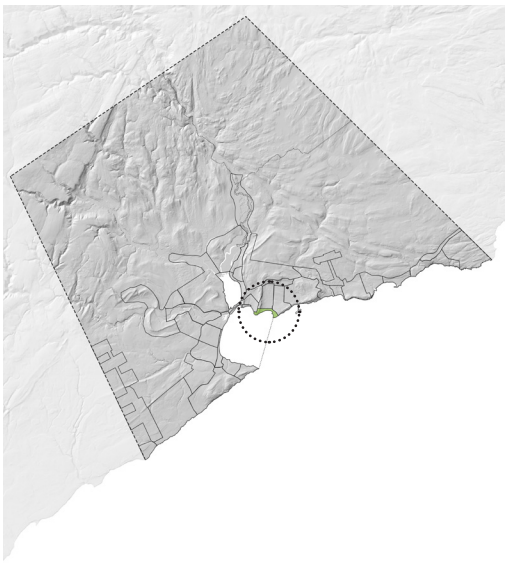

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de l'Anse-McInnis est délimitée par la baie de Port-Daniel et la crête des montagnes.

Entre mer et montagnes, l'Anse-McInnis est l'un des quartiers les plus connus et intéressants par ses paysages. L'anse de taille considérable forme une grande plage. Il s'agit de l'un des secteurs les plus anciens du territoire avec le Haut-de-la-Rivière et le Banc.

À l'est, on y retrouve la route panoramique du Capitaine-Fournier. Celle-ci contourne un des symboles des paysages de Port-Daniel, le cap de l'Enfer. On y retrouve aussi le belvédère et le tunnel ferroviaire. De l'autre côté de l'anse, on peut y apercevoir des caps abrupts et le rocher de la Vieille.

La plage, mise en valeur durant les années 1990 avec les aménagements municipaux (ponceau, toilettes et abris), est l'une des plus populaires du territoire. Elle est fréquentée par de nombreux résidents et touristes en période estivale.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire, sociale et environnementale

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles;
- Érosion côtière;
- Entretien des aménagements municipaux et mise en valeur de la plage de l'Anse-McInnis;
- Aménagements et mobilier urbain;
- Sécurité;
- Mise en valeur du cap de l'Enfer et de la halte.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 22-Ch, 26-Af, 30-Af, 31-Pf et 32-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°044 Maison McInnis
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de l'Anse-McInnis

- La route de l'Anse-McInnis se démarque par son dénivelé permettant un champ visuel sur l'anse et la baie de Port-Daniel.

2021

Plage de l'Anse-McInnis

- La plage de l'Anse-McInnis est l'une des plages du territoire les plus connues. Elle est fréquentée par de nombreux citoyens et touristes. La forme et l'orientation de son anse lui donnent des caractéristiques différentes des autres plages de sable du territoire.

2020

Aménagements municipaux

- La plage fut réaménagée au courant des années 1990. Elle compte désormais des toilettes, des douches, un abri et un pont enjambant le ruisseau de l'Anse-McInnis.

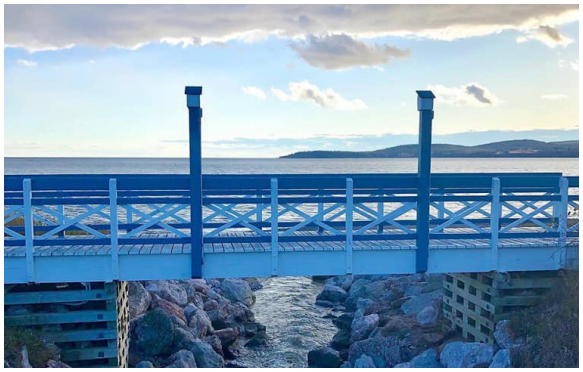

Frank Sweetman, 2015

Terres agricoles

- L'Anse-McInnis, autrefois recouverte de terres agricoles, comporte encore aujourd'hui une grande superficie, créant des percées visuelles sur l'ensemble du territoire.

2021

La Vieille

- La Vieille est une formation rocheuse au bout de l'Anse-McInnis, composé d'un gros bloc en pierre. La signification de son nom est inconnue.

2021

Maison McInnis (fiche N°044)

- La Maison McInnis (Michael McInnis), construite en 1870 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises, est implantée sur la colline, un lieu choyé de l'Anse-McInnis. Son importance dans le paysage de l'anse réside dans sa visibilité, sa grange et leur valeur patrimoniale.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1 et 2
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 3 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3 et 4
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

BLAIS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.C

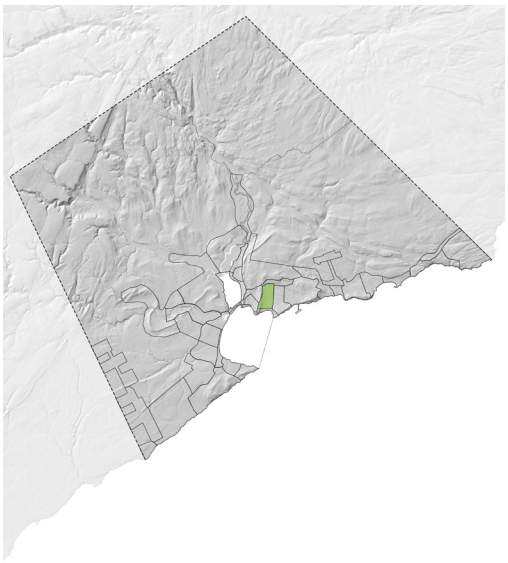

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité Blais, comprenant une grande partie de la route de l'Anse-McInnis (anciennement route des Blais), est délimitée par le découpage des terres agricoles, la crête des montagnes et la route 132.

Étant un secteur s'étalant en longueur, les percées visuelles ne sont pas nombreuses. En effet, la végétation d'aujourd'hui sectionne le paysage en deux, séparant la sous-unité paysagère de l'Anse-McInnis et Blais. Les bâtiments étaient relativement nouveaux pour la plupart, le patrimoine bâti n'est pas une caractéristique majeure. La seule trace du passé visible dans cette sous-unité est la route de la Vieille-École, rappelant son existence. Il reste cependant que les fondations de l'école de rang.

VALEUR : nature, récréative, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Aménagements et mobilier urbain;
- Sécurité;
- Aqueduc et égout;
- Éclairage de la voie publique.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 26-Af, 27-Ch, 29-Ch, 30-Af, 32-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°051

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de l'Anse-McInnis

- Cette portion de la route de l'Anse-McInnis, anciennement la route des Blais, est rectiligne. Une faible pente permet de rejoindre le niveau de la mer un peu plus au sud.

2021

Voie ferrée

- Comme ailleurs à Port-Daniel, la voie ferrée fait partie du paysage des quartiers. L'Anse-McInnis est le dernier du secteur Port-Daniel, où le train traverse le territoire près des habitations.

2021

Maison (fiche N°051)

- Cette maison, construite en 1979 dans un style canadien, présente des allures d'antan. Ses revêtements de bois et de pierres, des matériaux nobles, et ses autres éléments architecturaux rendent cette construction unique.

2020

Route de la Vieille-École

- La route de la Vieille-École comprend que quelques habitations. Sa surface asphaltée ne mesure que 148 mètres. Son nom rappelle l'ancienne école de rang qui était implantée au bout de la route.

2021

Montagnes

- La sous-unité Blais est entourée par la forêt. Le côté est est quant à lui constitué d'une montagne, l'allongement du cap de l'Enfer. Ce dernier crée une atmosphère différente du reste du territoire de la Municipalité.

2021

Percée visuelle vers la baie de Port-Daniel

- En regardant vers le sud, il est possible de voir la mer. Cette percée visuelle s'accentue au fur et à mesure qu'on se rapproche de la plage.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1 et 2
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 4, 5, 6 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

HAMEAU McINNIS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.D

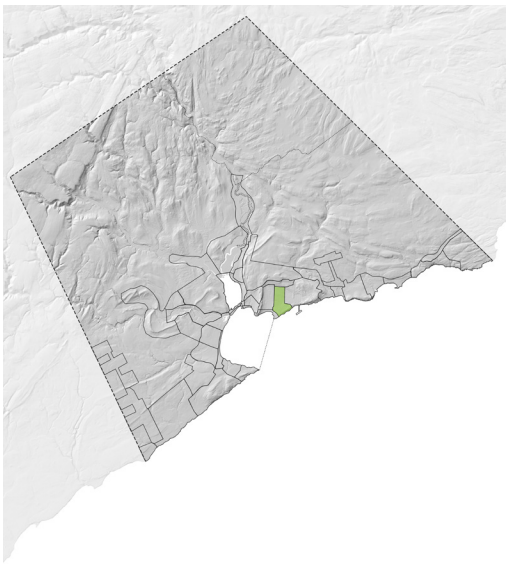

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du Hameau McInnis est délimitée par la Baie-des-Chaleurs, les terres agricoles et la topographie du territoire.

Le Hameau McInnis est un ancien secteur agricole, auquel il reste quelques terres. L'une des caractéristiques importantes de cet endroit est l'implantation des bâtiments avec la route de l'Anse-McInnis. Les bâtiments sont implantés très près de la route ou très éloignés et orientés de manière particulière avec les bâtiments secondaires agricoles. D'ailleurs, de nombreuses maisons figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti.

La topographie étant prononcée, des percées visuelles vers le cap de l'Enfer et l'anse sont possibles. De l'autre côté, la cimenterie domine désormais le paysage par la hauteur des installations. Le sud de la sous-unité, complètement boisé, crée une barrière empêchant la vue sur la mer. Seuls les terrains privés peuvent avoir accès à ces percées visuelles.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, tranquillité, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles;
- Conservation et mise en valeur du Hameau McInnis (implantation des bâtiments, PIIA);
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Érosion côtière;
- Espace de protection faunique.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 28-I, 30-Af et 31-Pf, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°045 Maison McInnis, N°047, N°048 Maison McInnis, N°049 Maison McInnis, N°066 Maison McInnis, N°072 Maison Mcinnis, N°107 et N°108
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de l'Anse-McInnis

- La route de l'Anse-McInnis se poursuit vers les terres. Son tracé irrégulier et ses courbes particulières sont des éléments caractéristiques de ce quartier.

2021

Terres agricoles

- L'Anse-McInnis détient encore de grandes terres agricoles exploitées. Comme partout ailleurs, elles permettent des percées visuelles vers le nord et de ressentir la topographie du territoire.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Percée visuelle sur le lac de l'Anse-McInnis

- L'Anse-McInnis est vallonnée, on compte d'ailleurs le lac de l'Anse-McInnis. Celui-ci atteint un niveau d'eutrophisation qui semble inquiétant.

2021

Maison McInnis (fiche N°045)

- La Maison McInnis, construite en 1791 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises. Elle est le plus vieux bâtiment répertorié de l'Inventaire du patrimoine bâti. En effet, son importance dans le paysage est bien plus qu'esthétique, elle est la maison de Peter MacInnis, le premier de la lignée ici à Port-Daniel, et sa femme Sarah McPhee.

2020

Maison McInnis (fiche N°049)

- La Maison McInnis (Georges McInnis et Marie MacDonald), construite en 1880 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises, est une construction particulière du secteur de Port-Daniel. Son implantation, très près de la route de l'Anse-McInnis, rappelle les dimensions et caractéristiques de l'aspect vernaculaire de ce qu'était la route de l'Anse-McInnis à cette époque.

2020

Proximité de la cimenterie

- L'Anse-McInnis est le quartier où la cimenterie est la plus visible. Les imposantes installations industrielles qui dominent l'est du territoire viennent brusquer le paysage vernaculaire de l'anse.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1 et 2
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 7, 8 et 11
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

PORTAGE PORT-DANIEL

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.E

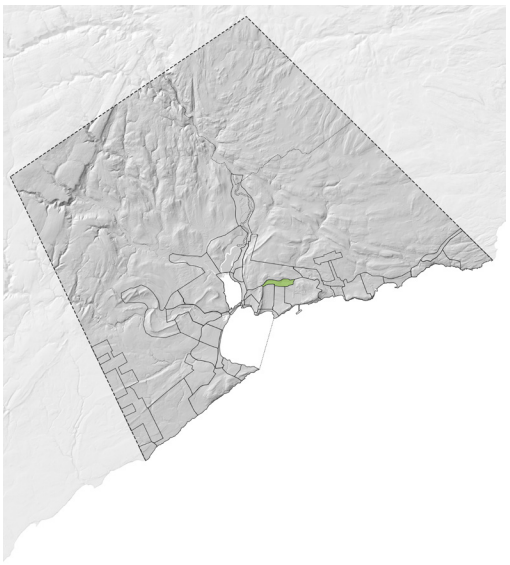

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du Portage Port-Daniel est délimitée par la crête des montagnes, la bordure boisée de la route 132 et la cimenterie.

Le Portage assume le même rôle d'antan, soit un espace de passage et de transit important. Autrefois relié au Hameau McInnis et aux autres sous-unités de ce secteur, la route 132 étant une route nationale, la largeur de la route et la vitesse créent un effet tunnel et isole la sous-unité.

Entre les montagnes et les bordures boisées, il est possible d'avoir quelques percées visuelles sur la Baie-des-Chaleurs et la baie de Port-Daniel.

VALEUR : esthétique et identitaire

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Conflit d'usages (résidentiel et industriel);
- Vente des propriétés et dégradation du Portage.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 25-I, 27-Ch, 28-I et 29-H de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°088

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132

- La portion de cette route 132 détient des dimensions dont l'échelle est contraire à ce qu'était autrefois le Portage. Il s'agit désormais d'un espace de transit important, où les usagers dépassent souvent la vitesse permise.

2021

Percées visuelles sur la baie et les champs agricoles

- De cette hauteur, il est possible de voir la baie de Port-Daniel et la Pointe. Les champs agricoles de l'Anse-McInnis dégagent aussi le territoire, laissant entrevoir quelques constructions.

2020

Regroupement de maisons

- Les habitations le long de la route 132 sont regroupées en deux lieux différents, laissant une portion boisée au centre. La majorité de ces constructions présentent des styles architecturaux d'inspirations québécoises.

Proximité de la cimenterie

- De cet endroit, sont visibles les dépôts de la cimenterie, créant une nouvelle topographie du territoire. Ces nouvelles collines aux formes calculées et logiques sont dépourvues de végétation, les rendant uniques et visibles de partout.

2021

Proximité de la cimenterie

- De nombreuses habitations furent expropriées, attribuables à la proximité avec la cimenterie et leurs activités industrielles, notamment l'usage d'explosif. D'autres habitations furent délaissées et louées à des travailleurs. Cette proximité à la cimenterie laisse aussi comprendre la grandeur des installations.

2021

Maison (fiche N°088)

- Cette maison, construite en 1980 dans un style canadien, figure parmi la liste des rares maisons ayant un revêtement de pierres. Il est toutefois difficile de croire que cette construction aux allures vernaculaires et villageoises n'est qu'à quelques mètres de la route 132 présentant un style contraire.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4 et 7
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	3

CIMENTERIE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.F

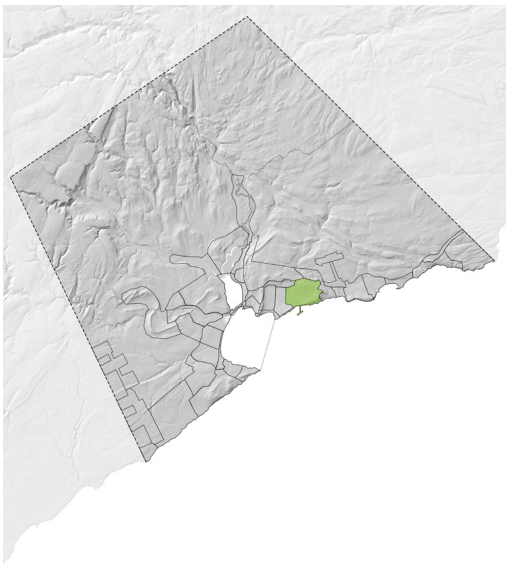

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de la cimenterie est délimitée par la crête des montagnes, la Baie-des-Chaleurs et les terres agricoles.

La cimenterie, un grand complexe industriel, exploite les ressources des montagnes à la limite des anciennes municipalités de Port-Daniel et de L'Anse-aux-Gascons. La hauteur des installations, notamment les silos et le broyeur vertical, est visible de beaucoup d'endroits, davantage du côté du secteur de Port-Daniel. Le terminal maritime et les tunnels de convoyage qui s'avancent dans la baie permettent d'accueillir de grands navires.

Nécessitant les ressources des montagnes, le calcaire, celles-ci doivent être rongés pour créer le produit final, le ciment. Le reste des matériaux des montagnes sont déposés à un autre endroit, créant ainsi une nouvelle topographie, aussi visibles de plusieurs endroits.

Du point de vue de la conservation des paysages, la cimenterie éveille la conscience des citoyens. Elle révèle l'importance de la conservation de nos paysages et de notre patrimoine paysager. Comme la ressource, les paysages de cette sous-unité s'épuiseront un jour.

VALEUR : Économique et sociale

ENJEUX

- Hauteurs des installations;
- Mixité d'usages;
- Corridor touristique de la route 132;
- Proximité des habitations du Portage, de l'Anse-McInnis et de l'Anse-à-la-Barbe;
- Vente de propriété et dégradation du Portage, de l'Anse-McInnis et de l'Anse-à-la-Barbe
- Territoire visible de plusieurs endroits.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 25-I, 28-I, 29-H, 30-Af, 33-I et 34-H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé, 2009
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisières boisées en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Cimenterie (vue d'ensemble)

- Les installations de ce grand ensemble industriel sont visibles de part et d'autre de la baie de Port-Daniel. À partir de la Pointe, il est possible de voir l'évolution et l'exploitation de la montagne.

2021

Terminal maritime

- Le terminal maritime, qui s'étire à 500 mètres de la rive, permet d'acheminer les divers matériaux de la cimenterie à des navires de grande capacité.

Ciment McInnis, 2020

Vue d'ensemble

- Les couleurs employées pour la cimenterie, le blanc et le bleu reflètent l'identité de la Municipalité en plus de mieux s'introduire dans le paysage.

Ciment McInnis, 2017

Proximité avec l'Anse-McInnis

- La cimenterie, par la grosseur de ses installations, s'impose dans le paysage de Port-Daniel-Gascons. Les quartiers limitrophes ressentent les nuisances de cet usage industriel, comme l'esthétisme et plusieurs autres.

2021

Proximité avec Gascons Ouest

- La proximité avec Gascons Ouest est de plus en plus visible. En effet, la carrière se situant davantage du côté de Gascons, la forêt de la crête des montagnes commence doucement à disparaitre.

2021

Proximité avec le Portage

- À partir du Portage, l'entrée de la cimenterie permet d'avoir un champ visuel vers les installations et les grands stationnements. L'usage industriel, situé le long du corridor touristique de la route 132, n'est toujours pas caché par une bande d'arbres telle qu'exigée par le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1, 2, 3 et 4
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	3, 5 et 6
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	3 et 7
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	10, 11 et 14
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1

ANSE-À-LA-BARBE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°4.G

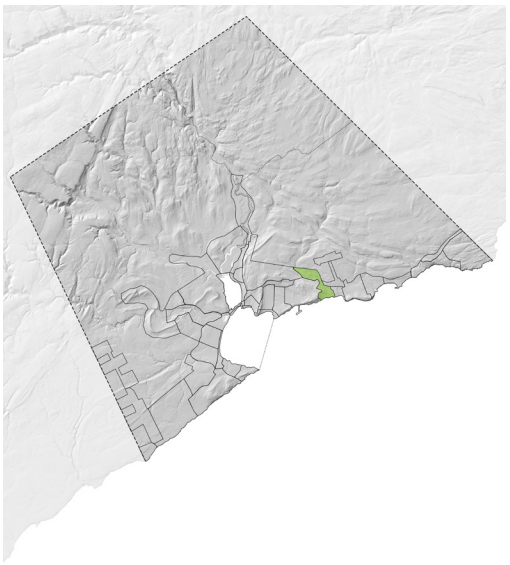

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de l'Anse-à-la-Barbe est délimitée par la crête des montagnes que forme la vallée de la rivière de l'anse à la Barbe.

Située entre ces montagnes, la sous-unité de l'Anse-à-la-Barbe est un endroit pittoresque du secteur Gascons. Les portions de l'ancienne route 6, dont les routes de la Passerelle et de l'Anse-à-la-Barbe, contournent et enjambent la rivière. Celle-ci se trouve à un niveau inférieur des habitations, elle est visible par quelques endroits. Cette profondeur accentue les paysages escarpés.

Étant ainsi un secteur plus ancien, il est toujours possible de ressentir le patrimoine bâti diversifié. Plus loin, l'étroite route permet de rejoindre le quai. C'est à cet endroit qu'il est possible de voir l'impressionnant pont ferroviaire surplombant la rivière.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Érosion et inondations;
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Mise en valeur du quai et affichage;
- Valorisation du patrimoine bâti existant;
- Proximité de la route nationale132 et de ses nuisances;
- Largeur de la route de l'Anse-à-la-Barbe.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 25-I, 33-I, 34-H, 35-Af, 36-Ch et 73-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé, 2009
- Zones d'inondations, section 7.1 du SADR de la MRC du Rocher-Percé, 2009
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisières boisées en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route de la Passerelle

- La route de la Passerelle, une portion de l'ancienne route 6, a conservé son aspect villageois. Sa largeur et ses courbes sont des éléments caractéristiques de l'Anse-à-la-Barbe. Sur cette route se trouve un pont qui enjambe la rivière du même nom, remplaçant l'ancien pont couvert.

2021

Route de l'Anse-à-la-Barbe

- La route de l'Anse-à-la-Barbe permet de rejoindre le quai. Sa largeur significative rappelle le gabarit des routes secondaires d'antan. Le long de cette route est parsemée de plusieurs symboles des paysages de Gascons Ouest.

2021

Rivière de l'anse à la Barbe

- La rivière de l'Anse à la Barbe, de petite taille, parcourt la vallée qu'elle a créée, jusqu'à la Baie-des-Chaleurs. Elle fait partie intégrante des paysages de Gascons Ouest.

2021

Pont ferroviaire

- Le pont ferroviaire est remarquable par sa hauteur et sa dimension. Il enjambe non seulement la vallée, mais aussi la route permettant de rejoindre le quai. L'espace disponible et l'étroitesse de la vallée font de cette construction un élément important.

2021

Quai

- Le quai de l'Anse-à-la-Barbe est unique en son genre. Le chemin pour s'y rendre étant déjà impressionnant, l'ambiance calme entre les deux caps de chaque côté crée un environnement hors du commun. Peu de quais en Gaspésie ont la chance d'avoir une protection naturelle de ce genre. Un réaménagement récent permit de conserver et d'assurer la pérennité des pêches.

2021

Champ visuel sur les caps

- Au bord de la Baie-des-Chaleurs, il est possible de voir les caps abrupts et les plages de sable. Il est aussi possible de voir la Pointe et le terminal maritime de la cimenterie et les navires.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1 et 2
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

DISTRICT

5

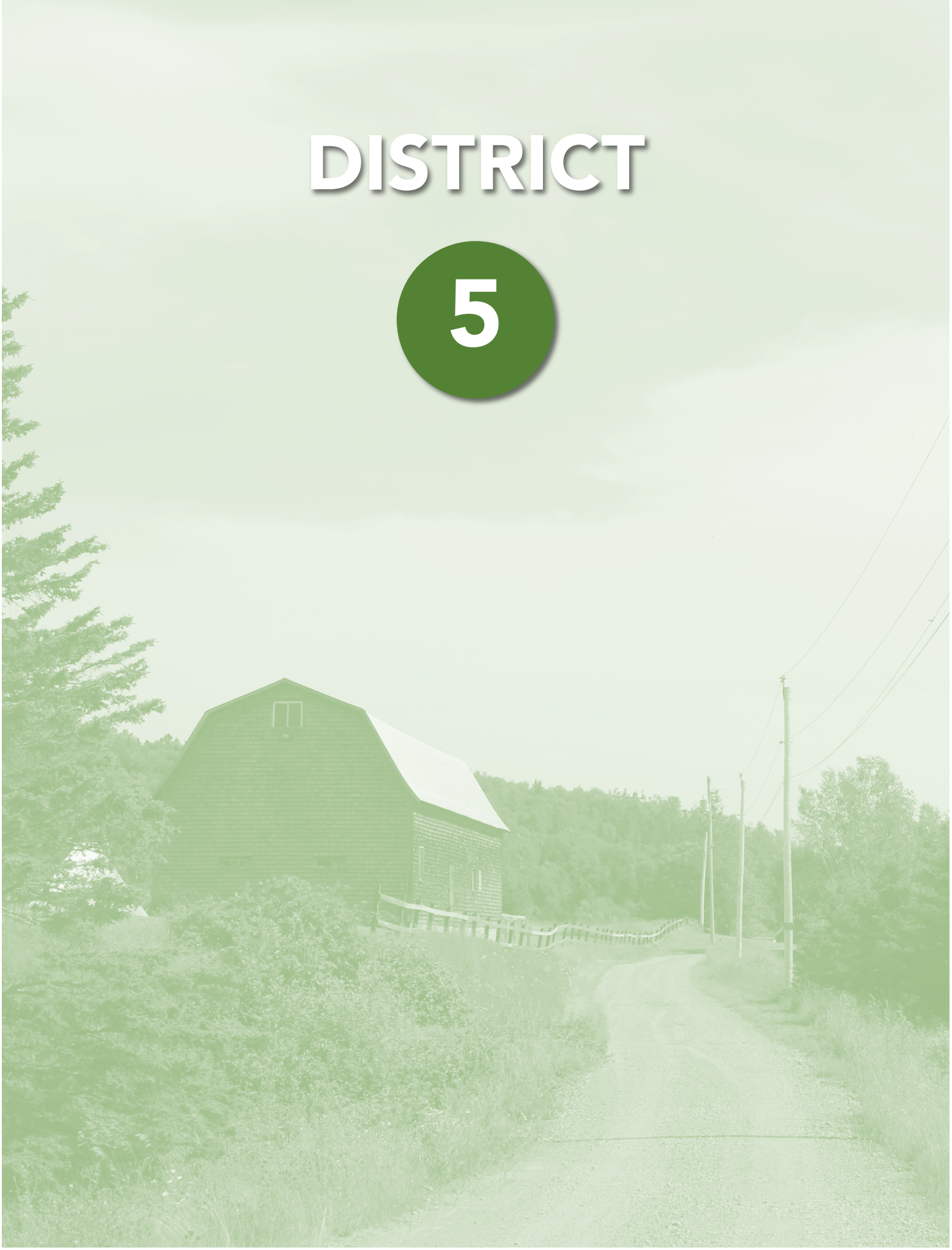

MORIN SUD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°5.A

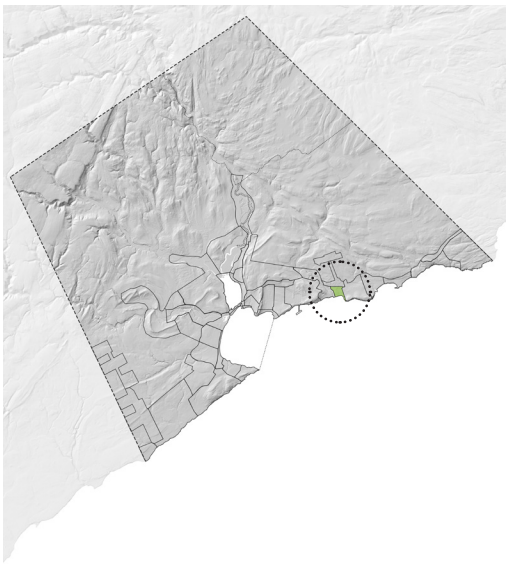

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité Morin Sud est délimitée par la route 132 au nord, la Baie-des-Chaleurs au sud et la crête des montagnes à l'est et à l'ouest.

Cet endroit ayant été sectionné en deux par le réaménagement de la route 132, il est désormais coupé de la partie nord (sous-unité Morin Nord). Le viaduc de la route régionale laissant passer la voie ferrée en dessous crée une coupure dans le paysage permettant de créer deux sous-unités distinctes.

Les paysages de la sous-unité Morin Sud sont très particuliers pour le secteur de Gascons. Ils reflètent le passé agricole avec la présence des granges. Encore aujourd'hui il est possible de sentir l'alignement des terres agricoles, notamment par la présence des routes du Calvaire et du Morne.

Plus loin, en bordure de la Baie-des-Chaleurs, on y retrouve une belle plage de sable avec une vue panoramique sur le Gros Morne, ce massif montagneux imposant dans le paysage de Gascons. Cet endroit, est un témoin que le village de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons, avait les pêcheries pour activités de subsistance et économiques.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, tranquillité, identitaire et économique

ENJEUX

- Érosion côtière;
- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti et paysager;
- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Proximité à la voie ferrée.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 35-Af, 36-Ch et 38-Ch, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé, 2009
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Gros Morne et plage vers l'est

- L'élément caractéristique de l'endroit est l'anse à la Barbe, constitué de la plage de sable et du Gros Morne.

2021

Plage vers l'ouest

- La plage de l'anse à la Barbe permet un panorama hors du commun sur la Baie-des-Chaleurs et les éléments qui l'entourent.

Terres agricoles et grange

- Malgré qu'il ne reste plus de terres agricoles exploitées dans la sous-unité Morin Sud, il est cependant possible de sentir le passé agricole. L'orientation des routes et des lots, la présence de granges et d'espaces ouverts créent une ambiance différente du reste du secteur de Gascons.

2021

Route du Calvaire

- La route du Calvaire permet de rejoindre la plage de l'anse à la Barbe. Les terrains défrichés avoisinants permettent d'avoir un champ visuel sur la Baie-des-Chaleurs.

2021

Viaduc routier et voie ferrée

- La route Morin Sud, une portion de l'ancienne route 6, démontre la topographie du territoire. Cette perception de la topographie, aujourd'hui perdue par le réaménagement de la route 132, entre autres avec l'ajout du viaduc permettant de franchir la voie ferrée.

2021

Vue d'ensemble

- La forme de bol est créée par le Gros Morne et les montagnes le long de la rivière de l'anse à la Barbe qui encerclent la sous-unité.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1 et 2
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 13, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1 et 3

MORIN NORD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°5.B

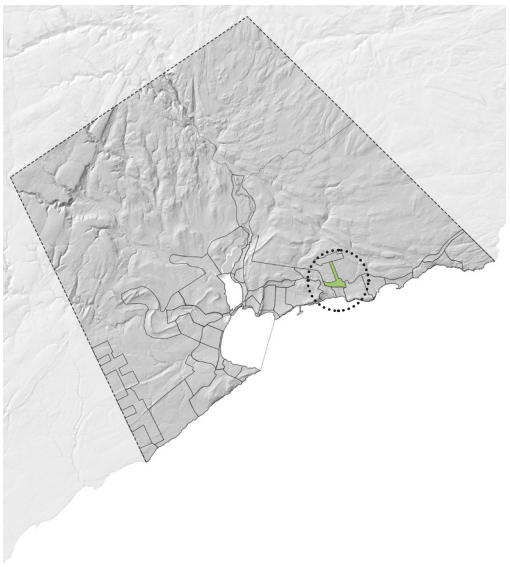

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère Morin Nord est délimitée par la crête des montagnes, par la route 132, et se poursuit jusqu'au deuxième rang.

Cet endroit ayant été sectionné en deux par le réaménagement de la route 132, il est désormais coupé de la partie sud (sous-unité Morin Sud). Le viaduc de la route nationale laissant passer la voie ferrée en dessous crée une coupure dans le paysage permettant de créer deux sous-unités distinctes.

La partie nord comprend deux zones différentes faisant partie du même paysage. Plus à l'ouest, les habitations sont construites sur la colline, surplombant la route 132. À l'est, les habitations sont implantées le long de la route Morin Nord, où il y a d'abord un creux suivi d'une colline permettant de rejoindre le deuxième rang. De ce creux, il est possible d'avoir quelques percées visuelles sur la sous-unité Morin Sud, par le vide que crée le viaduc de la route 132 pour la voie ferrée située en dessous. Plus haut, en prenant une certaine hauteur, il est possible de voir la Baie-des-Chaleurs et le Gros Morne.

La route Morin Nord, une pénétration dans le territoire, comprend la majorité des habitations du côté est seulement. La ligne électrique haute-tension est visible de cet endroit.

VALEUR : esthétique, patrimoniale et identitaire

ENJEUX

- Conservation des terres agricoles et évolution de la pratique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Proximité à la voie ferrée.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 36-Ch, 37-Ch, 38-Ch, 73-Af et 76-H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé, 2009

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132

- Comme dans la sous-unité Morin Sud, la route 132 est venue divisée Gascons Ouest en modifiant la trame urbaine. Cela a pour effet de rendre imperceptible la topographie du territoire, sauf à quelques endroits. Il est toutefois toujours possible de voir la Baie-des-Chaleurs par les percées visuelles sous le viaduc routier.

2021

Vue d'ensemble (route Morin)

- Cette coupure du territoire est d'autant plus remarquable lorsqu'il est question des bâtiments au nord de la route. Leur orientation et leur implantation laissent comprendre que ce viaduc et ce talus n'étaient pas présents et que leur vue sur la Baie-des-Chaleurs est devenue impossible.

2021

Percées visuelles sur la Baie-des-Chaleurs

- Plus haut, sur la route Morin Nord, la topographie du territoire permet d'avoir une percée visuelle sur le Gros Morne et la Baie-des-Chaleurs.

2021

Voie ferrée

- Cette sous-unité, avec celle de Morin Sud, est la seule à cohabiter avec le chemin de fer. Celui-ci parcourt le secteur de Gascons dans l'arrière-pays, et ce jusqu'à la municipalité voisine, Chandler (Newport).

2021

Route Morin Nord

- Vers le nord, la route Morin Nord permet de rejoindre le deuxième, le chemin à Pierre. La route est bordée d'arbres et de quelques habitations, laissant peu de percées visuelles ou de grands espaces pouvant témoigner du passé agricole ou de la topographie particulière du secteur Gascons.

2021

Maison Anglehart (fiche N°071)

- La Maison Anglehart, construite en 1952 dans un style géorgien et d'influences pittoresques, est implantée au-dessus de la colline, où elle domine le paysage visible par la route 132.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	2, 3 et 5
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

DEUXIÈME RANG

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°5.C

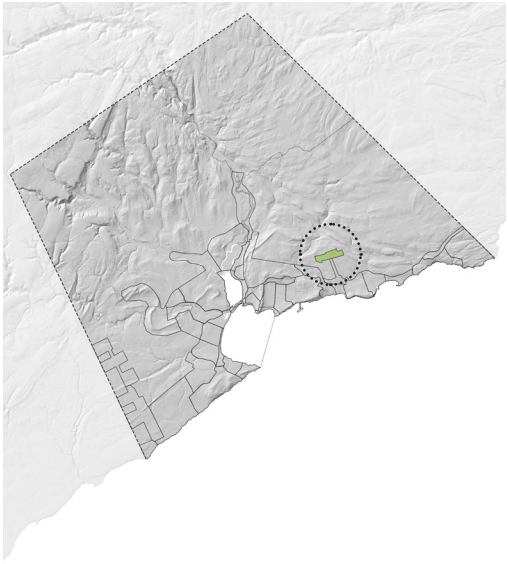

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du deuxième rang s'étend le long du chemin à Pierre.

Situé au nord de la concentration de bâtiments du centre villageois, le chemin à Pierre est le seul rang du secteur Gascons, il compte quelques habitations. Bien que celui-ci s'est développé pour l'agriculture, le chemin à Pierre présente désormais peu de paysages agricoles.

Cette sous-unité comprend un lieu important pour la communauté de Gascons, le centre plein-air La Souche. Il s'agit d'un lieu de rassemblement, d'activités et de loisirs, des événements y sont souvent organisés. Dans cette sous-unité, sont présents plusieurs chemins forestiers permettant de rejoindre des habitations secondaires, des lacs et l'ancien camp des étudiants.

À l'ouest, la sous-unité du deuxième rang comprend l'ancien dépotoir à ciel ouvert, ainsi que des dépôts en tranchées, des contraintes anthropiques. Ce lieu est désormais l'écocentre de la Municipalité.

VALEUR : nature, récréative, tranquillité, identitaire et sociale

ENJEUX

- Présence de dépôt en tranchée et de l'ancien dépotoir à ciel ouvert (écocentre), (contrainte anthropique);
- Développement et mise en valeur du centre plein-air La Souche;
- Coupes forestières;
- Proximité de la cimenterie;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel;
- Sentiers motoneige;
- Aqueduc et égout.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 73-Af, 76-H et 77-Rec, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Contraires anthropiques, section 18.2 du Plan d'urbanisme
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Chemin à Pierre vers l'est

- Le chemin à Pierre, le seul rang du secteur de Gascons, ne démontre aucune trace de ce passé agricole. La route est bordée d'arbres et d'habitations.

2021

Chemin à Pierre vers l'ouest

- Vers l'ouest, l'orientation de la route permet une percée visuelle vers les montagnes, rappelant que ce rang est situé dans une topographie particulière, mais imperceptible due à la végétation qui l'entoure.

2021

Dame à Pierre

- La dame à Pierre, située le long de la rivière de l'anse à la Barbe, servait à diriger le bois provenant de la pratique de la drave. Au printemps, le barrage était alors ouvert et faisait descendre les billots jusqu'à l'Anse-à-la-Barbe où était situé un moulin à scie.

Denise Allain, 2021

Centre plein-air La Souche

- Le centre plein-air La Souche est un endroit récréatif et de rencontres lors des événements. Le bâtiment fut récemment rénové et des jeux extérieurs ont aussi été ajoutés.

2021

Sentiers de La Souche

- Derrière le bâtiment se trouvent de nombreux sentiers pour les diverses activités durant toute l'année.

2021

Écocentre

- Autrefois un dépotoir en tranchées, l'endroit est désormais un écocentre de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie. Il s'agit aujourd'hui de procédés plus écoresponsables de la gestion des matières résiduelles.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3 et 4
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2 et 3
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

GROS MORNE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°5.D

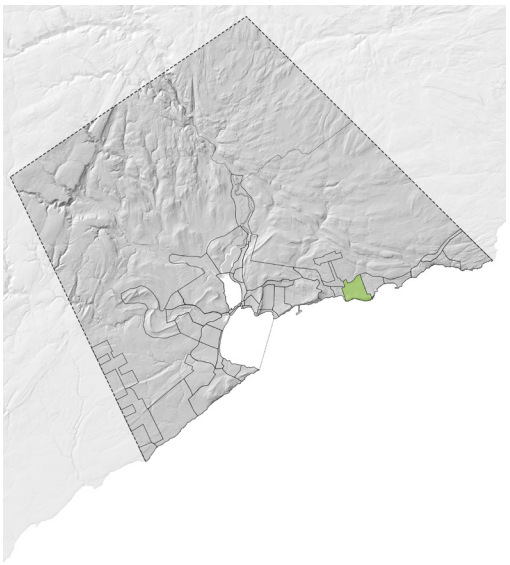

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère du Gros Morne est délimitée par la Baie-des-Chaleurs au sud, la voie ferrée au nord, le viaduc routier à l'ouest et la colline à l'est.

Faisant référence au massif montagneux, la sous-unité du Gros Morne détient des caractéristiques difficiles à cerner, entre autres parce que les travaux de la route 132 ont retiré l'atmosphère villageoise. Situé sur un plateau, entre les deux montagnes, il est désormais impossible d'avoir des percées visuelles sur la Baie-des-Chaleurs, mis à part les terrains privés au sud. Le long de la route nationale, il est toujours possible de ressentir le passé agricole dans l'alignement des lots et dans la présence de grandes maisons et de granges.

VALEUR : patrimoniale, nature et identitaire

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 35-Af, 38-Ch, 39-Af, 40-Ch, 41-H, 73-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°073, N°103 Maison Roussy, N°104 Maison Duguay et N°105 Maison Chedore
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132 vers l'est

- Les travaux de la route 132 permettant de joindre Gascons Ouest et Gascons Centre sont venus changés l'atmosphère et l'ambiance de cette sous-unité. Il était alors beaucoup plus facile autrefois de voir l'ambiance agricole du coin. Celui-ci avait de nombreuses granges sur de grandes terres défrichées. Il reste toutefois quelques maisons et granges le long de la route, rappelant cette identité spécifique.

2021

Route 132 vers l'ouest

- La route 132, désormais plus large, ne présente plus aucune ambiance villageoise. En effet, la majorité des grands arbres en bordure de la route 6 du secteur Gascons ont été coupés pour faire place à la nouvelle route 132.

2021

Percées visuelles sur les montagnes

- Le sous-unité est située entre les montagnes des deux côtés de la route. Au nord, les montagnes ont des forêts denses traversées par la voie ferrée. Au sud, le Gros Morne comprend quelques entrées privées permettant aux résidents des vues sur la Baie-des-Chaleurs.

2021

Traces agricoles

- Il reste, encore aujourd'hui, quelques grandes maisons et de vieilles granges le long de la route, rappelant ce passé agricole de la sous-unité.

2020

Maison Duguay (fiche N°104)

- La Maison Duguay fut construite en 1931 dans un style vernaculaire industriel, d'influences pittoresques et «Wartime». En plus de son volume, de ses revêtements et de ses éléments architecturaux exemplaires, la Maison Duguay est l'une des seules ayant conservé ses arbres en bordure de la route 132.

2020

Maison Chedore (fiche N°105)

- La Maison Chedore fut construite en 1929 dans un style cubique « Four-Square House ». Elle est l'une des seules propriétés de cette sous-unité ayant conservé sa grange en cour arrière.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	3, 4 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 3 et 4
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 7, 10, 11 et 12
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1 et 2
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	3

GASCONS CENTRE

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°5.E

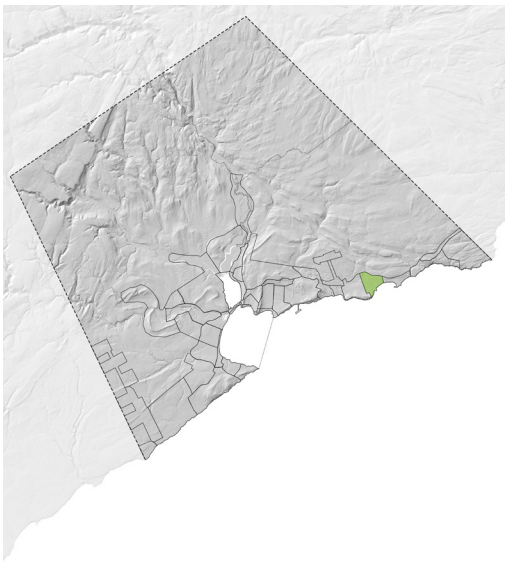

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de Gascons Centre est délimitée par la Baie-des-Chaleurs au sud, la voie ferrée au nord et la colline à l'ouest.

Comme son nom l'indique, Gascons Centre regroupe les bâtiments et les endroits faisant partie du quotidien de la communauté de Gascons : l'église de Sainte-Germaine, le quai du ruisseau Chapados, le centre multifonctionnel, le centre sportif Marco-Sébastien Cyr, le bureau de poste du secteur Gascons, l'école primaire Saint-Bernard, la caisse populaire Desjardins, etc. La sous-unité présente des paysages variés, il est possible d'apercevoir la mer, les champs agricoles et les bâtiments ayant une valeur patrimoniale. La partie du Gros Morne, incluse dans cette sous-unité, détient une protection faunique particulière.

Comme le secteur Port-Daniel, l'aspect villageois de Gascons fut modifié lors du réaménagement de la route 132, par l'élargissement de la chaussée, le retrait des arbres en bordure de la route et l'expropriation de bâtiments. Cette sous-unité constitue le deuxième pôle villageois de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, avec la sous-unité du Banc Nord.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, identitaire, économique et sociale

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Espace de protection faunique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Présence de l'école primaire Saint-Bernard (sécurité routière) et présence du centre multifonctionnel et du centre sportif Marco-Sébastien Blais;
- Valorisation de l'église St. Philips, de son cimetière et du magasin général Robin & Cie;
- Vocation religieuse de l'église de Sainte-Germaine et entretien et revalorisation du vieux couvent et des cimetières;
- Entretien et mise en valeur du ruisseau Chapados;
- Égout;
- Érosion côtière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 39-Af, 40-Ch, 41-H, 42-Pf, 43-I, 44-C, 45-Ch, 46-Ch et 47-H, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°067 Église St. Philip's, N°074 Maison Roussy, N°094 Maison Ahier et N°099 église de Sainte-Germaine
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue d'ensemble

- Le coeur du village de Gascons est situé dans l'anse du même nom. La topographie du territoire permet d'entrevoir le coeur villageois.

2021

Église de Sainte-Germaine (fiche N°099)

- L'église de Sainte-Germaine, construite en 1965 dans un style moderne. Derrière se situent le couvent et le nouveau cimetière créant un ensemble religieux. L'ancien cimetière est situé du côté de la mer, en face de l'église.

2020

Église St. Philip's (fiche N°067)

- Construite en 1912, dans un style vernaculaire américain et d'influences néo-gothiques, l'église St. Philip's a perdu sa vocation religieuse (anglicanisme). Son entretien et sa revalorisation, et celui de la maison générale Robin & cie située à côté, sont des enjeux importants pour la communauté de Gascons.

2021

La tourelle du ruisseau Chapados

- La tourelle du ruisseau Chapados ou la Vierge sont une formation rocheuse hors du commun. La signification de son nom est inconnue. L'érosion, causée par le vent et les vagues, raccourcit sa longévité dans les paysages de Gascons.

2021

Ruisseau Chapados

- Le ruisseau chapados compte un quai à son embouchure avec la Baie-des-Chaleurs. Il s'agit d'un lieu important pour la communauté de Gascons, autant au niveau de l'esthétisme qu'au niveau économique et social.

2021

Maison Roussy (fiche N°074)

- Construite en 1942, dans un style cubique « Four-Square House », la Maison Roussy présente fièrement sa couleur bleue à travers des aménagements paysagers remarquables et les grands arbres matures qui bordent le terrain le long de la route 132.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 1 : Diversifier l'offre résidentielle	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

DISTRICT

6

ANSE-AUX-GASCONS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°6.A

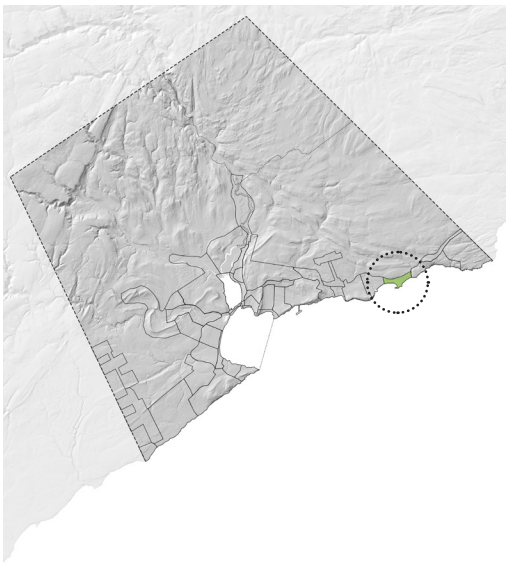

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de L'Anse-aux-Gascons, nommé ainsi en référence à l'anse, est délimitée par la Baie-des-Chaleurs au sud et la voie ferrée au nord.

Se situant tout près de Gascons Centre, l'aspect villageois est le même. Cependant, la route 132 et les habitations sont davantage près de la mer, offrant ainsi des paysages remarquables.

Au sud, la côte, formée de deux anses et de la pointe au Bouleau, crée deux plages. La plus connue et agrémentée d'aménagements municipaux est accessible par la route Mercier. Au bout de cette pointe se trouvait un quai. La croix sur le petit massif rocheux est toujours présente. Du côté nord, les habitations se succèdent très près et sont perchées sur la colline. Certains de ces bâtiments ont une valeur patrimoniale. À l'est, avant la grande côte, se trouve la halte routière permettant de se rapprocher de la mer, où se trouve un vaste espace de protection faunique.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité et identitaire

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Espace de protection faunique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Érosion côtière;
- Conservation de la croix;
- Mise en valeur de la plage de L'Anse-aux-Gascons;
- Mise en valeur de la halte routière;
- Réduction des nuisances de l'usage industriel.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 47-H, 48-H, 49-Af, 50-H, 51-H, 57-Pf et 73-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°086 Maison Brotherton, N°087 Hôtel Villa Patricia / Maison Morin, N°092 Maison Morin et N°093 Maison Grenier
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Ensemble d'habitations

- Les habitations de cette sous-unité sont réparties des deux côtés de la route 132. Au nord, la topographie oblige les bâtiments à être en hauteur, leur permettant une vue sur la Baie-des-Chaleurs.

2021

Panorama sur L'Anse-aux-Gascons

- Par la route Mercier, il est possible de voir le panorama sur L'Anse-aux-Gascons, constitué de la pointe au Bouleau, la plage et le Gros Morne.

2021

Croix

- Sur cette pointe est installée la croix du calvaire. Plus bas, des aménagements ont été ajoutés afin de créer une petite halte donnant un accès à la plage. Cet endroit est connu pour sa pêche lucrative du bar rayé.

2021

À partir de la halte routière

- Le long de la 132 se trouve une petite halte mettant en valeur l'histoire du naufrage du Colborne. Les aménagements permettent un panorama sur la grève et la Baie-des-Chaleurs.

2021

Maison Brotherton (fiche N°086)

- La Maison Brotherton, construite en 1827 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises, est fièrement perchée sur la colline. Ses couleurs flamboyantes et son volume important lui décernent une place de choix dans le paysage du secteur de Gascons.

2020

Baie-des-Chaleurs

- Les grands terrains défrichés de la pointe au Bouleau permettent de voir la Baie-des-Chaleurs.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2, 3 et 5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	1, 2, 3 et 4
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

CHOUINARD

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°6.B

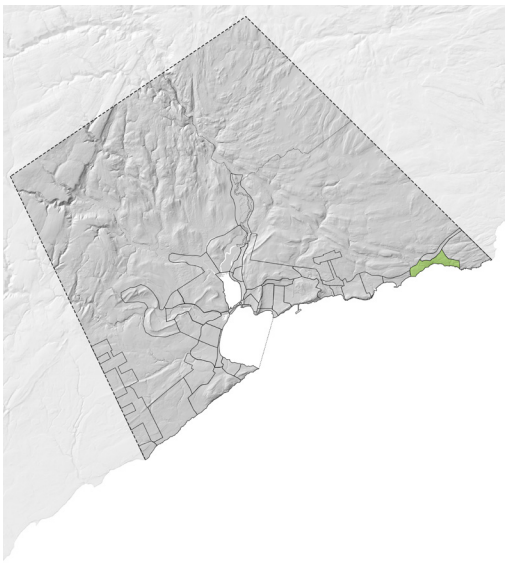

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère Chouinard comprend la portion de la route 132 connue comme étant la côte Chouinard et s'étend jusqu'aux caps visibles de la pointe au Maquereau.

Le lieu étant très connu, par sa topographie particulière, la côte Chouinard permet un panorama sur la Baie-des-Chaleurs. Il est d'ailleurs possible de voir le Nouveau-Brunswick. Les routes Loiselle et Chouinard, des portions de l'ancienne route 6, comprennent la majorité des habitations du secteur, en marge de la nouvelle route régionale.

La voie ferrée traverse le territoire, toujours éloignée des habitations et des routes. Celle-ci continue vers la pointe au Maquereau, où la topographie permet son passage.

La sous-unité Chouinard comprend quelques bâtiments figurant à l'inventaire du patrimoine bâti.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, identitaire et environnementale

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Sécurité routière;
- Espace de protection faunique;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine bâti;
- Érosion côtière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 51-H, 53-H, 54-Af, 55-H, 56-Rec et 73-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiches N°075 Maison Chouinard, N°083 Maison Besnier, N°084, N°092 Maison Cyr et N°102 Maison Loisel
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Vue panoramique

- La topographie du territoire de cette partie de Gascons est bien connue. Les hautes collines offrent un panorama sur le village, le Gros Morne et même la Pointe.

2021

Côte Chouinard

- Cette colline est connue sous le nom de la côte Chouinard. Le réaménagement de la route 132 a complètement changé le secteur.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Route Loiselle

- La route Loiselle, une portion de l'ancienne route 6, a conservé son gabarit et ses caractéristiques d'autrefois. Le réaménagement de la route 132 en marge de la route Loiselle permit de conserver cette dernière, permettant ainsi la tranquillité aux quelques habitations.

2021

Voie ferrée

- La voie ferrée traverse le territoire par plusieurs structures. Le grand pont Chouinard, suivi de ce viaduc routier, lui permet d'atteindre la pointe au Maquereau vers Chandler (Newport).

2021

Caps

- Au bout de la pointe, par la route Mercier, sont visibles les caps le long de l'anse et de la pointe au Maquereau. Il est ainsi possible de sentir l'importance et la particularité du littoral du secteur de Gascons.

2021

Maison Chouinard (fiche N°075)

- La Maison Chouinard, construite en 1920 dans un style vernaculaire américain et d'influences québécoises, est un élément important du secteur de Gascons. Ses éléments architecturaux, ses aménagements paysagers, son implantation en marge de la route 132 et les grands arbres matures créent une ambiance totalement opposée à la nouvelle route 132.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	3, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2 et 3
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

PORTAGE GASCONS

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°6.C

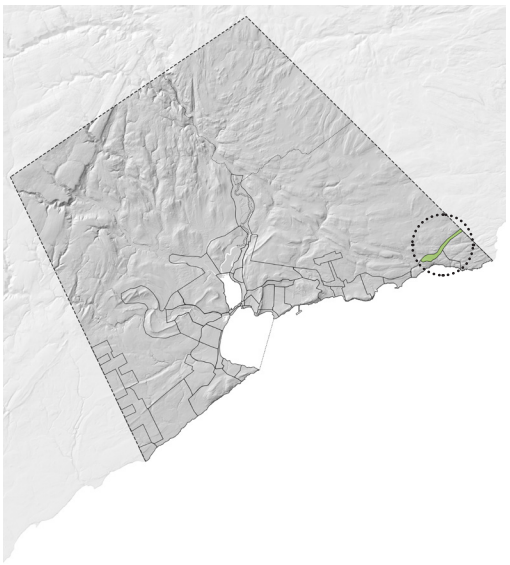

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité du Portage Gascons est délimitée par la crête des collines et les bordures boisées de la route 132, jusqu'à la limite municipale.

Comme celui de Port-Daniel, le Portage assume le même rôle d'antan, soit un espace de passage et de transit important. L'effet tunnel est accentué par la vitesse permise. On y retrouve de nombreuses habitations, la majorité étant plus âgée que le réaménagement de la route 132.

Ce lieu s'éloignant du village et traversant la pointe au Maquereau par la forêt, il y a peu de percées visuelles sur la mer.

VALEUR : nature, récréative et identitaire

ENJEUX

- Route nationale 132 et ses nuisances;
- Sécurité routière;
- Visibilité et mise en valeur de l'entrée du parc Colborne.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 54-Af, 55-H et 73-Af, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Corridor visuel de la route 132, section 8.9 du SADR de la MRC du Rocher-Percé

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Route 132 vers l'est

- La route 132 du Portage de Gascons détient les mêmes caractéristiques que la portion du Portage de Port-Daniel, soit un gabarit plus important que celui de l'ancienne route 6.

2021

Route 132 vers l'ouest

- Le gabarit de la route 132 permet d'être plus efficace, cependant celui-ci dénature l'identité des différents quartiers comme ici au Portage de Gascons.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Regroupement de maisons

- Les quelques anciennes habitations de la sous-unité du Portage ont été déplacées ou démolies lors du réaménagement de la route 132.

2021

Chemin du Phare

- Le chemin du Phare permet de rejoindre la pointe au Maquereau et le parc Colborne.

2021

Entrée parc Colborne

- Le parc Colborne est un endroit de villégiature important du secteur de Gascons.

2021

Aménagement de l'entrée de la Municipalité

- Les panneaux d'entrée de la Municipalité ont été ajoutés en 2017.

2020

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2, 3, 4 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

POINTE AU MAQUEREAU

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

N°6.D

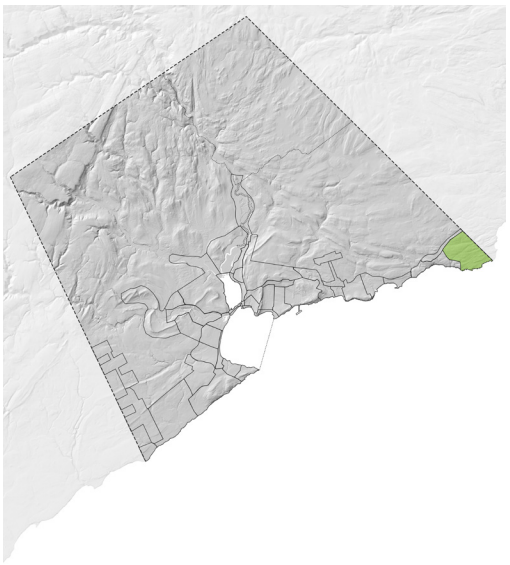

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité de la pointe au Maquereau est délimitée par la Baie-des-Chaleurs, la limite municipale et la crête des montagnes.

La pointe au Maquereau, désormais connue comme étant le parc Colborne, présente des paysages exceptionnels. Son rivage particulier de roches escarpées est la raison du naufrage du Colborne en 1838. Le littoral est constitué de plusieurs anses qui s'articulent à travers les rochers, jusqu'à la municipalité voisine, la Ville de Chandler (Newport).

Le chemin du Phare, en référence à l'ancien phare aujourd'hui disparu, permet de rejoindre le rivage et les chalets locatifs.

VALEUR : esthétique, nature, récréative, tranquillité, identitaire, économique et environnementale

ENJEUX

- Mise en valeur du parc Colborne;
- Espace de protection faunique;
- Conflit d'usage;
- Territoire aux multiples valeurs;
- Entretien du chemin du Phare;
- Protection de la faune et de la flore;
- Pérennité du parc Colborne;
- Érosion côtière.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 54-Af, 56-Rec et 57-Pf, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Inventaire du patrimoine bâti, fiche N°078

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Chemin du Phare

- Le chemin du Phare présente encore des allures de chemins forestiers. Un phare était autrefois construit au bout de la pointe.

2021

Chalet du parc Colborne

- Le parc Colborne est composé de trois chalets aux couleurs distinctes et vives. Les bâtiments sont facilement repérables dans la forêt qui borde la Baie-des-Chaleurs.

2021

Olivier Beaudin, 2021

Littoral

- Le littoral de la pointe au Maquereau est composé de rochers acérés caractéristiques de la côte gaspésienne.

2021

Belvédère

- Un des belvédères du parc Colborne a été aménagé de façon à ce qu'il rappelle le naufrage qui eut lieu en 1838.

2021

Sentiers

- Le parc Colborne est parsemé de sentiers mettant en valeur la faune, la flore et l'histoire des lieux.

2021

Panorama sur la Baie-des-Chaleurs

- Avancée dans la Baie-des-Chaleurs, la pointe au Maquereau permet d'être au milieu d'une ambiance différente.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	2, 3 et 5
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1, 2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 2 : Encourager le développement de l'hébergement touristique	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

AUTRES

BAIE DE PORT-DANIEL

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

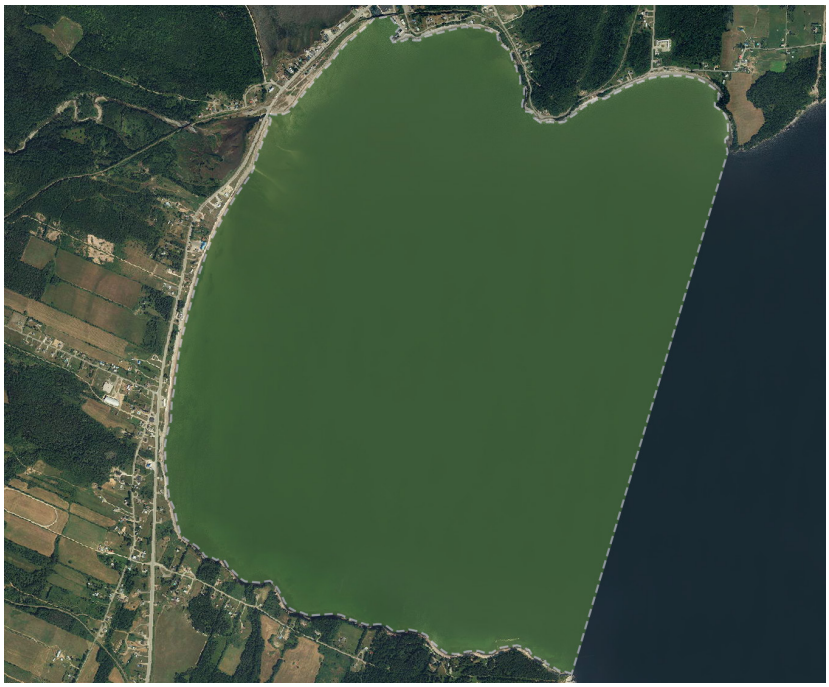

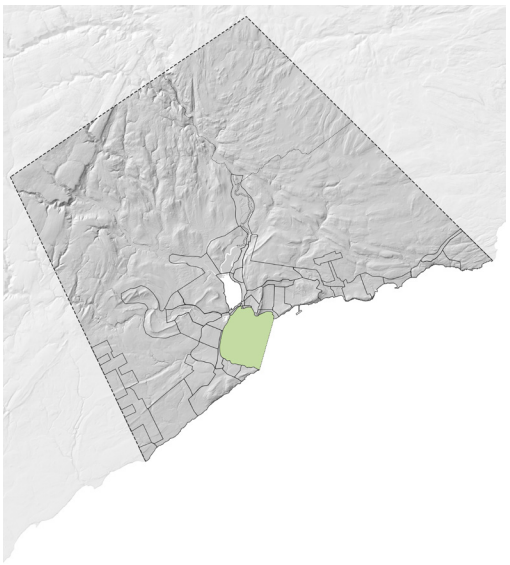

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la baie de Port-Daniel représente l'une des plus importantes pour le secteur de Port-Daniel. Son diamètre de près de 3 kilomètres (du bout de la Pointe jusqu'à la Vieille de l'Anse-McInnis) permet de voir la côte, et ce, partout sur son périmètre. Ainsi, les quartiers de la Pointe, Port-Daniel Centre, le Banc, l'Anse-du-Quai et l'Anse-McInnis, ont toujours eu une relation directe entre eux, mais aussi avec la baie.

Ses dimensions, son orientation et sa forme influencent les éléments hydrographiques comme les vagues, les courants, la formation de glace et même la température du climat maritime. À cela s'ajoute la dynamique des deux barachois influencés par la baie. La baie est représentée par plusieurs valeurs (ci-dessous). Sa superficie de près de 8 kilomètres carrés permet une utilisation diversifiée, c'est pour cette raison qu'elle est tant appréciée.

Faisant partie de nos paysages et de notre quotidien, la baie de Port-Daniel est appréciée par la population et les touristes par les nombreuses haltes, plages, belvédères et autres lieux la mettant en valeur. Ses berges sont constituées de plusieurs types de côtes, dont des terrasses de plages, des flèches littorales et des falaises rocheuses.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire, économique et environnementale

ENJEUX

- Plan d'eau visible de plusieurs endroits;
- Mise en valeur de la baie par des aménagements (haltes, belvédères, plages, etc.);
- Préservation et protection de la baie;
- Plan d'eau aux usages multiples (pêche et loisirs);
- Érosion côtière;
- Présence de colonies d'oiseaux aquatiques;
- Accès à l'eau et mise en valeur des plages.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zone 17-Pf de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Rives et littoral, chapitre 15 du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Panorama à partir de l'Anse-du-Quai

- La plage de l'Anse-du-Quai permet une vue sur la baie de Port-Daniel et la Pointe. Le panorama est contenu dans les limites que crée le cap de l'Enfer et la pointe à la Croix.

2021

Panorama à partir de la Pointe

- À partir de la Pointe, le panorama offre une vue généreuse sur la majeure partie du secteur de Port-Daniel, ses montagnes, ses bâtiments significatifs, etc.

2021

Large

- Vers la Baie-des-Chaleurs, il est possible de voir les côtes du secteur Gascons, de l'Anse-à-la-Barbe à la pointe au Maquereau.

2021

Plage

- Les plages sur tout le périmètre de la baie de Port-Daniel sont magnifiques. Certaines composées de sable, d'autres de galets ou petits graviers, les divers aménagements municipaux ou bien les terrains privés bénéficient d'une vue incroyable pendant toute l'année.

Roxane Beaudin, 2021

Bateaux de pêcheurs

- La baie de Port-Daniel est aussi un espace d'activités diversifiées, entre autres la pêche au homard. Il est aussi possible de voir des petits et grands bateaux de plaisance (motomarines, voiliers, bateau à moteur, etc.).

2021

Port maritime de la cimenterie

- Le port de la cimenterie à mi-chemin entre la baie de Port-Daniel et la Baie-des-Chaleurs accueille de grands navires.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 2 : Projets de développement et d'intégration harmonieuse de la cimenterie	1 et 2
	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	1, 2 et 3
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5 et 7
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 2, 3 et 4
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	1
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL

SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE

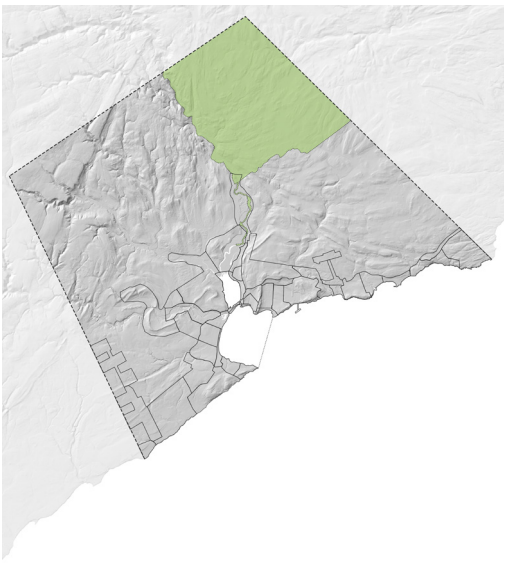

QUALITÉS PAYSAGÈRES

La sous-unité paysagère de la réserve faunique de Port-Daniel, bien que sous juridiction provinciale, la réserve faunique de Port-Daniel est tout de même comprise dans les limites de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons. Les réserves fauniques du Québec ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève de la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). C'est selon cette loi que les réserves fauniques sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune. À cela s'ajoute aussi la pratique d'activités récréatives. Depuis 1995, il s'agit de treize milieux confiés à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Cette sous-unité a donc été créée afin de sensibiliser la population et l'administration municipale à l'importance de la réserve faunique sur son territoire. L'importance de la réserve faunique pour la Municipalité est composée de plusieurs valeurs (ci-dessous). Pour la population, il s'agit plus qu'une aire protégée par la Sépaq. Il s'agit aussi d'un endroit de rencontre, notamment à la Plaisance et au Club, des endroits des baignades.

VALEUR : esthétique, patrimoniale, nature, récréative, tranquillité, identitaire, économique et environnementale

ENJEUX

- Préservation et protection des plans d'eaux (rivières et lacs);
- Protection de la faune et de la flore;
- Pérennité de la réserve faunique de Port-Daniel.

RÉFÉRENCE DANS LA DOCUMENTATION

- Zones 73-Af, 84-F, 85-Pf, 87-F, 88-Rec, 89-F, de l'annexe J du Règlement de zonage 2017-06
- Lisière boisée en bordure des rives d'un cours d'eau ou d'un lac, section 13.3 du Règlement de zonage
- Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée, section 12 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Territoires d'intérêt écologique, tableau 8.1.4 du SADR de la MRC du Rocher-Percé
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Entrée

- L'entrée de la réserve faunique est à l'image des aménagements de la Sépaq et de ses réserves partout au Québec.

2021

Chalet d'accueil

- Le nouveau chalet d'accueil remplace l'ancien chalet (piouke).

2021

Olivier Beaudin, 2021

Plaisance

- La Plaisance, un sentier se rendant à un endroit précis de la rivière Port-Daniel, est connue des vacanciers et de la population de la Municipalité pour la baignade.

2021

Club

- Le Club, un autre endroit de baignade, est plus près du chalet d'accueil.

2021

Lac à l'île

- Le chalet du lac à l'Île est sans doute l'attraction la plus caractéristique de la réserve faunique. Il surplombe le lac, directement construit sur l'île. Il est accessible que par canot.

Réserve faunique de Port-Daniel

Pont de la route du Parc enjambant la rivière Port-Daniel

- La réserve faunique est invitante dès les premiers moments. La route du Parc menant à la réserve, compte un pont remplaçant l'ancien pont couvert. Près de là, des aménagements municipaux mettent en valeur la rivière.

2021

PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIES
1. La gestion de l'urbanisation, maintien de la population et accès aux services publics	Objectif 3 : Assurer une saine gestion de l'urbanisation par le prolongement des réseaux en tenant compte des coûts afférents au développement	5
	Objectif 4 : Établir une structure commerciale en fonction du rayonnement et de la complémentarité	5 et 6
2. Aménagement de l'espace public	Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la promotion de la qualité de vie de la Municipalité	1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8
	Objectif 2 : Consolider et rehausser la qualité des noyaux villageois	1, 4 et 5
	Objectif 3 : Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population	3, 5, 11, 13, 14, 15 et 16
3. Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, paysager et culturel	Objectif 1 : Protéger et mettre en valeur les secteurs anciens et favoriser la restauration du patrimoine bâti	2, 3 et 4
	Objectif 2 : Conserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	1, 2, 3 et 4
4. Consolider et encadrer le développement des activités récréotouristiques et développer la villégiature	Objectif 1 : Établir un positionnement distinctif, approprié aux caractéristiques de Port-Daniel-Gascons	1 et 2
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner le développement des projets à fort potentiel attractif	1, 2 et 3
	Objectif 4 : Développer la capacité et la qualité des structures d'accueil	1, 2 et 3

CONCLUSION

En amorçant une telle démarche pour l'élaboration de l'Inventaire du patrimoine paysager, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons figure dans la liste des premières municipalités à se doter d'un outil concernant la mise en valeur et l'intégration de la dimension paysagère à sa réglementation. Il sera alors important de mettre à jour et de conférer aux deux inventaires une place de choix, pour qu'ils ne soient pas oubliés par les divers intervenants, les membres de l'administration municipale et les citoyens.

L'Inventaire du patrimoine paysager avait pour objectif, de reconnaître et mettre en valeur les éléments remarquables des paysages qui forment l'identité des deux secteurs de la Municipalité, Port-Daniel et Gascons. Cela a permis de documenter les éléments caractéristiques de chacun des paysages, de comprendre leurs enjeux, d'assurer la protection des endroits sensibles et d'attitrer des valeurs aux différentes unités paysagères. Ce projet à pousser les citoyens à porter attention aux paysages de la Municipalité, en leur proposant le concours Photographie ton paysage, leur permettant de partager les photographies de leurs paysages favoris.

ANALYSE

L'analyse des mécanismes en place permet d'affirmer que le paysage ne figure pas dans la réglementation et qu'il n'est pas au cœur du processus du décisionnel. Le sujet de la protection et de la gestion des paysages, étant relativement nouveau, il existe toujours une incompréhension au sein du conseil municipal, du comité consultatif d'urbanisme et de l'administration. Toutefois, l'élaboration de ces quatre documents que sont l'Inventaire du patrimoine bâti et l'Inventaire du patrimoine paysager, accompagnés de leur guide respectif, a permis un premier pas vers une conscience patrimoniale.

L'ajout de ces documents à la réglementation municipale et la promotion du patrimoine bâti et paysager sont indéniables pour se diriger vers un processus décisionnel davantage inclusif à l'écoute des divers aspects culturels.

OBJECTIFS	OUTILS
Implanter de nouvelles politiques concernant l'affichage commercial, municipal et récréotouristique.	▪ Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ▪ Règlement de zonage et Plan d'urbanisme
Implanter de nouvelles politiques concernant l'esthétisme des aménagements paysagers et du mobilier urbain.	▪ Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ▪ Règlement de zonage et Plan d'urbanisme
Implanter de nouvelles politiques concernant les lieux identitaires de la Municipalité (pointe du Sud-Ouest et pointe au Maquereau).	▪ Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ▪ Règlement de zonage et Plan d'urbanisme
Revoir les grilles des usages et des normes de zones de chaque secteur pour déterminer les usages permis et prohibés pour la rédaction des nuisances auditives et visuelles.	▪ Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ▪ Règlement de zonage et Plan d'urbanisme
Assurer un contrôle des rénovations et des projets dans les limites du site patrimonial de Port-Daniel. Assujettir des zones et/ou des bâtiments importants à la réglementation.	▪ Règlement de Zonage et Plan d'urbanisme ▪ Inventaire du patrimoine bâti et Inventaire du patrimoine paysager
Favoriser la promotion et la conscientisation envers le patrimoine culturel de la Municipalité et développer un sentiment de fierté envers l'identité territoriale de chaque secteur.	▪ Inventaires du patrimoine bâti et Inventaire du patrimoine paysager ▪ Guide de l'architecture patrimoine et Guide du paysage
Favoriser la rénovation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.	▪ Loi sur le patrimoine culturel ▪ Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (2020-2022)
Favoriser l'entretien des terrains privés et des résidences, favoriser la plantation d'arbres sur les terrains privés, et assurer le contrôle du vandalisme sur les propriétés municipales.	▪ Règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre (2021-03) ▪ Règlement de zonage et Plan d'urbanisme

REMERCIEMENTS SPÉCIAUX

Madame Françoise Briand
Informations
Photographies et documents

Madame Madelaine Quesnel
Informations
Photographies et documents

Madame Aline Briand et Monsieur Gilles Beaudin
Informations
Correction

Madame Suzanne Langlois
Participation citoyenne
Informations, rédaction et correction
Photographies et documents
Conseils

Monsieur Jean-William Bourget
Rédaction et correction
Conseils et encouragement

Madame Roxane Beaudin
Participation citoyenne
Informations, rédaction et correction

Monsieur Christian Peaker
Correction
Conseils

Monsieur Pierre Tremblay
Participation citoyenne
Informations

Monsieur Benoit Pilon
Participation citoyenne
Informations

Madame Maika Assels
Participation citoyenne
Informations

Madame Françoise-Paule Roy,
Madame Andrée Langlois et Monsieur Michel Jones
Photographies
Informations

Madame Mona Beaudin
Photographies
Informations

Monsieur Édouard LaFrance
Informations

Monsieur Jean-Charles Fortin
Informations

Madame Marie-Laurette Loisel, Monsieur Jean-Marie Ahier et Monsieur Henri Chapados
Informations

Madame Margaret Ann Sweetman
Informations

Maryse Tremblay et Ciment McInnis
Photographies
Informations

Luc Lévesque et la Société des chemins de fer de la Gaspésie
Informations

Yves Briand et la réserve faunique de Port-Daniel
Informations

REMERCIEMENTS

MAIRIE

- Henri Grenier, maire
- Marlyne Cyr, directrice générale
- Éric Huard, directeur Loisirs, Culture et Tourisme
- Pascal Moreau, inspecteur municipal intérimaire
- Dorice Morin, agente administrative
- Sylvie Langlois et Geneviève Legault-Provost, préposée à la perception à la taxation
- Monette Briand, secrétaire / réceptionniste
- Mélissa Castilloux, secrétaire-trésorière adjointe

CONSEILLERS

- Hartley Lepage, district 1
- Mireille Langlois, district 2
- Denis Langlois, district 3
- Marc-Aurèle Blais, district 4
- Marie-Ève Allain, district 5
- Sylvie Blais, district 6

Municipalité de
Port-Daniel–Gascons

Été 2021